

Neuf accusations contre l'urbaniste Gagnon

Des pots-de-vin à deux députés



M. Gérard Shanks, député libéral de Saint-Henri à Québec.

par Léopold LIZOTTE

Un ancien urbaniste de Montréal, Roger Gagnon, qui s'était "spécialisé" dans le développement des petites villes de l'extérieur, depuis quelques années, a été cité à son examen volontaire, hier, sous neuf accusations différentes d'offre de pots-de-vin et deux accusations de fraude, par le juge Maurice Rousseau.

Au terme d'une longue enquête préliminaire, qui avait elle-même été précédée d'une pré-enquête menée l'an dernier par le juge André Chaloux, le juge Rousseau trouve la preuve suffisante pour diriger l'accusé vers son procès dans neuf cas de corruption impliquant tout d'abord le maire, un conseiller et le secrétaire-trésorier d'East Angus, le maire, le greffier, le trésorier et deux conseillers de Pointe-Gatineau, dans un second cas, et le député de Saint-Henri à l'Assemblée Nationale, M. Gérard Shanks, en dernier lieu.

Dans le cas de M. Antonio Yanakis, député de Berthier-Maskinongé au Parlement fédéral, qui aurait également émergé au "budget des faiseurs" du prévenu, pour un montant total de \$4,990, les accusations contre Gagnon n'ont toutefois pas été retenues.

Mais pour une raison technique, si l'on peut dire.

C'est que les divers incidents et les versements correspondants ont tous eu lieu à Ottawa, semble-t-il, et il faudrait, pour que l'affaire puisse s'instruire ici, et le consentement du prévenu lui-même et celui du procureur général de l'Ontario.

Ce sont par ailleurs les maires d'East Angus et de Pointe-Gatineau qui ont eu les plus juteuses parts de la somme totale de \$36,334 distribuée à des officiers municipaux de ces deux localités, qui auraient elles-mêmes été frustrées de \$19,225 chacune par le prévenu.

M. Alphonse Godbout, premier ma-

gistrat du premier endroit aurait reçu quelque \$11,700, cependant que M. Jean-Marc Cloutier, de la ville outaouaise, aurait encaissé \$8,719.

M. Shanks, le député de Saint-Henri, dont la démission prochaine ou probable a été fréquemment démentie au cours même de la pré-enquête et de l'enquête préliminaire, aurait pour sa part reçu une tranche plus modeste: soit \$1,750.

Mais pourquoi et comment ?

Ce sont là toutes choses que le juge Rousseau explique et commente largement dans sa décision de quelque quarante-trois pages.

Mais l'enquête préliminaire ayant été tenue sous le sceau de la non-publicité, tel que permis par la loi, il est interdit aux médias de rapporter les faits étalés devant la Cour, ces derniers mois, à moins que les accusations ne soient pas maintenues, comme dans le cas du député fédéral Yanakis.

Ils doivent s'en tenir seulement aux conclusions énoncées par le tribunal.

Et ce jusqu'au moment du procès lui-même, où un tel huis-clos, sans être impossible, est pour le moins improbable.

Dans le cas Yanakis, toutefois, le prévenu ayant été libéré, il est loisible d'évoquer les faits mis devant la Cour.

Pourquoi Gagnon a-t-il versé une somme totale de près de \$5,000 au député fédéral de Berthier-Maskinongé ?

Sans répondre directement à cette question, le juge Rousseau fait remarquer que l'un des témoins à l'enquête du prévenu, le conseiller Jean-Louis Villeneuve, de Pointe-Gatineau avait déclaré devant lui que Yanakis était "capable" de "sortir" des Projets d'initiatives locales.

Ce même témoin a également affirmé qu'à différentes reprises il était lui-même allé porter à Gagnon, au Château Laurier, diverses sommes Voir POT-DE-VIN, page A 6



M. Antonio Yanakis, député de Berthier-Maskinongé à Ottawa.



LE NOUVEAU DÉFI AMÉRICAIN

PAR YVES LECLERC

Après le melting pot, l'Amérique des ethnies

DETROIT — Les Américains jettent un regard nouveau sur cette théorie du "melting pot" qu'ils avaient prise pour acquis depuis au moins quatre générations, et se rendent compte qu'elle est un échec.

Ce "grand chaudron" dans lequel toutes les races et toutes les cultures devaient disparaître et se fondre en une entité nouvelle, "américaine", n'a jamais vraiment fonctionné. "Il n'a jamais éliminé les ethnies, me dit un étudiant d'origine allemande. Il les a simplement rendues honteuses d'elles-mêmes."

Pendant plus d'un siècle, les immigrants ont été poussés, à la fois par les politiques de l'Etat américain, par les attitudes de leurs voisins et par leur propre désir de se fondre dans la majorité, à oublier leur propre langue, leurs propres coutumes, et à se joindre au grand tout de la "middle America".

Ils ont même changé leur nom, dans bien des cas, pour mieux faire oublier leurs origines: combien de Giovanni et de Jan sont devenus John, de Schmidt sont devenus John Smith, d'Anagnostopoulos sont devenus (Spiro) Agnew.

Mais voilà que tout à coup leurs enfants et leurs petits-enfants se rebiffent: "Quel prix exige l'Amérique quand elle engouffre les autres cultures entre ses mâchoires et les libère?" demande l'écrivain d'origine slovaque Michael Novak. Qu'est-ce que les gens doivent accepter de perdre pour devenir de "vrais" Américains?"

Lui et d'autres répondent: ils doivent abandonner non seulement leur nom et leur langue, mais leur identité et leurs racines, et assez souvent leur religion. Et ils doivent prouver à l'Amérique qu'ils sont prêts à mourir pour elle, à souffrir

pour elle. Pendant la Première Guerre mondiale, les Polonais ont représenté 12 p. 100 des morts et blessés américains, alors qu'ils ne constituaient que 4 p. 100 de la population.

On songe aussi à l'énorme proportion de Noirs au Vietnam, et au traitement réservé aux "Nisei" (nippon-américains) emprisonnés et déportés vers l'intérieur entre 1942 et 1945.

Et ce n'est pas tout: une fois ces Voir MELTING-POT, page A 6

U. Aircraft Rejet de l'offre patronale

Les ouvriers en grève de la Pratt and Whitney of Canada (ex-United Aircraft) ont rejeté hier une offre de la compagnie portant sur les conditions de retour au travail.

Le représentant syndical, M. Jacques Léger, a qualifié la proposition de "démoralisante", en ce qu'elle n'impliquait le retour au travail que d'un groupe d'ouvriers spécialisés — machinistes, mécaniciens et électriciens.

La proposition formulée par la compagnie vendredi dernier invitait 397 ouvriers en grève à reprendre le travail.

Quelque 750 travailleurs en grève demandent à être réembauchés.

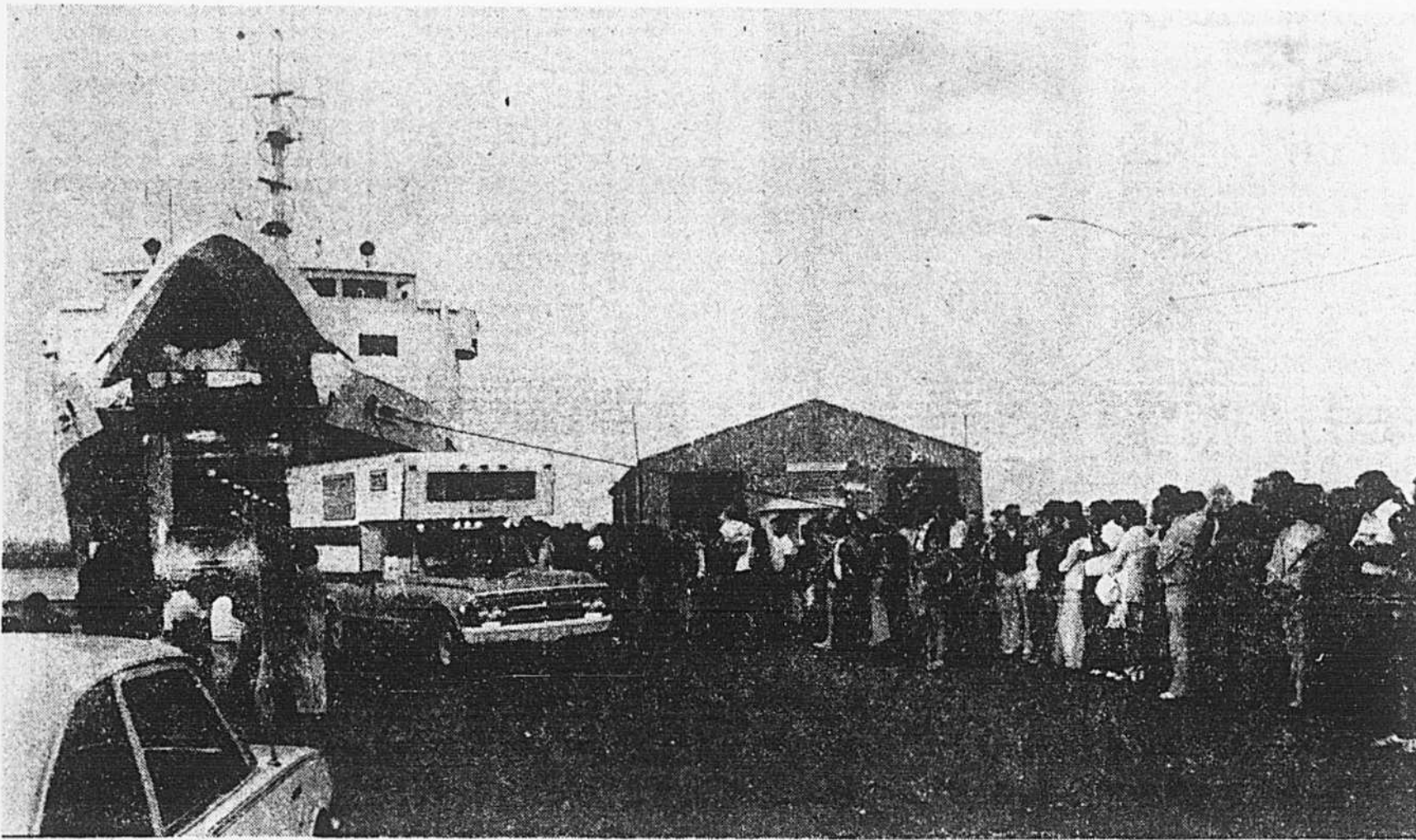


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

"Des touristes pas payants"

par Huguette LAPRISE

envoyée spéciale de LA PRESSE

ILES-DE-LA-MADELEINE — "Regardez toute la circulation. Ils sont partout. Qu'est-ce qu'on va faire? J'aime autant pas regarder." Trois femmes dans la soixantaine bavardent sur le chemin principal, tout près du chemin du Quai, à Cap-aux-Meules. Elles ont les bras chargés de paquets. Il y a un bon gros cinq minutes qu'elles essaient de traverser la rue.

De l'autre côté de la rue, au deuxième étage de l'aréna de la ville, les bureaux de l'administration municipale, car il n'y a pas d'hôtel de ville à Cap-aux-Meules: un homme dans la

trentaine regarde par la fenêtre. Comme j'entre, il se retourne et il dit: "Quel chaos! Un fiasco! Regardez, c'est comme ça depuis une dizaine de jours. Toutes ces voitures. D'habitude, c'est à peine s'il passe une voiture toutes les heures. Je ne veux pas voir ça". Hubert Poirier est secrétaire-trésorier du conseil municipal.

Un peu plus bas, toujours sur le chemin principal, dans les bureaux du service de protection du ministère, trois inspecteurs se disent entre eux: "Au moins si c'étaient des touristes payants. Cinquante pour cent, c'est de la parenté; plus de 30 pour cent des

va-nu-pieds. Ça n'en fait pas beaucoup qui ont de l'allure!"

C'est ainsi que les Madelinots font l'autruche devant le flot de touristes qui déferlent sur leurs îles depuis trois ans et qui va en augmentant.

Mais que le Madelinot le veuille ou non, il devra apprendre à composer avec le touriste. Il n'est toutefois pas prêt, comme le démontre son attitude actuelle, à manger dans la main de cette bête qu'est le touriste et à perdre son identité, comme ce fut le cas de certains centres touristiques de la province, particulièrement de Percé, en Gaspésie. Il est évident qu'ils ne veulent pas se laisser submerger par

ce phénomène nouveau et les valeurs qu'il charrie.

Trois attitudes à adopter s'offrent à lui: l'indifférence envers cet étranger; l'exploitation du tourisme; la rationalisation de l'industrie.

Cette année, les touristes sont partout aux Iles-de-la-Madeleine. Ils ne savent pas où dormir, ni où manger, ni où se distraire malgré la tenue du festival de la mer.

A la Coopérative des transports maritimes, qu'exploite le seul traversier assurant le service entre Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, et Cap-aux-Meules

Voir TOURISTES, page A 6

M. L'Allier veut savoir...

— page A 2

SOMMAIRE

- Bandes dessinées: E 14
- Cinéma: C 2, C 3
- Décès, naissances, etc.: H 15
- Economie: B 1 à B 8, C 1 à C 4, C 5 et C 6
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: E 14
- Horoscope: E 7
- Informations étrangères: G 1
- LE PARRAIN: H 1
- Les échecs: E 15
- Les maux de notre langue: E 12
- Loisirs et récréation: E 14, E 15
- Médecine d'aujourd'hui: E 2
- "Mot-mystère": E 14
- Mots croisés: H 3
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: G 4 à G 7, H 1 à H 14
- Radio et télévision: C 3
- Sur 2 roues: H 13
- Sports: D 1 à D 7
- Voie aujourd'hui: E 1 à E 8

AUJOURD'HUI PARIS

La capitale de la France avait peu changé depuis l'époque de l'urbaniste Haussman. Mais depuis quinze ans, Paris a connu des bouleversements tels qu'on dirait qu'on a voulu rattrapper le temps perdu depuis un siècle.

— page A 11

Mme Gaudet-Smet

Une Québécoise "déporeillée", estime Cécile Brosseau, qui a rencontré l'écrivain dans le cadre des reportages de LA PRESSE sur l'Année de la femme.

— page E 3

APOLLO

Avant de revenir sur terre demain, l'équipage d'Apollo donne aujourd'hui la première conférence de presse en direct de l'espace.

— page F 5

Tout simplement fantastique...

— le professeur Garry

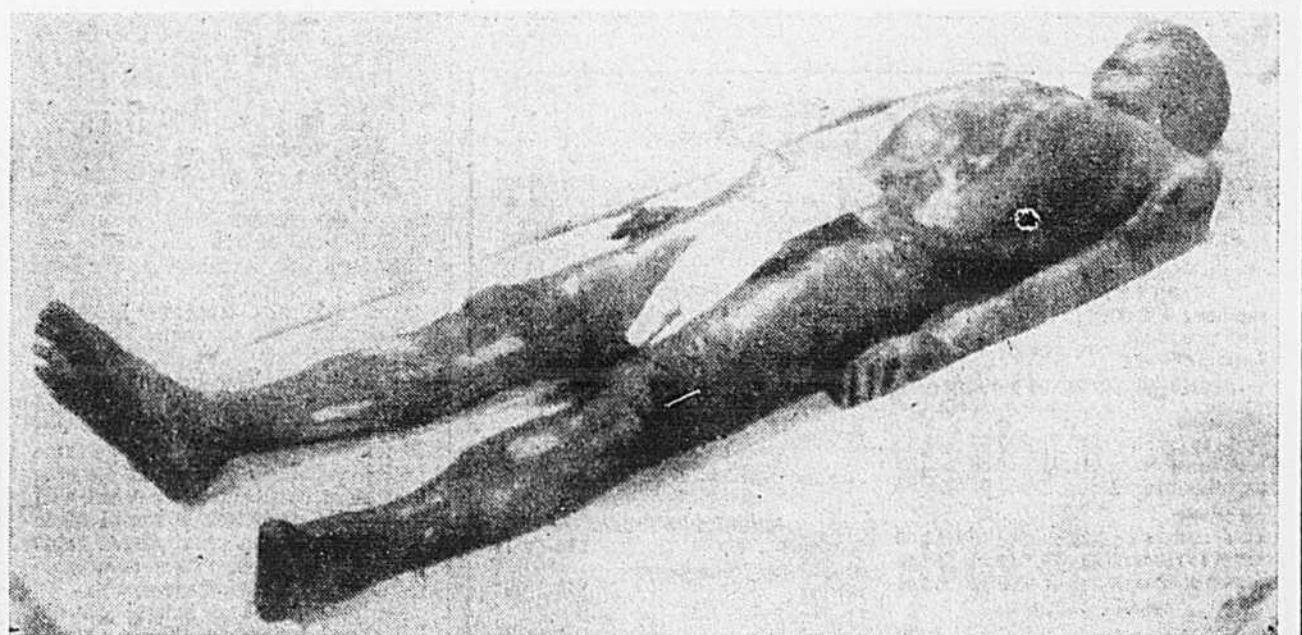
par Jooneed KHAN

La découverte, annoncée par le Quotidien du Peuple, de quelque 6.000 statues grandeur nature de chevaux et de guerriers datant du troisième siècle avant notre ère, dans la province de Chensi, en Chine centrale, est tout simplement fantastique, selon le professeur Robert Garry, du département de géographie de l'Université de Montréal.

Le professeur Garry, qui est également un sinologue réputé, a précisé toutefois qu'il n'avait pas pris connaissance des dépêches faisant état de cette découverte, que d'aucuns qualifient de l'une des plus importantes jamais faites dans les annales de l'archéologie.

Mais aux renseignements que nous lui avons donnés au cours d'une conversation téléphonique, il a réagi en se disant vivement surpris, car, a-t-il fait ressortir, les seules statues de cette taille connues jusqu'ici sont celles, datant d'ailleurs du 15^e et du 16^e siècles de notre ère, qui longent l'avenue

Voir FANTASTIQUE, page A 6



photos PA

Un cadavre de 2,100 ans

Un corps parfaitement conservé après plus de 21 siècles, selon une photo de l'Agence Chine Nouvelle.

La taxe sur l'essence

Les libéraux trouvent le moyen de mettre fin au zèle de l'opposition

par Denis LORD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Avec un mois de retard sur les écoliers, les députés fédéraux vont peut-être pouvoir, après tout, entrer en vacances dès la fin de semaine prochaine et le demeurant, eux, jusqu'au 14 octobre.

Les députés de l'opposition devaient se pencher en caucus ce matin même sur un projet d'entente soumis par les libéraux et destiné à mettre un terme dans les plus brefs délais à l'étude du projet de loi C-66, de façon à permettre d'ajourner la session jusqu'à la reprise d'automne, fixée au 14 octobre.

Il y a déjà belle lurette, bien sûr, que les députés des quatre partis ont hâte de quitter Ottawa et aller profiter des beaux jours qui restent, mais le gouvernement s'était juré d'en finir avec ce projet de loi (celui qui autorise la nouvelle taxe de 10 cents le gallon d'essence, dont les automobilistes ont écoupé à la veille de la St-Jean-Baptiste) avant d'ajourner pour l'été.

L'opposition, de son côté, est vivement opposée à la nouvelle taxe décriée par le dernier budget Turner et paraissait bien prête à prolonger le débat aussi longtemps qu'il le faudrait pour forcer le gouvernement à utiliser son droit de clôture et pour faire savoir aux citoyens qu'elle a dû plier devant la force de la majorité.

Les libéraux avaient bien tenté, la semaine dernière, d'amener les partis d'opposition (surtout les conservateurs et les néo-démocrates) à leur raison, mais toute entente semblait impossi-



Ron BASFORD
Le 46e orateur à intervenir!

ble et, en Chambre, le filibuster s'est poursuivi ainsi, hier, le ministre du Revenu Ron Basford était le 46e orateur à intervenir dans le débat sur le bill C-66 et les conservateurs, de leur côté, disaient avoir assez de "munitions" en réserve pour faire durer les débats au moins jusqu'à vendredi.

Mais les chefs parlementaires des quatre principaux partis se sont de nouveau réunis en fin d'après-midi, hier, et il semble cette fois que le gouvernement ait trouvé le moyen de taire une offre que l'opposition ne pourra refuser.

Selon une source conservatrice, le gouvernement aurait menacé l'opposition de déclencher le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-2 (la première tranche de la nouvelle politique de la concurrence) aussitôt après celui sur la nouvelle taxe d'accise si l'opposition persistait à bloquer l'adoption de cette dernière.

Quant on sait qu'une vingtaine d'amendements au bill C-2 — provenant

tant du gouvernement que de l'opposition — sont déjà inscrits au feuilleton, la "proposition" libérale signifierait à toute fin pratique que les députés devraient siéger tout l'été avant de penser à prendre des vacances.

C'est devant cette perspective qu'était placée l'opposition ce matin, au moment où, dans leurs caucuses respectifs, les députés devaient décider de la marche à suivre.

Déjà, hier soir, des députés de l'opposition commençaient à craindre que les velléités d'obstruction à la taxe sur l'essence commencent à s'effondrer devant d'aussi convaincants arguments. Comme le disait un député, hier: "Il y a mon bateau qui m'attend sur le bord de la mer et j'ai bien l'intention d'en profiter avant la fin de l'été."



Robert BOURASSA
Dans une dizaine de jours

L'Allier demande à Bourassa de définir clairement ce qu'il entend par "souveraineté culturelle"

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, estime qu'il est urgent pour le gouvernement Bourassa de définir clairement ce qu'il entend par "souveraineté culturelle".

"C'est urgent parce que, finalement, les gens n'y croient pas tellement. Et non seulement ils n'y croient pas, mais ça va faire rire", a déclaré M. L'Allier dans une entrevue qu'il accordait lundi au quotidien Le Soleil, quelques jours seulement après son échec à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications.

"Si on veut parler de souveraineté culturelle, il faut que ce soit de la souveraineté, c'est-à-dire que face à un secteur d'intervention il y ait un maître d'oeuvre, il y ait une autorité qui prime sur l'autre. La souveraineté partagée, ce n'est pas de la souveraineté, c'est du fédéralisme", a-t-il insisté.

Autre urgence

Dans l'esprit de M. L'Allier, il y a aussi urgence à relancer le dossier des communications au niveau du Premier ministre Bourassa, maintenant qu'il a fait tout le chemin qu'il lui était possible de parcourir.

Selon lui, l'échéance limite, c'est une "affaire de quelques mois au plus", surtout que le gouvernement fédéral a clairement indiqué son intention de légiférer en matière de communications.

"Un premier critère de crédibilité pour le gouvernement du Québec, ça va être son attitude d'ici à l'adoption, en troisième lecture, de la loi fédérale. Si on laisse passer ça sans lever un petit doigt, à ce moment-là, c'est sûr que ça donne un sacré coup", a-t-il affirmé.

Reconnaissant la difficulté spéciale que peut représenter le dossier des



Jean-Paul L'ALLIER
"C'est urgent..."

communications, M. L'Allier reste cependant convaincu qu'il reste un moyen de faire fléchir le gouvernement fédéral, "et il appartient au Premier ministre Bourassa de la trouver".

Il croit même que le gouvernement du Québec va aller plus loin sur le dossier des communications que sur celui des affaires sociales. D'ailleurs, le Premier ministre n'a pas le choix. "Non seulement il n'a pas le choix, mais je pense qu'il y croit. Ça, c'est lui qui va le prouver, mais je n'ai aucune raison de douter de sa parole", dit-il encore.

Avenir politique

Pour le moment, M. L'Allier est fermement convaincu que son avenir po-

litique est de continuer à pousser sur le dossier des communications "pour faire rétrécir toutes les voies de recul possibles" d'ici au début de la discussion sur le plan constitutionnel, car ce n'est que sur ce plan que le Québec pourra obtenir des concessions du gouvernement fédéral.

Et si, par hypothèse, le Premier ministre québécois décidait de laisser tomber le dossier tout simplement, ou encore qu'il se refusait à aborder la dernière étape, celle d'ordre constitutionnel, il déclare qu'alors il aura des décisions politiques personnelles à prendre, et ces décisions il les prendra "sans donner de préavis".

Si le dossier des communications traversait l'étape constitutionnelle sans succès, dans une autre hypothèse, le problème se poserait différemment, a-t-il expliqué, puisqu'il faudrait alors porter la discussion dans l'ensemble canadien et non pas au niveau d'un parti politique.

À la veille du prochain remaniement ministériel, M. L'Allier estime que si le Premier ministre veut le déplacer, ce sera maintenant. "À mon niveau, le dossier des communications est fermé".

Remaniement Bourassa poursuit ses consultations

QUEBEC (PC) — M. Robert Bourassa effectuera un remaniement ministériel dans une dizaine de jours, a confirmé hier un membre du personnel du Premier ministre.

Entre-temps, M. Bourassa poursuit ses consultations en vue de ce remaniement, le premier depuis la formation du gouvernement Bourassa, il y a cinq ans.

Des sources de l'entourage du ministre du Travail, Jean Cournoyer affirment que le ministre sera muté au ministère des Richesses naturelles où il remplacera M. Gilles Massé, qui abandonnerait son ministère pour raisons de santé, dit-on.

Pour le moment, les rumeurs les plus contradictoires continuent à foisonner sur la colline parlementaire.

LA MÉTÉO

Une masse d'air plus frais et plus sec a envahi le Québec. On prévoit pour aujourd'hui des périodes nuageuses, mais le temps se dégagera généralement cet après-midi. Pour demain, on prévoit quelques passages nuageux avec possibilité d'averses.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 15 — Maximum : 27 Possibilité d'averses en matinée, généralement ensoleillé l'après-midi	Minimum : 15 — Maximum : 28 Ensoleillé

au Québec

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	11 23 Passages nuageux	Passages nuageux
Outaouais	15 27 Passages nuageux	Possibilité d'averses
Laurentides	15 27 Passages nuageux	Possibilité d'averses
Cantons de l'Est	12 24 Passages nuageux	Possibilité d'averses
Québec	12 24 Passages nuageux	Possibilité d'averses
Rimouski	12 20 Généralem. ensoleillé	Généralement ensoleillé
Lac-Saint-Jean	11 23 Passage nuageux	Passages nuageux
Baie-Comeau	12 20 Généralem. ensoleillé	Généralement ensoleillé
Sept-Îles	12 20 Généralem. ensoleillé	Généralement ensoleillé
Gaspé	12 20 Généralem. ensoleillé	Généralement ensoleillé
Abitibi	10 23 Passages nuageux	Passages nuageux

au Canada

	Aujourd'hui	Demain	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	12	25
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	12	25
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	11	25
Manitoba	Orages	Winnipeg	12	23
Ontario	Ensoleillé	Toronto	17	28
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	13	27
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	15	25
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	15	25
Terre-Neuve	Dégagement	Saint-Jean	15	23

si vous partez

Aux Etats-Unis			Min.	Max.
New York	68 87	Chicago	68	85
Washington	72 89	San Francisco	55	77
Boston	68 84	Los Angeles	63	85

Vers les capitales

Paris	16 21	Moscou	18 22	Hong Kong	26 26
Londres	15 22	Stockholm	18 21	Lisbonne	18 25
Rome	21 28	Tokyo	27 27	Sydney	8 11
Berlin	19 22	Athènes	25 31	Tunis	22 33
Amsterdam	16 17	Casablanca	21 24	Vienne	17 23
Bruxelles	17 20	Genève	15 23	Varsovie	16 20
Madrid	21 31	Le Caire	28 36		

Vers les plages

Acapulco	24 31	Bermudes	27 31	Nassau	23 31
Mexico	12 23	Barbades	26 30	Rio de Janeiro	19 19

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière.)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE		874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40	REDACTION		874-7070
Lundi au vendredi	\$1.25	EDITORIAL		874-7030
Samedi seulement	0.50	PROMOTION		874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		RELATIONS DE TRAVAIL		874-7383
Nombre de semaines		PETITES ANNONCES (annonces classées)		874-7111
par porteur:	13 26 52	Commandes	du lundi au vendredi: 9h à 17h	874-7205
Lundi au samedi	\$16.80 \$33.80 \$67.20	Pour changer ou annuler		du lundi au vendredi: 9h à 16:30h
Lundi au vendredi	\$15.00 \$30.00 \$60.00			
Samedi seulement*	\$13.00 \$26.00	GRANDES ANNONCES		874-7300
par courrier:		Détails		
Lundi au samedi	\$28.60 \$57.20 \$114.40	National, Télé-Presse, Vacances, voyages		874-7306
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80	Carrières et professions, nominations		874-7320
Samedi seulement	\$10.01 \$20.02 \$40.04	COMPTABILITÉ		
*Minimum de 26 semaines		Grandes annonces		874-6892
Côte-Nord, par avion, 0.50		Petites annonces		874-6901

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h). 874-6911

Le refus du Canada satisfait Israël et mécontente l'OLP

d'après CP, Reuter, AP, AFP et UPI

Le gouvernement d'Israël a exprimé, hier, sa satisfaction face à la décision canadienne de demander la remise à une date ultérieure de la conférence de l'ONU sur la criminologie qui devait s'ouvrir le 1er septembre prochain, à Toronto, alors que l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) a invité l'ONU à ne pas accéder à la demande du Canada et presser les pays arabes "de prendre les mesures qui s'imposent pour répondre à la décision du Canada, qui s'est rallié à la politique sioniste d'agression".

Le ministre israélien des Affaires étrangères a en effet émis un communiqué approuvant l'attitude du Canada qui, dit-il, "s'est dissocié de la tendance visant à exploiter les conférences internationales à des fins politiques" et "appréciant le fait que le Canada se soit dit opposé à toute tentative qui viserait à exclure Israël ou tout autre pays de l'Assemblée générale des Nations unies".

Le secrétaire-général de l'OLP, M. Zahdi Nachachibi, a pour sa part déclaré: "Pour ne pas recevoir une délégation de l'OLP, le Canada a demandé aux Nations unies de reporter la conférence sur la criminologie, cédant ainsi aux pressions du sionisme et de l'impérialisme américain et cherchant ainsi à empêcher la dénonciation des crimes commis par les sionistes".

À New York, entre-temps, un porte-parole des Nations unies a déclaré que le comité de l'ONU chargé des conférences se réunirait la semaine prochaine afin de décider des mesures à prendre à la suite de la décision du Canada de demander le renvoi de la conférence sur la criminologie. Selon certaines rumeurs, l'ONU démantèlerait la conférence à Genève.

Le porte-parole a indiqué par ailleurs que les préparatifs se poursuivent en vue de la conférence internationale sur les établissements humains, qui doit en principe se tenir à Vancouver, l'an prochain, mais il a ajouté que l'Assemblée générale de

l'ONU passerait en revue ces préparatifs lors de sa prochaine session.

Par ailleurs, les députés conservateurs Heath Macquarrie et David MacDonald ont tous deux vivement critiqué hier la décision du Canada dans cette affaire.

Prenant la parole aux Communes, M. Macquarrie a dit douter que cette décision contribue à la paix mondiale ou à l'amélioration des relations extérieures du Canada car, a-t-il dit, le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, devrait comprendre que la question palestinienne est au équilibrée de la crise du Moyen-Orient.

Il a ajouté que les Palestiniens venant au Canada sont harcelés par les fonctionnaires de l'immigration, alors que les Israéliens n'éprouvent aucune difficulté.

Ce type d'approche, a-t-il dit, empêche les Canadiens de se faire une idée équilibrée de la crise du Moyen-Orient.

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION à partir de

\$75 LPS

LANGUAGE POWER SYSTEMS
Étage F. Place Bonaventure 878-2821
Reconnu par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 — (Culture personnelle)

VIC TANNY

OFFRE D'INTRODUCTION

OFFRE SPECIALE/ETE

MINI-ADHÉSION D'UN MOIS

OFFRE POUR UNE PÉRIODE LIMITÉE!

100 ADHÉSIONS SEULEMENT À CHAQUE CLUB

Pour \$5 seulement, vous pouvez maintenant entrer dans le monde merveilleux de Vic Tanny grâce à une mini-adhésion d'une durée de 1 mois. Vous pourrez profiter de tous les avantages du club pendant un mois entier, tout comme les membres ordinaires. Il est encore temps de vous mettre en forme pour l'été. Les moniteurs de Vic Tanny vous traceront un programme personnel de mise en forme, qui vous aidera à perdre les livres et les pouces superflus aux endroits importants! Prenez la résolution de perdre de 5 à 12 livres et de 2 à 5 pouces à la taille, aux hanches, aux jambes et aux cuisses, à la manière agréée de Vic Tanny, avec un guide alimentaire et les appareils d'exercice et d'affermissement exclusifs à Vic Tanny. Ensuite, vous pourrez profiter d'un bain-tourbillon chaud à effet de massage, d'un bain sauna, d'un bain de vapeur, d'une baignade rafraîchissante dans la piscine tropicale et de la salle solaire California... vous vous découvrirez ainsi une vitalité et un charme nouveaux grâce à Vic Tanny.

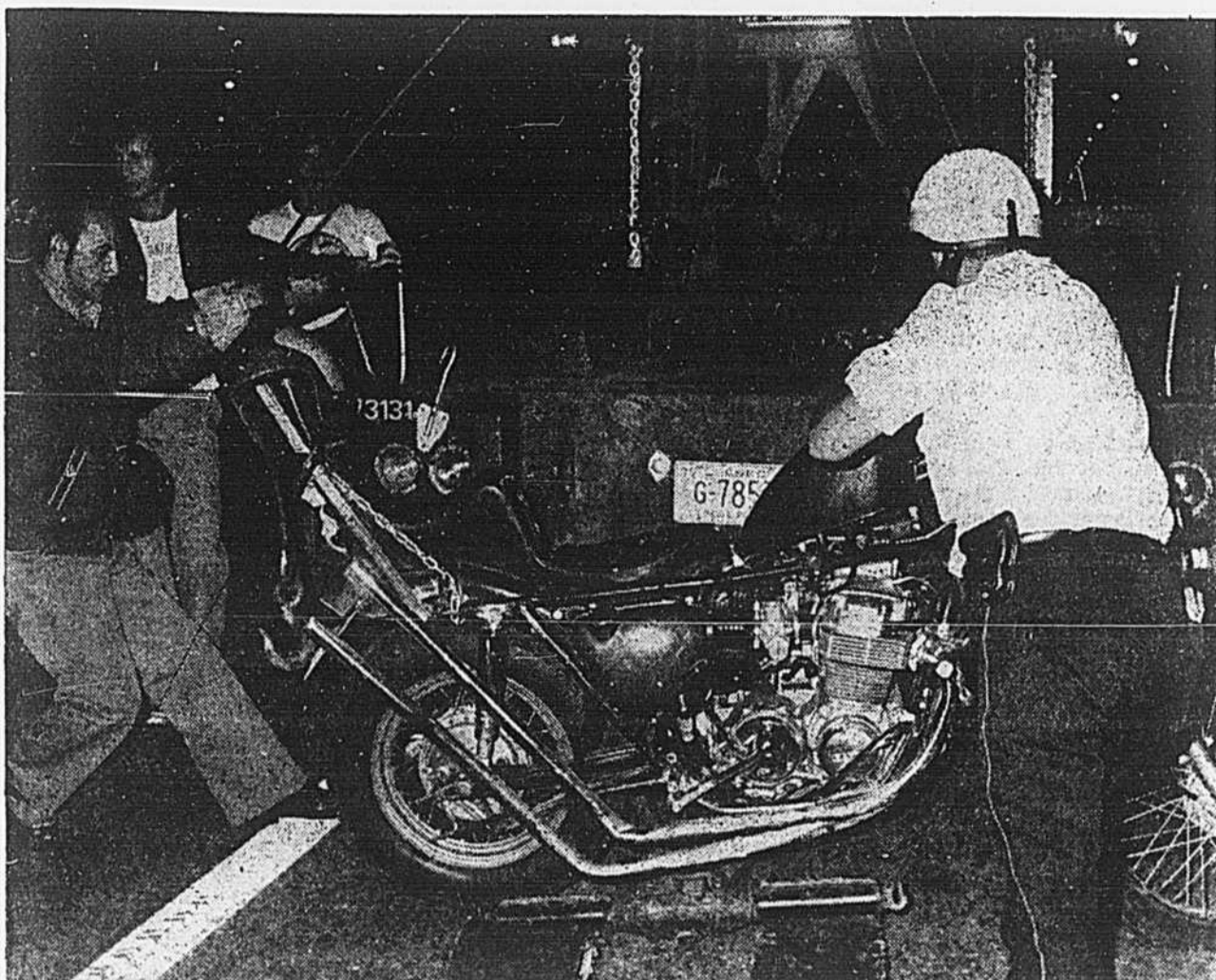
VIC TANNY

CLUB DE SANTE / MISE EN FORME

8 CLUBS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL — Communiquez avec le club le plus près de chez vous

Place Bonaventure 866-3992	Longueuil, Place Desormeaux 651-7770
Centre commercial Rockland 341-3810	Montréal-Nord, Place Bourassa ... 326-8240
Centre commercial Côte-Saint-Luc 482-7415	Ville LaSalle, Place Newman 366-8080
Chomedey, 1278, boul. Labelle ... 487-1916	Mail West Island 683-2130

CLUBS ET CLUBS AFFILIÉS À TRAVERS LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS



L'une des victimes du double assassinat du bar Le Buisson n'a pu enfourcher une dernière fois sa Honda 750 qu'on s'apprête ici à remorquer. Il s'est écroulé à quelques pieds, terrassé par les balles de ses agresseurs. photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Deux clients d'un bar abattus à bout portant

Le bar Le Buisson, sis au 8715 Souigny à l'intersection de la rue Désormeaux dans l'est de la métropole, a été le théâtre d'un drame hier soir alors que deux individus ont été tirés à bout portant à l'aide d'une arme de fort calibre.

Le double assassinat est survenu vers 21h50 alors que deux inconnus se sont amenés au bar et sans crier gare ont déchargé leur arme en direction de deux hommes attablés au milieu de la pièce. Le premier homme, qui reçut une balle à la tête et une autre au rein s'écroula raide mort. Le second parvint à sortir de l'établissement et il fut retrouvé inconscient à

quelques pieds de sa moto. Il fut conduit à l'hôpital Maisonneuve où on constata le décès.

Les deux agresseurs qui ont commis leur méfait devant 6 personnes dont la serveuse sont toujours au large. Quant aux victimes, leurs noms ne sont pas connus car ils ne possédaient aucun papier d'identité. Ils n'avaient aussi que très peu d'argent sur eux au moment de la tragédie.

L'enquête qui a été menée par les détectives André Charest et M. Pilote de la police de la CUM doit se poursuivre aujourd'hui quant à l'identification des victimes.

Il s'agissait des 68e et 69e meurtres à se produire sur le territoire de la

Communauté urbaine depuis le début de l'année.

Autre meurtre

Par ailleurs, la Sûreté du Québec à Montréal fait enquête suite à la découverte d'un cadavre flottant sur le fleuve Saint-Laurent, dans le bassin de l'Hydro-Québec à Saint-Timothée-de-Beauharnois.

Le cadavre a été retrouvé les mains liées à un bloc de ciment et la tête recouverte de tissus. L'homme semble avoir séjourné dans l'eau depuis un mois et il ne possédait aucune pièce d'identité.

Une autopsie doit être pratiquée aujourd'hui à l'Institut médico-légal de Montréal.

Le conflit des débardeurs

Quatre amendes de \$200

Déclarés coupables d'avoir autorisé une grève dans le port de Montréal, le 30 mai dernier, en violation du Code canadien du travail, quatre dirigeants du syndicat local des débardeurs ont été condamnés à \$200 d'amende chacun, hier, par le juge Maurice Rousseau.

Ces amendes ont été imposées au président de l'union, M. Adrien Tremblay, ainsi qu'à trois membres de son exécutif, MM. Raymond Desgagnés, Georges Lagacé et Robert Gosselin, qui avaient fait la tournée des hangars, dans la matinée du 30, pour presser les débardeurs alors au travail à se rendre à une réunion déjà commencée, au Centre Paul-Sauvé. On sait qu'une trentaine de jours plus tôt le Parlement fédéral avait adopté une législation spéciale pour mettre

fin à un premier arrêt de travail, et que les quatre prévenus doivent également subir leur procès pour avoir enfreint cette loi.

Le procureur de la défense, Me Phil Cutler, avait précédemment demandé au tribunal de faire la distinction qui s'imposait entre l'association qui doit répondre de ses gestes, et les quatre prévenus qui, selon leur propre aveu, avaient convoqué cette réunion pour éviter un affrontement qui aurait pu être désastreux, sur les quais.

Quant à Me Louis-Philippe Landry, le procureur-chef du ministère fédéral de la Justice dans la métropole, il avait demandé à la Cour d'écarter la requête pour une suspension de peine présentée par le procureur des prévenus, en soulignant que le délit commis

était trop grave pour qu'on passe ainsi l'éponge, sans plus.

Le juge Rousseau, tout en convenant que les prévenus avaient peut-être fait pour le mieux, dans les circonstances, souligna qu'à titre de dirigeants du syndicat, ils se devaient de connaître la loi et ses implications, et que s'ils ont agi comme ils l'ont fait, ce fut peut-être pour conserver leur poste.

Il ajouta qu'en condamnant les prévenus à \$200 d'amende, il ne voulait aucunement défendre le droit des riches, mais bien celui des débardeurs au travail, dans le cadre des lois existantes, et celui aussi de milliers de personnes dont l'emploi ou les commerces dépendent de l'activité portuaire.

Air Canada: Pratte ne croyait pas Ménard

par Jean-Paul SOULIE

Les explications fournies par M. Yves Ménard, ex-vice-président d'Air Canada, au président du conseil d'administration, M. Yves Pratte, au sujet des \$100,000 donnés à M. R. McGregor, ne l'ont jamais satisfait. "J'ai eu l'impression qu'il me mentait", a déclaré hier M. Pratte, au cours de sa deuxième journée de témoignage devant la commission d'enquête sur les pratiques financières d'Air Canada, présidée par le juge Willard Estey.

Le témoignage fourni par M. McGregor lui-même a révélé que le versement de cette somme fut l'aboutissement de pourparlers qui duraient depuis plus d'un an, en vue de la réalisation d'un projet par lequel l'agence de voyage McGregor, de Montréal, deviendrait actionnaire majoritaire de la Burke World Wide Travel, de Colombie-Britannique.

C'est dans la formation de ce nouveau groupe (McGregor-Burke) que l'ex-vice-président, M. Ménard, souhai-

taut convaincre Air Canada d'investir jusqu'à \$400,000.

Ce projet a toutefois suscité une vive opposition, notamment chez les vice-présidents régionaux d'Air Canada, qui firent valoir qu'on risquait de causer du tort aux autres agences de voyage canadiennes faisant affaire avec la société d'Etat.

Déterminé à conclure cette entente, M. Ménard avait alors adressé à M. McGregor une lettre par laquelle Air Canada l'engageait comme conseiller pour plaider les intérêts de cette entreprise dans d'autres régions du monde, comme le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud. Air Canada lui versait en même temps une "avance" de \$100,000.

M. Pratte a expliqué hier que lorsque M. Ménard avait évoqué des services d'expertise pour ouvrir de nouveaux marchés, il n'avait été aucunement convaincu.

Le président d'Air Canada a ensuite répété encore une fois que si ses collègues du conseil d'administration et

lui-même avaient été au courant, la transaction aurait été refusée.

Les ministres polygames

Interrogé sur le fait qu'un ministre libanais avait été embauché par Air Canada pour assurer l'entrée du transporteur aérien sur le marché du Proche-Orient, M. Pratte a répliqué que le fait de s'assurer les services d'un ministre dans ces pays n'avait peut-être pas la même signification que sous nos latitudes. "Je ne connais pas les habitudes de ces pays, mais je sais que là-bas, un homme peut avoir plusieurs femmes," a-t-il dit.

Enfin, M. Pratte a longuement défendu, en fournissant plusieurs exemples, les pratiques de contrôle en usage dans la société de la Couronne dont il est le président. Il a insisté sur le grand nombre d'informations qu'Air Canada fournit au gouvernement fédéral, affirmant que la majorité des transporteurs aériens d'Amérique du Nord en donnent beaucoup moins à leurs banquiers.

Accusé de deux meurtres

Boire s'est donné la mort

Laurent Boire, âgé de 52 ans, en instance de procès pour le meurtre de deux fillettes commises en janvier dernier à l'île Perrot, s'est enlevé la vie hier matin en se tirant une balle de calibre .22 dans la tête.

Le corps a été trouvé dans une automobile stationnée sur la 94e Avenue, à Pointe-aux-Trembles. La police a trouvé sur lui une lettre dont elle n'a pas révélé le contenu mais qui constitue très probablement une confession posthume.

Le 14 janvier, Boire s'était introduit dans la demeure de M. et Mme Carl Paquette, au 15, 146e Avenue, à l'île Perrot. C'était un ami de longue date de la famille, que les petites Lyne et Sylvie Paquette, âgées de 7 et 10 ans, appelaient "mon oncle".

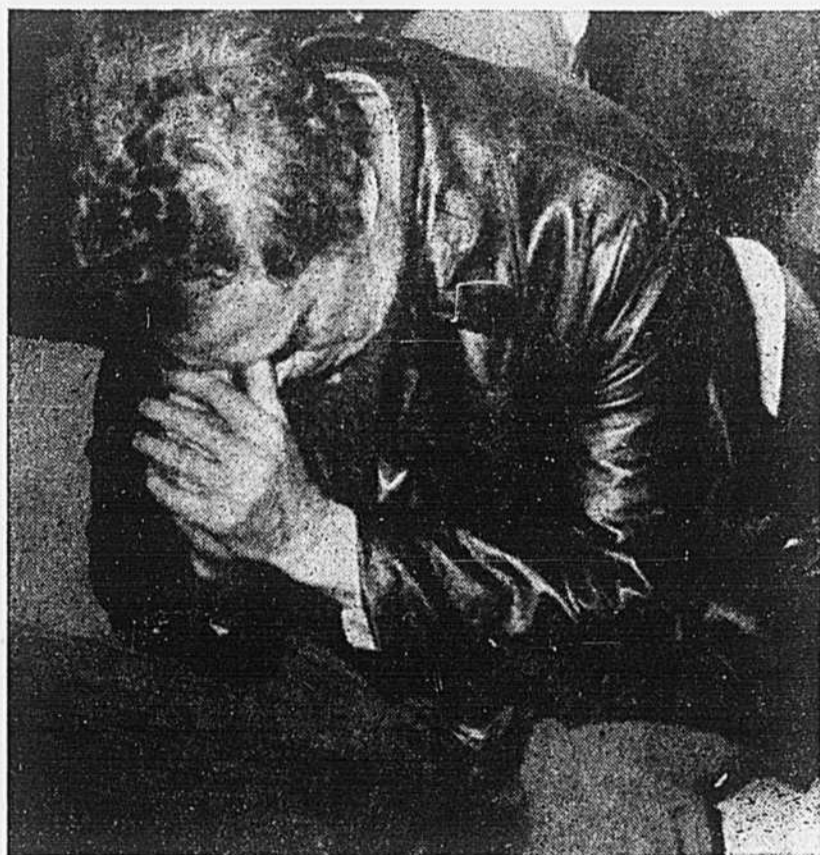
En rentrant chez elle, vers 17

heures, Mme Paquette avait trouvé les deux fillettes gisant devant l'appareil de télévision. Elles avaient été abattues à bout portant de décharges d'un fusil de calibre .410.

Le 6 février dernier, Laurent Boire avait fini par relater, à l'enquête du coroner, qu'en le voyant, la petite Sylvie avait dit: "Qu'est-ce que tu veux, mon oncle?". "Et puis, a-t-il ajouté, Sylvie a poussé un cri... et puis j'ai tiré... alors elle est tombée".

Accablé de douleur, le témoin avait alors supplié le procureur de la Couronne de ne plus lui poser de questions.

Boire avait été tenu criminellement responsable de la mort des deux fillettes et devait être détenu jusqu'à son procès. Mais, le 26 juin dernier, il avait été remis en liberté.



Laurent Boire, au moment de l'enquête du coroner. photo René Picard, LA PRESSE

La pénurie de vin bientôt chose du passé

par Jean POULAIN

Que vous soyez simple amateur de vin ou oenologue éprouvé la Société des Alcools du Québec travaille à pleine vapeur pour réparer les ravages que vous avez fait subir à ses stocks lorsque la grève des débardeurs du port a fermé les robinets d'approvisionnement: les responsables de la relative pénurie actuelle de certaines marques de vins sont donc les consommateurs eux-mêmes qui ont mis la SAQ à sac et à sec.

Un porte-parole de l'entreprise parapublique a confirmé à LA PRESSE l'existence d'un problème passager qui devrait être résolu "d'ici une semaine, deux au grand maximum".

"Nous livrons 25,000 caisses par jour pour réapprovisionner nos succursales et nous pensons réussir à activer encore notre rythme de livraison". Tout le problème a commencé lors-

que la grève des débardeurs s'est durcie au point de nécessiter une intervention fédérale: les consommateurs anticipant une longue période de pénurie ont forcé leurs achats de couverture, mettant les "bouchons" doubles.

Cette précaution a surtout touché les marques les plus courues de sorte que les choix de remplacement moins populaires se sont vidés rapidement aussi, les quantités étant plus modestes même en temps normal.

C'est ainsi que selon la SAQ les difficultés temporaires actuelles couvrent entre autres les marques suivantes: Bourgogne rouge SAQ (mis en bouteille par la Régie) — Bourgogne blanc SAQ (idem) — Monmessin Export — Cuvée des Saints Pères — Chianti — Saint-Emilion SAQ — Mouton Cadet.

Des représentants locaux des producteurs étrangers ont confirmé à LA PRESSE que bien que les commandes de leurs commettants français ou

d'autres pays aient été livrées depuis longtemps elles n'apparaissent pas toutes sur les comptoirs des magasins de détail.

"Ce qui retient le plus l'acheminement des caisses de l'entrepôt central de la Régie aux diverses succursales est le contrôle de la qualité qui oblige de prélever des échantillons", a déclaré à LA PRESSE un agent local.

Ce n'est que lorsque cette opération a prouvé une qualité conforme que la livraison peut s'effectuer.

D'après la SAQ sur les quelque 1,500 marques mises en cause une cinquantaine ont créé un "goulot d'étranglement" temporaire qui sera réglé d'ici peu.

Quant aux rumeurs ou aux spéculations selon lesquelles l'organisme détournerait une partie des arrivages en vue de grossir des stocks afin de les mettre sur le marché à l'occasion de nouvelles hausses de prix, le porte-parole de la SAQ les nie sans hésiter:

"A moins d'une perte de valeur du dollar canadien, les prix des vins et spiritueux sont stables pour un bout de temps, soit pour des mois".

Malgré la récente augmentation des prix il reste encore au consommateur québécois 79 variétés de vin disponibles à un prix inférieur à \$2 la bouteille (contre 115 avant la hausse).

Entre \$2 et \$3 la bouteille le choix actuel (pénurie éventuelle excluse) porte sur 299 variétés (292 variétés avant la hausse mais certains vins antérieurement d'un prix inférieur à \$2 sont montés dans la catégorie supérieure).

Au niveau des restaurants la pénurie se fait sentir également certains ne recevant qu'environ 60 pour cent de ce qu'ils seraient prêts à accepter. Quant à l'impact de la diminution de 7 pour cent de la taxe d'accise fédérale la SAQ fait remarquer qu'elle se calcule sur le prix de départ de la Régie et non sur le prix payé par le

Boîtes à journaux

La Gazette a gain de cause contre Montréal

(d'après CP) — La Cour supérieure s'est prononcée hier en faveur d'un quotidien montréalais qui demandait à augmenter le nombre de ses distributrices de journaux.

Agissant en vertu d'une pétition du quotidien The Gazette, le juge Samuel Bard a invalidé le décret municipal limitant les distributrices aux immeubles ou à leur périmètre "dans les secteurs commerciaux ou industriels".

Le magistrat a souligné que le décret, adopté en 1973, faisait dépendre l'émission des permis "de la décision arbitraire d'officiers municipaux".

Faisant remarquer que le décret vise non seulement le domaine public mais aussi ses alentours sur la propriété privée, le juge Bard a déclaré qu'il s'agissait là d'un empiètement sur la propriété privée qui équivalait à une expropriation sans indemnisation.

The Gazette avait soumis cinq de-

mandes de permis en vue de disposer des distributrices selon les termes du décret: quatre d'entre elles furent rejetées et la cinquième apparemment ignorée.

'Jobbers' demandés

pour la vente
des Jeux Olympiques
de 1976



Distributeur officiel

pour la Province
de Québec, la France,
l'Italie et la Belgique:

Les Ecussons Universels Inc.
Universal Crests Inc.

242 St-Jean, Longueuil, Qué.
(514) 527-3606 • 670-5510

SANDWICHES ASSORTIS POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON

Nous vous fournissons de délicieux hors-d'œuvre chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. A prix raisonnables.

Nous livrons partout à Montréal
844-3901



48 SANDWICHES
cocktail
frais du jour \$4.50
la bite



éditorial

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO
éditeur adjoint

ROCH DESJARDINS vice-président

YVON DUBOIS directeur de l'information

MARCEL ADAM editorialiste en chef

Ce n'est pas la loi qui peut tout faire

"Un dispositif des plus complets pour la protection des droits des individus et des libertés de l'homme au Canada." C'est ce que M. Otto Lang, ministre de la Justice, nous offre en présentant son projet de loi destiné à combattre la discrimination sous toutes ses formes. Il faut avouer que, même si le Canada demeure un des pays au monde où la liberté des citoyens est la mieux respectée, il reste encore bien des coins obscurs dans l'image que nous montrons à l'étranger. Une loi pourra servir à nous purifier plus profondément.

D'autant plus que le ministre entend créer une commission d'enquête sur tous les cas de discrimination qui lui seront soumis. Encore là, la chose est nécessaire. Car, chez nous comme ailleurs, la loi n'impressionne que quand elle a des dents. Il faudra un ombudsman avec pouvoirs véritables pour faire appliquer une loi qui veut protéger des libertés individuelles. On en est toujours là: engendrer la vertu par la peur.

Mais il ne faut pas trop s'illusionner: la loi pourra protéger certaines personnes contre des gestes de discrimination à leur endroit. Mais elle ne transformera pas les mentalités. D'abord parce qu'il y a énormément de situations discriminatoires existantes et acceptées dans notre société que l'on

peut toujours cacher par des prétextes; ensuite, parce qu'une loi ne sert que rarement à transformer les mentalités, à moins qu'elle ne soit permissive.

A Radio-Canada, on vient de nommer un directeur du Bureau de l'égalité des chances. Cela, c'est dans un milieu que l'on dit des plus évolués, où l'on croirait que les talents artistiques ou administratifs avaient le plus de chances d'être respectés à leur juste valeur. On doit pourtant y créer un bureau spécial: c'est dire qu'il y a un besoin réel. Imaginez la situation de bureaux, d'usines, de milieux divers d'affaires qui ont beaucoup à protéger: la discrimination y est constante.

Bien sûr, on ne pourra pas refuser un employé parce qu'il est noir ou Témoin de Jéhovah ou d'une idéologie différente: mais les prétextes ne manqueront pas, des plus idiots aux plus raffinés. Car le problème demeurera: la loi ne changera pas les mentalités.

Il se peut qu'une loi ait une valeur éducative. Il serait même souhaitable que toute la législation soit faite en ce sens. Mais quand elle vient faire obstacle à des habitudes déjà ancrées, on a tendance à vouloir l'éviter. Ordinairement, au nom de la liberté, même pour une loi qui veut la protéger. On déclare seulement: "Ce n'est pas le gouverne-

ment qui va venir me dire comment penser..." Les lois restrictives n'ont jamais de succès.

Pourtant, les lois permissives en ont. C'est qu'alors, elles sécurisent, elles fournissent elles-mêmes le prétexte que quelqu'un veut fournir à sa conscience. Elles matérialisent les options qui jusqu'à ce moment étaient personnelles.

Plusieurs pays occidentaux ont signé la Déclaration des Droits de l'homme; ils ont souvent leur propre charte; au Canada, presque toutes les provinces en ont une. Pourtant, cela n'empêche pas les démagogues de fausser constamment la vérité, de désorienter les consciences, de sacrifier à tous les dieux à la mode qui leur valent leur popularité et leur succès. Pensez-vous, par exemple, que la publicité des maisons de finance respecte la liberté et la conscience? Et celle de la bière: croyez-vous vraiment que Willie Lamothé est celui qui peut vous donner le meilleur "coup de pouce"? Et que c'est Pepsi qui vous rend beau? Tout cela, c'est de la foutaise, on le sait bien. Mais on se laisse violer avec plaisir.

Le respect de la liberté de la personne est un grand principe qui fait partie de toutes les chartes; et cet article n'existait pas dans les codes d'éthique d'il y a à peine quelques années. Depuis

qu'on l'y retrouve, on n'a jamais entendu tant de fausseté dans les discours des vedettes de toutes sortes.

La loi de M. Lang ne mènera donc nulle part s'il n'y a pas, chez les citoyens, une conscience nouvelle de la liberté brimée. C'est facile de dénoncer un employeur qui refuse un Noir; c'est plus difficile de prouver que Molson nous trompe. Il faut plus de lucidité et plus de respect de soi-même.

Chez les membres de la Commission, il faudra trouver une extrême sensibilisation aux nouveaux moyens de discrimination. Car, en fait, ce sont eux et non la loi elle-même qui pourront agir comme agents éducateurs. Ils pourront engendrer dans la population une préoccupation véritable de justice pour tous, de traitement égal, de chances égales. Non pas uniquement dans les situations de détresse. Mais surtout dans la vie de tous les jours, dans les événements que l'on vit presque inconsciemment et qui forment ce que nous sommes.

Le Parlement canadien est à la veille de donner de bons instruments à la liberté; à nous de les utiliser.

Jean-Guy DUBUC

La volte-face du Canada

Le Canada a eu 5 ans pour préparer à Toronto, sous les auspices des Nations unies, une conférence internationale sur le crime. Il donne maintenant 5 jours aux Nations unies pour se trouver un nouveau terrain où remettre la conférence aux calendes grecques. Comment expliquer un comportement aussi cavalier, une volte-face aussi complète?

La question comporte deux aspects qui ne sont pas complètement dissociables mais qu'il faut néanmoins distinguer. Le premier est relié aux remous provoqués dans les milieux juifs du Canada par la perspective d'une participation à la conférence de Toronto d'une délégation de l'OLP (Organisation pour la Libération de la Palestine). Le second touche au style que se donnent les Nations unies. Ce style inquiète les grandes puissances, on le savait déjà; il donne des sueurs froides aux diplomates canadiens, on le sait maintenant.

C'est donc en 1970 que le Canada a invité les organisateurs de la conférence à tenir à Toronto des assises qui auraient attiré 2000 participants et 600 journalistes Toronto, ville essentiellement pure, dans cette province d'Ontario si bien élevée, dont le gouvernement connaît les règles les plus subtiles du savoir-vivre international, offrait, à première vue, toutes les garanties. Comme il est facile d'avoir les mains pures quand on n'a pas de main! Car, le jour où, par la grâce des Nations unies, l'Organisation pour la Libération de la Palestine a accusé, au sein du prestigieux aréopage, la qualité d'observateur, Toronto-les-mains-pures n'a su que faire du tison. Le mieux n'était-il pas de le renvoyer le plus loin possible? Ce n'était pas courageux? Courageux, le Canada. Mais pas téméraire.

Bien sûr, déclarer forfait entraîne quelques inconvénients. Par exemple, envoyés les \$2 millions que les congressistes auraient dépensés dans les hôtels de Toronto! Par exemple, Vancouver devra vraisemblablement renoncer à une conférence organisée sous les mêmes auspices et prévue pour l'an prochain. Et Montréal? Les Jeux de Montréal en 1976? Personne, à Ottawa, n'a donc jamais entendu parler des Jeux de Munich, ruinés dans les conditions qu'on sait, à la grande affliction des Allemands, qui n'étaient nullement responsables du gâchis!

On s'explique toujours mal pourquoi la diplomatie canadienne a mis tant de temps à prévenir qui de droit que la conférence ne pouvait se tenir à la date prévue. Pour donner le temps aux groupes juifs et arabes de s'insulter copieusement sur notre sol et de se menacer de mort?

Ces rodomontades ont fait perdre de vue l'objet de la conférence. Celui-ci était et reste sérieux. Il y a dix millions de prisonniers dans le monde. La torture n'est pas abolie. Cette question figure à l'ordre du jour de la conférence. Autre sujet à l'étude: l'intervention des compagnies multinationales dans les affaires intérieures des pays souverains. Qui dit "multinationales" dit américaines. En coupant l'herbe sous le pied des Nations unies, Ottawa n'a-t-il pas voulu rendre un service insignifiant à cet excellent Henry Kissinger, symbole de la toute-puissance américaine?

La réponse à cette question ne se ferait pas attendre, s'il n'était pas patent que les Etats-Unis ne sont pas les seuls à trouver préoccupant le style qui prévaut dans beaucoup de débats au siège des Nations unies. Tour à tour, en ter-

mes délicats, les représentants permanents de la France et de la Grande-Bretagne ont émis des réserves non seulement vis-à-vis d'une ambiance mais de méthodes peu respectueuses du protocole et même de la Charte, longtemps avant la violente sortie de Kissinger à Milwaukee, il y a deux semaines. Là où le "boss" Kissinger brandit la menace, les diplomates rappellent l'importance "du protocole et du maintien des formes, le caractère de négociation permanente qui frappe nos travaux" et soulignent que "la patience est notre vertu, l'affrontement notre tourment". (Intervention du représentant permanent de la France auprès des Nations unies, le 6 décembre 1974.)

La perspective d'une conférence, technique dans son objet, mais tournant à l'affrontement par son ambiance, était trop pour un pays peu entraîné à la souffrance, comme le Canada. Et il est certain que d'autres nations comprendront ses raisons, s'ils n'approuvent pas son comportement.

Pourtant, les conséquences à long terme de cette démission — il s'agit d'une démission — risquent d'être considérables. Elles risquent de l'être pour l'Organisation des Nations unies, au seuil de sa trentième année d'existence. Le raffermissement du rôle des Nations unies reste lié à la préservation de la paix.

Le chef de la diplomatie canadienne, M. MacEachen, va entreprendre une tournée au Moyen-Orient. La qualité de l'accueil qui l'attend indiquera s'il s'est fourvoyé ou non. Facile en apparence, la solution appliquée à Toronto pourrait bien apparaître, à l'usage, comme la plus maladroite des solutions.

Guy CORMIER



Droits réservés

LETTRES

La peine capitale et la tradition

Tout a été dit sur la peine de mort. Peut-être. Mais le problème reste entier, parce que les tenants de l'abolition n'ont guère réussi à convaincre ceux qui sont contre et inversement.

Si les condamnations à mort étaient courantes dans l'Ancien Testament, elles ne l'ont pas moins été dans le Nouveau Testament et cela jusqu'à nos jours, alors que les coeurs se sont soudainement attendris au point de vouloir faire sauter une tradition millénaire et pas seulement sociale, mais aussi religieuse.

En fait, les deux Testaments semblent bien contenir autant de textes justifiant l'abolition de la peine de mort que de textes en justifiant le maintien. Il n'en reste pas moins qu'il s'est établi au cours des siècles et qu'il subsiste dans la chrétienté une tradition tenace en faveur de la peine capitale. Pourtant ces textes, on les connaissait depuis toujours. Si dans le passé on s'est tant prévalu de textes justifiant la mise à mort des assassins, pourquoi aujourd'hui rejeter ces textes et ne plus voir que ceux qui invitent à moins de rigueur? Si les premiers doivent être interprétés dans leur contexte, pourquoi les seconds devraient-ils être pris à la lettre? Pourquoi une telle volte-face alors que les crimes sont plus nombreux et plus audacieux que jamais et surtout alors que la clémence paraît bien être d'un effet dissuasif encore plus incertain et discutable que la rigueur?

Tout cela n'aide guère à dissiper la confusion qui règne dans les esprits. Envoyer ainsi par-dessus bord, à coups de statistiques, une tradition qui touche à la morale de près, comme la peine de mort,

c'est implicitement reconnaître que les règles de morale sont toujours assez relatives, qu'on les a souvent appliquées avec trop de rigueur dans le passé, qu'aujourd'hui il est temps que ça change et que, de ces règles, on peut donc désormais donner une interprétation opportuniste à souhait. C'est une porte qu'on entrouvre et que, loin de pouvoir refermer, il faudra peut-être avant longtemps se résigner à ouvrir toute grande pour d'autres traditions, tant religieuses que sociales.

Abolir la peine de mort parce que le meurtrier pourrait être récupérable, c'est interdire la chirurgie sous prétexte que la médecine pourrait tout soigner, tout guérir et tout réparer. Une pure illusion.

Quant à l'argument que, d'après les statistiques, la peine de mort n'a aucun pouvoir de dissuasion, il vaut ce qu'il vaut. A voir l'augmentation continue des crimes de toutes sortes dans notre société, à voir nos géolés remplies à capacité, on peut en conclure aussi bien que la perspective d'un séjour en prison ou au pénitencier ne retient pas beaucoup les malfaiteurs. Or songera-t-on à fermer nos institutions pénitentiaires pour autant? Rendra-t-on la messe du dimanche facultative parce qu'alors les églises sont vides à 70% et que la perspective d'un châtimement éternel semble n'avoir que peu de pouvoir de dissuasion devant la faute grave qu'on nous fait cependant toujours de manquer à l'obligation dominicale?

Vraiment, il y aurait avantage, dans les circonstances, à ce qu'on donne à ces questions des réponses claires et moins laconiques qu'une vague raison de textes bibliques

devent s'interpréter dans leur contexte. Le citoyen ordinaire comprendrait peut-être mieux certains arguments et certaines attitudes concernant la peine capitale.

Arthur PICHE,
Montréal.

"J'ai eu honte"

Monsieur Roger Lemelin
LA PRESSE
Montréal

Cher Monsieur,
Enfin on se réveille! Comment avons-nous pu endurer si longtemps la vulgarité d'un Michel Tremblay et de ses suivants comme Deschamps, Louise Forestier et Cio.

Lors de l'ouverture des fêtes de la St-Jean Baptiste, j'étais à l'île du Cap Breton. J'avais hâte de célébrer avec les millions de Canadiens français à la télévision! J'ai été vite désemparé. J'étais humilié. J'ai persisté jusqu'à la fin du spectacle et j'ai eu honte. Ce n'était plus Montréal, ni la province de Québec mais le Canada qui écoutait ce soir là. Je reprends les mots de celui qui signe Pierre Thibault de Laval. "Ce ne sera même pas les Anglais qui nous auront détruits. Bien à vous,

Marie-Claire LORTIE,
Laval.

Sage décision concernant la Loi 22

Selon le quotidien montréalais "The Gazette", l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec aurait décidé de contester devant la Cour supérieure la constitutionnalité de la Loi 22 sur le français, langue officielle. Si tel est le cas, il s'agit d'une décision qu'on peut difficilement critiquer.

Les tribunaux sont là, en effet, pour trancher les questions de droit. Au surplus, il y a une hiérarchie des tribunaux et, en s'adressant d'abord à la Cour supérieure, les commissions scolaires protestantes respectent cette hiérarchie. On pourra, au besoin, passer de la Cour supérieure à la Cour d'appel, et de cette dernière à la Cour suprême.

Les commissions scolaires protestantes auraient préféré que le gouvernement fédéral rétère lui-même toute l'affaire directement à la cour suprême. Mais le Premier ministre Trudeau vient de leur faire savoir qu'il ne pouvait se rendre à leur demande.

Et la réponse de M. Trudeau paraît bien étayée. Le gouvernement fédéral a fait étudier la Loi 22 par ses experts et tout indique que ceux-ci en sont venus à la conclusion que la législation québécoise, du moins dans ses parties essentielles, ne viole aucune clause de

l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Dans ces circonstances, le gouvernement fédéral serait assez mal venu d'en référer à la Cour suprême. Pourquoi le ferait-il s'il n'entretenait lui-même aucun doute sur la validité de la loi?

Le gouvernement fédéral possède théoriquement un droit de désaveu sur les législations provinciales mais, outre que ce pouvoir est à peu près tombé en désuétude, il ne saurait s'en servir uniquement parce qu'il n'est pas d'accord avec les projets d'un des Etats constitutifs. Il lui faut des raisons extrêmement sérieuses pour marquer son désaveu ou réclamer un avis de la Cour suprême.

Les commissions scolaires protestantes ne partagent évidemment pas l'opinion du cabinet fédéral sur la constitutionnalité de la Loi 22. Autrement, elles n'auraient pas commencé les démarches qu'elles ont entreprises. Elles devront maintenant procéder par des voies plus normales.

Cela ne devrait pas les décourager si elles sont aussi convaincues qu'elles le disent du bien-fondé de leur opinion. La seule différence est que le procédé sera, à la fois, plus long et plus onéreux. Par contre, si les tribunaux décident en

leur faveur il pourrait bien alors ne plus être question de frais.

Le refus d'Ottawa d'intervenir place, en somme, ces commissions scolaires sur le même pied que les contribuables ordinaires qui veulent contester une législation. Elles ont à prendre le même risque que les autres citoyens qui s'adressent aux tribunaux.

Par contre, il faut le reconnaître, il y a une différence notable entre un simple citoyen et un organisme public comme une commission scolaire, lorsqu'il s'agit d'entreprendre des procédures de cette nature. Un citoyen n'a personne à consulter puisqu'il engage son seul argent, mais une commission scolaire peut engager l'argent des autres. Au surplus, au Québec, toutes les commissions scolaires sont largement financées par le gouvernement, c'est-à-dire par l'argent de l'ensemble des contribuables.

Il serait donc dans l'ordre que ces commissions scolaires précèdent, dès le départ, la façon dont elles entendent financer leurs démarches. L'argent leur viendra-t-il de philanthropes gagnés à leur cause ou sera-t-il puisé à même leurs budgets respectifs? La réponse à cette question a son importance. En tout cas, des clarifications à ce propos seront sûrement exigées en certains milieux.

Vincent PRINCE

S.V.P. LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

document

La drogue dans les CEGEP

Deux spécialistes en recherches à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, MM. Yves Lamontagne et Léon Tétrault, ainsi qu'une étudiante de l'Université de Montréal, Mlle Johanne Vandal, viennent de publier, dans l'*Union médicale du Canada*, numéro de juin 1975, les résultats d'un intéressant sondage qu'ils ont effectué dans un Cégep francophone de Montréal dont la population étudiante provient de familles à revenus moyens vivant dans l'est de la métropole. Leur travail s'intitule "Milieu familial, habitudes sociales et aspirations d'étudiants usagers et non-usagers de drogues". Le sondage a atteint 290 sujets. Cinq refusèrent de participer et six participants furent écartés à cause de l'incongruité de leurs réponses. Ainsi, l'échantillon de 279 a donné comme partage : 108 cégepiens qui consommaient de la drogue et 171 qui n'en consommaient pas. Voici des extraits de cette enquête.

Selon une définition conventionnelle et "opérationnelle", arrêtée lors de la planification de l'enquête, l'usager est celui qui prend une ou plusieurs "drogues" au moins trois fois par mois. Le témoin (ou non-usager) ne répond pas à cette définition tout en faisant partie de cette même population étudiante: sa consommation de "drogue" est nulle ou moins fréquente que trois fois par mois. (...) En ne tenant compte que de l'échantillon d'étudiants rejoints par l'enquête, les usagers constituent 38,7% de l'échantillon. En extrapolant à la population totale des étudiants du CEGEP enquêté pour des CEGEP semblables, le pourcentage d'usagers se situe entre 33,0 et 44,4%. En faisant cet estimé par intervalle de confiance le risque d'erreur encouru est inférieur à 0,05.

Les usagers s'adonnent à une ou plusieurs "drogues"; les plus en vogue sont les dérivés du cannabis (marijuana et haschisch) et les hallucinogènes (LSD et mescaline). Cent pour cent des usagers prennent du cannabis sous l'une ou l'autre de ses formes et 52,8% des hallucinogènes. Pour le cannabis, il est impossible de calculer l'intervalle de confiance; celui-ci va de 43,4% à 62,2% pour les hallucinogènes. En comparaison avec ces deux premières "drogues" les autres sont peu fréquemment en cause; du sous-échantillon des usagers 7,4% utilisent des amphétamines, 6,5% des anxiolytiques, et 0,9% des barbituriques. Deux des 108 sujets avouent faire usage de narcotiques.

Pour l'euphorie

Par l'une des questions de l'enquête, nous avons cherché à déterminer les raisons principales pour lesquelles les usagers utilisaient de la "drogue" (...)

L'euphorie est la raison principale de l'utilisation de "drogue" invoquée le plus fréquemment par les usagers: cette réponse a été fournie par 66,7% d'entre eux. En extrapolant à la population des usagers, la fréquence de cette réponse se situe entre 57,8% et 75,6%. On peut donc conclure avec une probabilité d'erreur inférieure à 0,05 que la raison principale d'utilisation de "drogue" indiquée par les usagers, c'est plus souvent l'euphorie que toutes les autres raisons principales, que ces dernières soient considérées une à une ou qu'elles soient considérées ensemble. Treize point neuf pour cent des usagers disent rechercher dans la drogue une expérience nouvelle; 9,3% répondent qu'ils essaient, par la drogue, d'oublier la réalité quotidienne: selon les réponses, 5,6% veulent augmenter leur créativité et 2,8% conservent leur habitude par curiosité. Un usager répond qu'il recherche dans la drogue une personnalité nouvelle. Enfin, un dernier déclare qu'il souffre de dépendance et qu'il lui est impossible de ne pas poursuivre son habitude.

Quelles sont les intentions des usagers quant à l'utilisation future de "hard drugs" (narcotiques, cocaïne, amphétamines, barbituriques)? Des 108 sujets, 13,9% ne prennent pas position sur cette question. Cinquante-sept point quatre pour cent affirment qu'ils ne prendront pas de telles drogues alors que 20,4% sont moins catégoriques et répondent qu'ils n'en viendront probablement pas à l'utilisation de ces produits. Le reste de l'échantillon, soit 9 sujets (8,3%), ne rejette pas pour eux-mêmes l'utilisation éventuelle de "hard drugs". Deux étudiants (1,8%) déclarent qu'ils recourront à cette classe de produits et 7 autres (6,5%) déclarent qu'ils y recourront probablement (...)

Qui prend de la drogue ?

L'âge des sujets varie entre 16 et 25 ans, l'âge moyen étant de 18,2

les étudiants de cet âge, les célibataires sont en majorité. Entre les usagers et les témoins, on ne retrouve pas de différence statistique quant au statut civil. Une différence au sein des groupes des témoins et de 18,5 ans pour les usagers. Comme on doit s'y attendre chez



rence significative existe cependant quant au sexe. Il y a significativement plus de garçons que de filles dans le groupe des usagers. La répartition selon les secteurs d'étude diffère significativement entre les usagers et les témoins. Chez les usagers on retrouve plus d'étudiants en sciences humaines ainsi qu'en arts et lettres que chez les témoins. Il y a par ailleurs dans ce sous-échantillon moins d'étudiants en sciences et en technologie.

Le questionnaire sur les antécédents médicaux n'indique pas d'influence significative des maladies physiques et psychologiques ni de l'ordonnance médicale antérieure ou actuelle (...)

Il existe une association statistique directe entre, d'une part, la consommation de bière ou de vin et, d'autre part, l'utilisation de drogue. Les usagers consomment significativement plus de bière et plus de vin que les témoins. Ce phénomène n'est pas retrouvé pour le cidre ou l'alcool.

Pourquoi ?

A la question: "Avez-vous un but dans la vie?", 95,3% des témoins

répondent par l'affirmative. Une telle réponse n'est donnée que par 73% des usagers. Cette différence entre les deux groupes d'étudiants est hautement significative. Par contre les deux groupes ne diffèrent pas de façon statistique quant à leurs intentions vis-à-vis leurs études ultérieures.

Les intérêts des sujets diffèrent d'une sous-population à l'autre. Ainsi, on retrouve davantage de sujets qui pratiquent le yoga chez les témoins (19,9%) que chez les usagers (10,2%). Une tendance statistique inverse existe pour les techniques de relaxation: en effet, celles-ci ont des adeptes plus nombreux chez les usagers (31,5%) que chez les témoins (21,6%). La méditation transcendentale, une technique plus nouvelle, est la méthode d'auto-contrôle la moins utilisée par les deux sous-populations qui

des témoins. Le pourcentage des parents qui rejettent la drogue n'est pas significativement différent pour les usagers et les témoins.

De façon significative par rapport aux usagers, la sous-population des témoins comprend une proportion plus grande d'enfants qui s'entendent bien avec les parents qui discutent de leurs problèmes avec ceux-ci et qui les jugent plus permissifs que restrictifs.

L'usage régulier de psychotropes et les habitudes quant à la consommation d'alcool par le père ne diffèrent pas de façon significative entre la sous-population des usagers et celle des témoins. Cependant, les usagers rapportent pour leur père des abus d'alcool et de l'ivresse plus fréquemment que les témoins. Onze point un pour cent des usagers par rapport à 8,2% des témoins estiment que leur père est souvent ivre: l'ivresse occasionnelle du père est rapportée par 20,4% des usagers et 13,5% des témoins. Même l'ivresse rare du père est selon les sujets plus fréquente chez les usagers (25,9%) que chez les témoins (17,5%). La consommation d'alcool et de psychotropes par la mère n'est aux mêmes conclusions que celles déjà décrites pour le père. La fréquence de l'ivresse de la mère, telle qu'estimée par les sujets de l'enquête, ne montre pas de différence statistique entre les usagers et les témoins, quoique les données soient dans le même sens que celles rapportées pour le père.

La drogue et les amis

Au moment de l'enquête, 97,2% des usagers ont des amis qui prennent de la drogue; ce phénomène ne se retrouve que chez 29,8% des témoins. Aucun des usagers déclare avoir des amis qui rejettent la drogue alors que 14,6% des témoins ont de tels amis. Il semble même que les usagers excluent les amis qui acceptent le phénomène de la toxicomanie sans s'y adonner; en effet, seulement 2,8% des usagers ont de tels amis comparativement à 55,6% des témoins. La répartition entre ces trois types d'amis diffère de façon très significative entre les deux sous-populations.

Malgré l'impossibilité d'établir des analogies rigoureuses, surtout à cause de la disparité des milieux, il est quand même intéressant de comparer certains de nos résultats à ceux d'une autre enquête publiée en 1972. Les réponses obtenues pour les mêmes questions dans les deux enquêtes correspondent cependant à notre impression clinique. Depuis 3 ans, la consommation de cannabis a augmenté chez les usagers de drogues de (72% à 100%); il en est de même pour les hallucinogènes de (25% à 52,8%). Par contre, l'ingestion d'amphétamines a fortement diminué de (45% à 7,4%). D'après nos entretiens avec plusieurs adolescents, il semble que les psychoses survenues à la suite de prises d'amphétamines les aient dissuadés face à ce type de drogues. Il est possible qu'ils se soient tournés vers l'utilisation de drogues qu'ils jugent moins nocives. Quant aux motifs d'ingestion, ils demeurent relativement les mêmes par rapport à 1972. L'euphorie et le goût des expériences psychiques tiennent toujours les premières places. Ces résultats concordent avec ceux d'autres études...

Conclusions

Au moment de l'enquête, on retrouve plus d'usagers que de témoins qui ne s'entendent pas bien avec leurs parents et qui ne discutent pas avec ceux-ci de leurs problèmes. Cette mésentente est peut-être préalable à l'habitude de prendre des drogues. Il est également possible, qu'elle ne soit apparue qu'après la contraction de l'habitude de prendre de la drogue. Par enquête transversale, on ne peut déterminer si la mésentente précède l'habitude ou la suit ni si la mésentente cause l'habitude ou est causée par l'habitude. De même, plus d'usagers que de témoins tiennent l'opinion que leur père abuse d'alcool. Cette opinion est peut-être due au fait que les étudiants usagers, conscients du phénomène toxicomanie, deviennent plus sensibles à l'abus d'alcool par le père ou encore cherchent à excuser leur propre toxicomanie en jugeant plus sévèrement leur père qu'ils ne le feraient s'ils étaient eux-mêmes abstinentes. L'enquête transversale qui n'étudie qu'une situation ponctuelle dans le temps ne permet pas de trancher cette question (...)

Selon leur opinion et par rapport à l'opinion des témoins, les usagers ne s'entendent pas bien et ne discutent pas de leurs problèmes avec les parents ou le parent présent; ils jugent leurs parents plus res-

trictifs que permissifs et considèrent que leur père, quand il est vivant et présent, abuse d'alcool; ils ont plus d'amis qui s'adonnent à la drogue et, selon eux, aucun de leurs amis ne rejette la drogue.

En conclusion, nos résultats semblent indiquer que le comportement des parents et des amis joue un rôle important en relation avec l'u-

sage de drogues par les étudiants. L'absence de but dans la vie de même que l'ennui peuvent également prédisposer à la toxicomanie. Plusieurs autres facteurs sont certainement en cause et doivent être investigués avant de pouvoir faire des recommandations valables pour la prévention de l'abus des drogues (...)

NDLR — Nous reprendrons demain dans cette page la publication de lettres des lecteurs.

VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIÉTAIRES

COMMANDEZ MAINTENANT!
PAYEZ EN 90 JOURS

Donnez à votre maison une magnifique apparence d'accueil pour toujours.




AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM pour BALCONS et PATIOS

GARANTIE MORRIS Depuis plus de 50 ans. Marchandise satisfaisante ou remplace sans frais.

Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et 10 en fibre de verre. N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brule votre peinture. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'enjeu de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux, possédant les meilleures caractéristiques et en plus de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

Wm MORRIS & FILS
Mtl. Inc.

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTES

342-3800
soir
737-1960

Succursale à Québec
263, rue Saint-Paul
Tel.: 692-2127

5479 ROYALMOUNT, V.M.R. (17^e rue à l'ouest de
Decharie et de la Savane)

SOLDE FINAL

VÊTEMENTS D'HOMMES

Complets..\$79
(ordinairement \$125-\$210)

Vestes..\$39
(ordinairement \$85-\$155)

Pantalons..\$10
(ordinairement \$25-\$45)

TENUES DE DÉTENTE
1/2 PRIX

Vêtements sport et
article bonneterie
1/2 PRIX

VENTES FINALES!

HOLT RENFREW
Sherbrooke et de la Montagne seulement

Pendant l'été: H.R. sera ouvert chaque jeudi soir seulement. Nos autres magasins seront ouverts chaque jeudi et vendredi soirs comme d'habitude.

Le Québec dépasse de loin l'Ontario pour la création d'emplois nouveaux

GRÂCE À QUI ? HEIN ? HEIN ?



FANTASTIQUE

(SUITE DE LA PAGE A 1)

menant au tombeau des Ming, à Pékin.

"Il s'agit, a-t-il expliqué, de statues de mandarins, de ministres, de guerriers et de chameaux, d'ailleurs sans grande valeur artistique."

Selon le Quotidien du Peuple, la découverte faite dans une fosse géante proche de la tombe de l'empereur Che Houang-ti, fondateur de la dynastie Ts'in, mort en l'an 210 avant notre ère.

Le professeur Garry a déclaré qu'en des temps plus reculés, la coutume voulait qu'un empereur mort soit enterré avec toute sa cour, si bien qu'on a découvert des tombes contenant jusqu'à 2.000 squelettes, ceux des ministres, concubines, courtisans et serviteurs.

Par la suite, a-t-il précisé, cette pratique a été adoucie en remplaçant les personnes enterrées vivantes par des figurines sculptées dans la pierre, le bois ou le métal.

Mais malgré l'intensification de la recherche archéologique en Chine depuis le succès de la révolution, a-t-il indiqué, on ne connaissait pas jusqu'ici l'existence de statues grandeur nature ensevelies avec les empereurs décedés.

Soulignons que l'empereur Che Houang-ti, qui régna de 221 à 210 avant notre ère, fut un souverain énergique, chef d'un empire militaire et centralisé, qui abolit la féodalité, réalisa la première unification de la Chine et, pour la mettre à l'abri des incursions turco-mongoles, acheva la construction de la Grande Muraille, en l'an 214.

Selon le Quotidien du Peuple, qui en a publié hier les premières photographies, 314 guerriers et 24 chevaux ont été exhumés jusqu'ici de la fosse géante, située près de Sian, capitale de la province de Chenxi.

Selon un archéologue étranger qui a pu voir récemment quelques-unes de ces statues exposées dans une salle du musée de Sian, ces œuvres sont très impressionnantes.

Le journal chinois rapporte par ailleurs que les guerriers, disposés en phalange, portaient des armes authentiques, arbalètes, arcs et flèches, lances et épées, dont les lames encore luisantes ne comportent aucune trace de rouille.

Le professeur Garry a déclaré à ce sujet que les Chinois avaient certes maîtrisé très tôt des techniques fort perfectionnées dans le domaine de la métallurgie.

Le Quotidien du Peuple a par ailleurs reproduit une photographie du corps en parfait état de conservation d'un homme inhumé il y a plus de 21 siècles dans la province de Houpeï, en Chine Centrale.

Il s'agit de la deuxième découverte de ce genre faite en Chine, le cadavre d'une femme inhumée vers la même époque ayant été découvert, dans cette même région, en juillet 1972.

Le professeur Garry a indiqué qu'un film très beau avait d'ailleurs été réalisé sur cette première découverte, et qu'il avait pu voir ce film à Montréal même, il y a plusieurs mois.

Selon l'Agence Chine Nouvelle,

L'homme semble être décedé dans la cinquantaine, tout comme la femme exhumée en 1972, et son corps, immergé dans une solution rougeâtre à l'intérieur d'un cercueil tout à fait étanche emboîté dans deux autres, avait conservé toute son élasticité.

Selon l'ACN, quelque 500 objets funéraires ont également été découverts dans la tombe, d'une profondeur de 10 mètres, comprenant des chariots, des embarcations, des chevaux et des bovins en miniature sculptés dans le bois, des poteries et ustensiles de bronze, des pièces de monnaie en cuivre, des vêtements, des couvre-chefs, des chaussures et des chaussettes de lin et de soie.

Une tablette de bambou découverte dans la tombe indique que "le corps a été inhumé durant la cinquième lune de la 13e année du règne de l'empereur Wen", soit 167 ans avant notre ère, et un sceau en jade trouvé dans la bouche de l'individu, qui avait d'ailleurs conservé toutes ses dents, porte l'inscription "Sou", ce qui, selon l'ACN, indique l'identité du mort.

La tablette de bambou indique également que l'individu avait le rang de "Wou ta fou", soit celui d'un magistrat de comté, selon l'ACN, qui précise que il s'agissait du 11e des 20 rangs établis sous les dynasties Ts'in et Han pour services militaires rendus.

L'ACN ajoute que le cadavre de l'homme mesure cinq pieds et trois pouces et pèse 115 livres et demie. L'autopsie a démontré que le cerveau occupe les quatre cinquièmes de l'espace crânien et que les organes internes sont également bien conservés.

POT-DE-VIN

(SUITE DE LA PAGE A 1)

d'argent totalisant \$3.250. Mais sans expliquer pourquoi.

On sait toutefois qu'à l'époque l'accuse retirait des montants considérables des corporations municipales d'East Angus et de Pointe-Gatineau, et que de nombreux chèques faits à l'ordre de ce dernier ont été encaissés à Vanier, près de Hull.

Un autre témoin, le maire Jean-Marc Cloutier, de Pointe-Gatineau a dit s'être rendu lui aussi à Ottawa et y avoir rencontré Yanakis pour obtenir un programme de Projets d'initiatives locales pour sa ville, dont Gagnon était l'urbaniste.

Pour leur part, le député de Berthier et Gagnon se connaissent déjà depuis trois ans, et entretenaient des relations amicales.

Selon la preuve documentaire déposée devant la Cour, Yanakis aurait reçu et encaissé par personnes interposées dix chèques de \$500 et un de \$990, entre le 3 janvier 1973 et le 18 février 1974. Huit de ces chèques furent faits payables à l'ordre de "Caisse" par Gagnon, furent échangés par sa secrétaire, Mme Fernand Meunier, et un seul apparut avoir été endossé par le député lui-même.

Mais Mme Meunier devait révéler que c'est elle-même qui avait ainsi signé le nom de son patron... par erreur.

Et elle s'excusa d'avoir ainsi agi, parce qu'elle n'était pas censée le faire. Elle déposa par ailleurs ce chèque dans le compte de son patron.

Dans les autres cas, elle les avait déposés dans son propre compte, puis en avait ensuite déposé le produit dans celui de Yanakis.

Confronté avec les chèques produits, ce dernier expliqua principalement que lorsque Gagnon venait à Ottawa, il avait souvent besoin d'argent.

Il lui en remettait donc en échange d'un chèque.

Cette explication est donnée pour cinq chèques, de remarquer le juge Rousseau, mais le témoin est loin d'être catégorique.

Il emploie en effet des phrases comme celle-ci: "Je ne me souviens pas de ce chèque", ou, encore, "il est possible que ce soit un échange d'argent."

Sur trois chèques, il ne peut donner aucune explication. Il ne se souvient

même pas les avoir eus en sa possession.

Au sujet du chèque de \$990, le témoin déclare qu'il est possible qu'il ait servi à couvrir les frais d'une réception qui eut lieu, à son bureau, le 24 juin 1973, et dont Gagnon avait demandé de payer la note.

Le tribunal conclut de tout cela que les faits prouvent, dans leur ensemble, ne concordent pas avec l'explication fournie par Yanakis et se dit d'avis qu'il y aurait lieu de citer Gagnon à son procès sur ces faits.

Mais la preuve étant à l'effet que l'infraction imputée a pris naissance à Ottawa, la cour locale n'a donc pas juridiction.

Et l'accusation étant ainsi rejetée, cela nous a permis, assez paradoxalement, d'en donner les détails.

Que sera-t-il par ailleurs décidé dans le cas de ceux qui auraient reçu les pots-de-vin?

On sait que le Code fait un délit de l'acceptation d'un pot-de-vin aussi bien que de son offre?

Il semble bien que l'on devra attendre quelques jours tout au moins avant que l'on ne décide, au ministère de la Justice, des mesures à prendre, cette décision étant par ailleurs compliquée par le fait que les témoignages rendus par les accusés eux-mêmes ne peuvent servir contre eux, à quelque phase que ce soit des procédures qu'on pourrait leur intenter.

Et que, dans certains cas tout au moins, ces témoignages constituent l'essence même de la preuve présentée contre l'accusé Gagnon par le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, ces derniers mois.

Quant à l'examen volontaire du prévenu, il a été reporté au 12 septembre prochain, en raison de l'absence du procureur de la défense, Me Michel Proulx, et du prochain départ, pour la même raison, du juge Rousseau.

MELTING-POT

(SUITE DE LA PAGE A 1)

sacrifices faits, les "ethnics" sont encore l'objet du ridicule (blagues sur les Italiens, les Polonais, les Grecs) et du mépris. Les échelons de la promotion économique et sociale leur sont plus durs à gravir qu'à d'autres. Les milieux "de gauche" les considèrent comme des imbéciles conservateurs et rétrogrades. Et, de peur de se montrer "antiaméricains", ils n'osent pas réagir ouvertement.

Pourtant, ils représentent une force considérable. Des quinze plus

grandes villes américaines, huit comptent plus de 30 p. cent d'immigrants de la première ou seconde génération. A New York ceux-ci forment près de la moitié de la population, à Détroit près du tiers. Si on leur ajoute les Noirs, on trouve que les "minorités" sont en fait la majorité dans 8 des dix plus grandes villes du pays (sauf à Dallas et Houston).

Depuis la Seconde Guerre mondiale, un timide mouvement de protestation contre le "melting pot" était apparu. A Détroit, il était mené entre autres par Florence Cassidy, directrice du International Visitors Center.

Mais il a fallu que les Noirs des années 60 montrent le chemin: "Vers la fin de la dernière décennie, note Ron Stodghill, de New Detroit, il y eut un changement considérable dans notre attitude. Nous avons cessé de vouloir être des "Américains comme les autres", et nous avons commencé à affirmer notre personnalité propre d'Afro-Américains. Et nous avons mis à la porte les intellectuels anglo-saxons qui nous retroussaient le nez dessus tout en se battant pour nous."

Longtemps, les "ethnics" ont combattu le mouvement noir. Ils en avaient peur, et ils trouvaient injuste qu'on favorise les gens de couleur à leurs dépens à eux, qui se considéraient aussi opprimés, désavantagés, surchargés de taxes. Ça leur a valu une réputation (en partie méritée) de racistes, mais aujourd'hui ils commencent à en prendre des leçons, surtout quand ils voient les efforts et les succès des Amérindiens et des "latinos". Ils se rendent compte que la culture et la langue ancestrales qu'ils se sont empressés d'oublier étaient des richesses plus que des obstacles, et que leurs enfants leur reprochent de les avoir laissés tomber.

"De plus en plus, dit Brian Smith, directeur de l'Institut international de Détroit, les jeunes qui profitent des programmes d'échanges étrangers des universités ne vont plus simplement en France, en Allemagne, en Italie. Ils apprennent la langue de leurs ancêtres et vont vivre dans le pays de leurs ancêtres. La renaissance de la fierté ethnique est un fait indéniable, qui va en s'accroissant."

Les Festivals ethniques de Détroit, qui avaient débuté modestement il y a cinq ans, sont devenus un des principaux événements culturels de la ville.

Il y en a maintenant une vingtaine, qui durent chacun une fin de

semaine. Considérés au début comme "pittoresques" et "vieux jeu", ils ont attiré l'an dernier 4 millions et demi de spectateurs, et dépasseront peut-être les cinq millions cette année.

Le renouveau ethnique ne se cantonnera d'ailleurs pas longtemps dans le domaine culturel. L'efficacité du "lobby grec" à influencer Washington dans l'affaire de Chypre est probablement la sonnerie de clairon qui marquera l'entrée des communautés ethniques sur le champ de bataille politique.

Le psychologue Antonio Rios, d'origine nicaraguayenne, prévoit qu'au cours des années qui viennent, ce facteur encore difficile à évaluer pourra devenir un des éléments majeurs des luttes pour le pouvoir dans les régions les plus peuplées du pays.

Pour le "melting pot", ce serait un échec monumental... mais probablement un bel enrichissement pour la vie américaine en général.

TOURISTES

(SUITE DE LA PAGE A 1)

les, on a enregistré pour la période s'étendant entre le 23 avril et le 30 juin, une augmentation de 13 pour cent sur l'an dernier. L'augmentation est à peine de 3 pour cent pour la première quinzaine de juillet. Mais, fait intéressant à noter, cette année, les Madelinots n'ayant pas pris de vacances parce que les pères de famille travaillent sur les nombreux chantiers de construction du parc industriel de pêche et des aqueducs de Fatima et d'Étang-du-Nord, le traversier est surtout emprunté par les visiteurs. Ce qui signifie pour M. Marc Leblanc, comptable à la CTMA, que le trafic ne se fait qu'en un sens et qu'il y a par conséquent une augmentation importante de touristes aux Îles depuis le milieu de juin.

A un point tel que la Cooperative songerait à remettre en service le traversier Manic qui opérait en 1973 et 1974. Celui-ci est pour le moment à terre et abandonné au quai de Pictou en Nouvelle-Écosse.

Le Lucy Maud Montgomery actuellement en service est d'une capacité plus grande que le Manic. Ce dernier ne pouvait transporter que quarante-cinq voitures tandis que le Montgomery peut en recevoir soixante-dix. C'est là un autre signe que les Îles-de-la-Madeleine connaissent cette année et graduellement depuis trois ans une hausse sensible du nombre de touristes.

On est bien servi... à son MARCHÉ

Monsieur LM prend soin de tout
 Chez Monsieur tout à vous
 Vous le savez au profit
 LM c'est juste à côté

GRAND CHOIX EN TOUT TEMPS

RÔTI DE VEAU FRAIS

Fesse — un bout ou l'autre

\$1.28 lb

SAUCISSES de PORC La Belle Fermière	\$1 18 lb	TOURTIÈRE La Belle Fermière	\$1 15 16 oz
CORDON BLEU Pâté-Veau, porc poulet Veau, jambon, tomate Foie gras	57¢ 7 oz	BLÉ D'INDE ÉPIS Grad	65¢ 40 oz
MIRACLE WHIP Kraft	\$1 19 32 oz	JUS TOMATE Libby's	24¢ 19 oz
MARGARINE Grad	59¢ 1 lb	PÊCHES DEMIES Grad	72¢ 28 oz
MARINADES SUCRÉES Grad	79¢ 24 oz	OXYDOL Détersif en poudre format familial	\$2 19
RELISH SUCRÉE Habitant	59¢ 15 oz	BISCUITS ET CONFISERIES	
HUILE CRISCO	\$1 29 24 oz	BISCUITS VIAU	LIQUEURS DENIS
SAUCE BBQ ou HOT CHICKEN enveloppe Saint-Hubert BBQ	31¢	Tartes aux fraises	Saveurs assorties
RAGOÛT BOULETTES Cordon Bleu	89¢ 20 oz	FRUITS ET LÉGUMES	3/99¢ 30 oz
BANANES Caballita US no 1	14¢ lb	BLÉ D'INDE en épis Ontario no 1	6/65¢

Legault Masse Fournisseurs des Marchés Lucerne 389-8411
8455 ST-DOMINIQUE

BANDE SPORTER

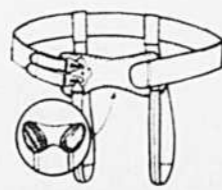
Bande herniaire élastique très légère pesant 9 oz très pratique pour les sportifs et personnes travaillant dur, fabriquée de deux tampons ovales caoutchoutés antidérapant.

Protège les deux côtes à la fois. Ne blesse pas.

Apparence très discrète. Ajustable.

PRIX COUPÉ

Du lundi au vendredi: de 9 h à 9 h 30 p.m. — le samedi de 9 h à 5 h p.m. Analyses de sang et d'urine complètes par des techniciennes diplômées



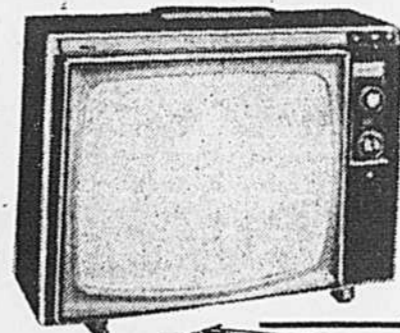
Vente et location de chaises roulantes. Stationnement gratuit.

GENTRE ORTHOPÉDIQUE DE MONTRÉAL

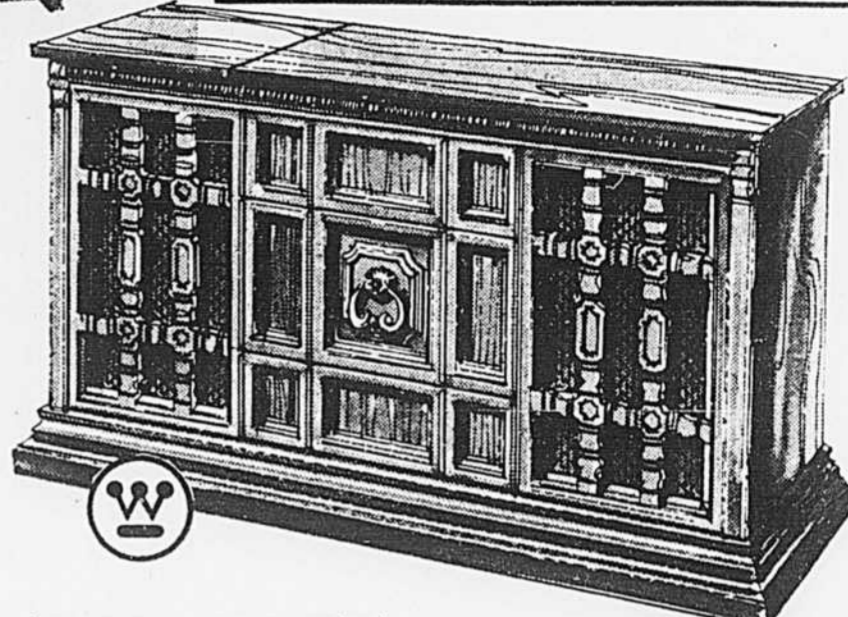
Pharmacies Escomptes Jean Coutu
 Jean-P. Duquet, L. Ph., prop.
 916-922 est rue Sainte-Catherine 845-9248

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS DE CHOIX À PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

CHEZ FAUCHER



**TÉLÉVISEUR COULEUR PORTATIF
WESTINGHOUSE 1975**
à écran 19 po, modèle 19S PG22
BAS PRIX DE FAUCHER \$377⁵⁰
Service après-vente GRATUIT À DOMICILE pendant un an
Le tube-image bénéficie d'une garantie de 5 ans
(en vigueur pour tous les téléviseurs couleur Westinghouse 1975)



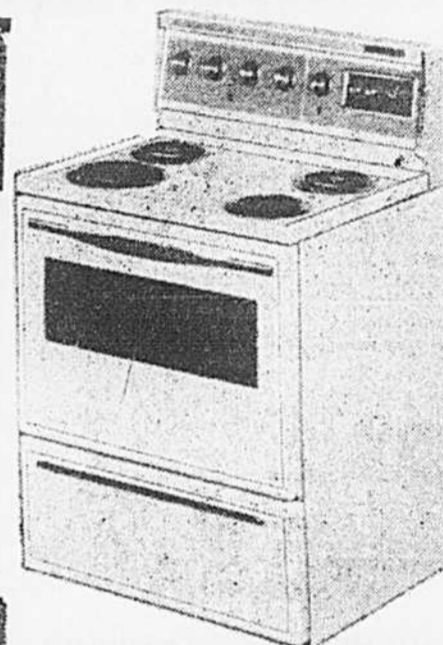
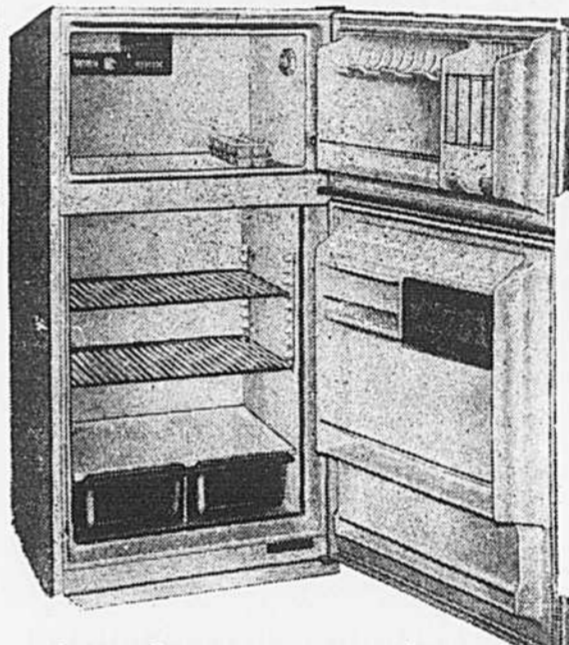
**COMBINÉ RADIO-PHONO STÉRÉO 40
WESTINGHOUSE**

**PRIX DE FAUCHER
TRÈS AVANTAGEUX**

Modèle ARUBA 20 TS 01 — Châssis transistorisé. Récepteur radio AM-FM et FM stéréo. Commande automatique de fréquence évitant le glissement en réception FM. Tourne-disque 3 vitesses BSR C129R1. Lecteur de cartouches 8 pistes à sélectionner automatique ou manuel. Système acoustique "Surround-4" simulant la reproduction par 4 canaux. Prises de sortie pour magnétophone et haut-parleurs supplémentaires. Beau meuble de style méditerranéen exécuté en bois imitation noyer. Dim: larg 48 po, haut 17 1/2 po, prof. 27 po. Roulettes dissimulées.

\$249

UNE OCCASION VRAIMENT UNIQUE!



**RÉFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR
SANS GIVRE BÉLANGER**
Capacité 14 pi cu.

**CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE
BÉLANGER**
Largeur 30 po

Modèle BF 1471 — Distributeur de boîtes de jus. 2 clayettes réglables (plusieurs positions). 2 bacs à légumes et fruits, un casier à oeufs et un garde-beurre. Deux portes à joint étanche.

Modèle BC 4573 — Tableau de commande éclairé par une lampe fluorescente. Horloge programmable et minuterie permettant de régler automatiquement la cuisson au four. Porte de four amovible et dotée d'un grand hublot. CARROSSERIE JAUNE.

CARROSSERIE JAUNE

LES DEUX, ENSEMBLE \$599



**CHOIX DE
CONGÉLATEURS**

MOFFAT

Coffre de 16 pi cu. \$279
Coffre de 19 pi cu. \$289
Coffre de 23 pi cu. \$329

ROY

Coffre de 15 pi cu. \$269
Armoire de 16 pi cu. \$369

KELVINATOR

Modèle KV 412
Armoire de 12 pi cu. \$329
Armoire de 16 pi cu. \$369

DANBY

Armoire de 10 pi cu. \$299

**PETIT RÉFRIGÉRATEUR
de 5 pi cu.**

DANBY-INGLIS

Modèle 141 — Réglage par thermostat. Dégivrage automatique commandé par bouton-poussoir. Compartiment congélateur. Deux bacs à glaçons en métal. Clayettes amovibles garnies plastique. Bac à viande. Bac à légumes et fruits. Éclairage intérieur. Porte-étager avec casier à oeufs. Porte à fermeture magnétique. Hauteur 33 1/2 po, largeur 18 po, profondeur 25 1/2 po. Carrosserie cuivre.

**BAS PRIX DE FAUCHER
\$169**



**CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE
MOFFAT**
AVEC FOUR AUTONETTOYANT
PAR PYROLYSE

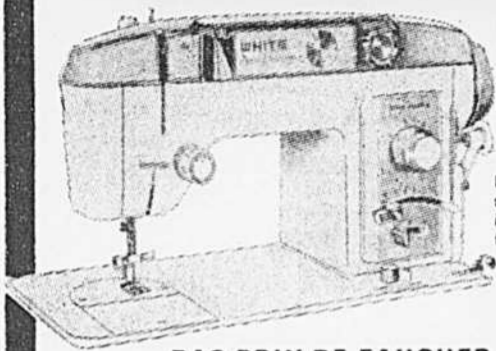
Modèle MSS 3043 — Programmeur (horloge et minuterie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. Prise chronométrée. Hublot dans la porte du four. Grand tiroir de rangement. Carrosserie revêtue d'émail vitrifié blanc. Largeur 30 po.

**BAS PRIX DE FAUCHER
\$399**



Carrosserie or ou avocat: supplément de \$10

**48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Téléphone: 384-0590**



**MACHINE
À COUDRE
WHITE
MODÈLE 940**

Realise le point zigzag, la couture droite, les boutonnières, les ourlets invisibles, le point extensible, la couture de monogrammes, etc.

\$169

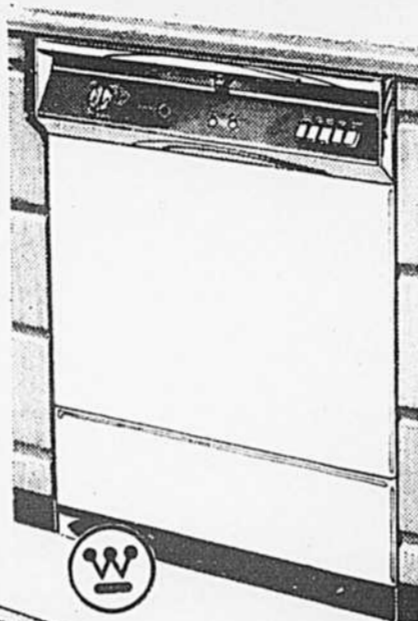
BAS PRIX DE FAUCHER

**LAVE-VAISSELLE
ENCASTRÉ
Westinghouse**

Modèle SU 310 — 5 cycles: lavage simple pour vaisselle peu sale, lavage hygiénique simple, lavage double pour vaisselle moyennement sale, lavage hygiénique double, rinçage d'attente. Système de giclage à deux niveaux. Panier à couverts. Deux distributeurs de détergent, distributeur de produits de rinçage. Broyeur à déchets mous.

BAS PRIX DE FAUCHER \$269

(QUANTITÉ LIMITÉE)



**ENSEMBLE
"Super Deluxe"
MOFFAT**
DE LA SÉRIE ORIGINALE 700

**MACHINE À LAVER
AUTOMATIQUE**

Modèle MWM 4073 — Fonctionnement à 2 vitesses. 3 cycles: régulier, tissu sans repassage, super-lavage. Selecteur de température à 5 réglages. Distributeur d'agent assouplissant. Commande sans limite de niveau d'eau. Agitateur "Spiralator" (exclusivité Moffat). Carrosserie blanche.

SÈCHEUSE

Modèle MDA 4073 — Cycle automatique permettant d'obtenir le degré de séchage désiré et cycle régulier/tissu sans repassage avec circulation d'air froid pendant 10 minutes. Choix de 4 températures. Lampe spéciale donnant au linge une senteur fraîche. Carrosserie blanche.

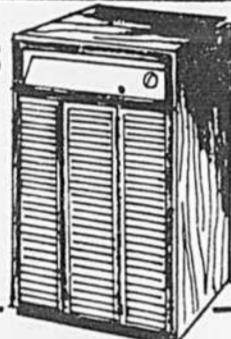
**BAS PRIX DE FAUCHER
L'ENSEMBLE \$569**

Supplément de \$10 pour chaque appareil
acheté avec carrosserie jaune
Frais de service après-vente en supplément

**DÉSHUMIDIFICATEURS
Electrohome**

Modèle SF 75 Modèle SD 85

\$149 \$169



ENSEMBLE RCA
Machine à laver
automatique

Modèle WAE 600 — Capacité 18 livres (de linge sec). Trois cycles, y compris celui de super-lavage pour les vêtements très sales. Filtre à système de circulation continue de l'eau de lavage. Carrosserie jaune seulement.

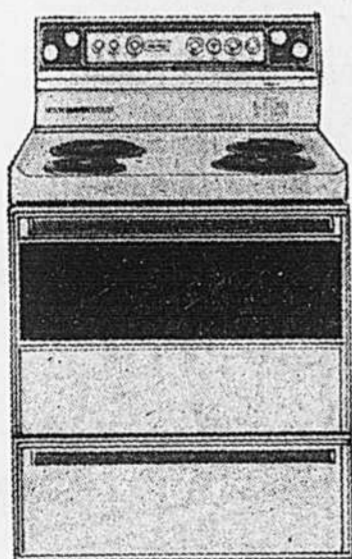
Sècheuse

Modèle DX 500 — Cycle régulier et cycle pour tissu infroissable. Cycle d'air froid permettant de rafraîchir les tissus et leur donner un fini du veteux. Carrosserie jaune seulement.

**BAS PRIX DE FAUCHER
L'ENSEMBLE \$489**

Frais de service après-vente en supplément

**ENSEMBLE
"Apollo" ROY**



**CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE
avec four autonettoyant par catalyse
de la série "Apollo"**

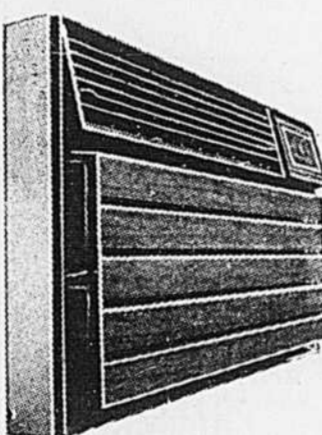
Modèle 35784 — Programmeur permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four. Horloge-minuterie à lecture directe. Minuterie à 3 réglages: départ différé, cuisson et maintien à la température de prêt-à-servir. Deux prises de courant. Porte de four amovible et dotée d'un grand hublot panoramique. Tourembroche. Carrosserie blanche. Largeur 30 po.

**RÉFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR
sans givre de 16,5 pi cu.
de la série "Apollo"**

Modèle 17574 — Deux portes-étagères. Garde-beurre réglable 3 températures. Deux bacs pour la conservation des légumes et des fruits. Garde-viande permettant une conservation parfaite pendant 7 jours (capacité 16,4 lb de viande). Appareil monté sur roulettes qui en facilitent le déplacement. Carrosserie blanche.

**BAS PRIX DE FAUCHER
L'ENSEMBLE \$919**

**GRAND CHOIX DE
CLIMATISEURS
PROPOSÉS À PRIX DÉFIANT
TOUTE CONCURRENCE**



**CLIMATISEURS
CHRYSLER
"AIRTEMP"**

SÉRIE "MASTER"
Modèle 14 000 B.T.U. \$449⁹⁵
Modèle 23 000 B.T.U. \$499⁰⁰
SÉRIE "TITAN"
Modèle 28 000 B.T.U. \$599⁰⁰
Modèle 33 000 B.T.U. \$739⁹⁵



**RÉFRIGÉRATEUR
CONGÉLATEUR
de 13 pi cu.**

DANBY

Modèle 350 — Dégivrage automatique. Dans le compartiment réfrigérateur: 4 clayettes et un bac à légumes. Porte-étagère. Compresseur garanti pour 5 ans. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER \$239

PRIX SPÉCIAL DE LANCEMENT

CHEZ FAUCHER

DESSUS-LAVABO DE COIFFEUSE Carol EN MARBRE MOULÉ



Tout exécuté d'une seule pièce: dessus, lavabo et dossier. D'aspect élégant et d'une durabilité remarquable. Veinage fait à la main. Imitation faon cristal. grande résistance aux taches et à la chaleur.

CHOIX DE PLUSIEURS COLORIS (identiques à ceux des produits CRANE)

Deux exemples:
 Modèle de 31 pouces de largeur sur 22 pouces de profondeur **\$54⁵⁰**
 Modèle de 37 pouces de largeur sur 22 pouces de profondeur **\$64⁵⁰**

AUTRES DIMENSIONS DISPONIBLES SUR DEMANDE
 NOTA: Robinetterie et garnitures non comprises.

NOUS INVITONS TOUT SPÉCIALEMENT LES ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION À VENIR SE RENSEIGNER PLUS AMPLEMENT SUR CETTE NOUVEAUTÉ.

48, boul. des Laurentides Pont-Viau, Laval
 Tél.: 384-0590

Roi DES BAS PRIX

L'AMC s'inquiète:

Le projet d'Ottawa pourrait rationner les soins médicaux

L'Association médicale canadienne (AMC) s'inquiète de l'intention d'Ottawa de se retirer des programmes à frais partagés de l'assurance-hospitalisation ainsi que des amendements à la Loi de l'assurance-maladie et des restrictions budgétaires qui s'ensuivront.

Selon l'AMC, ce geste du gouvernement fédéral réduira l'accessibilité aux soins, en rationnant les soins médicaux, à moins que les provinces ou le public n'y aillent de leur argent.

Le public canadien et la profession médicale sont coincés au sein d'un conflit de pouvoirs politiques entre le Canada et les provinces. Incapable de négocier une nouvelle

formule de partage, Ottawa use de sanctions économiques pour forcer les provinces à négocier.

Aux restrictions des contributions fédérales, s'ajoutent les facteurs suivants:

- l'augmentation des coûts due à l'inflation;
- l'accroissement de la population, particulièrement de la portion de gens âgés qui requièrent des services médicaux considérables;
- les exigences d'un public mieux renseigné;
- les découvertes de la science médicale jointes au développement de nouvelles procédures et de nouveaux services médicaux.

Plusieurs provinces et de larges

secteurs de la population ne pourront supporter la hausse des prix que cette conjoncture implique.

Le président de l'AMC, le Dr Lloyd Grisdale, suggère que dans chaque province, les représentants de la profession étudient les conséquences de l'action du gouvernement fédéral.

Le Dr Grisdale propose aussi la tenue d'une conférence nationale qui scruterait les ramifications du geste d'Ottawa et ses implications sur les services médicaux dans chaque province. Cette conférence examinerait également les possibilités d'action de la profession, y compris une requête au Parlement pour la révision de la législation.

La Loi 22 serait soumise à la Cour supérieure du Québec

L'Association des commissions laïques protestantes du Québec a fait savoir hier qu'elle se proposait de demander à la Cour supérieure du Québec de se prononcer sur la constitutionnalité de la Loi sur la langue officielle, par suite du refus du gouvernement fédéral de porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada.

L'Association avait soumis en février dernier à Ottawa une pétition portant 60,000 signatures et demandant au gouvernement de ne pas reconnaître cette législation, qui fait du français la langue officielle au Québec, ou, à défaut, de saisir la Cour suprême de cette affaire.

Aux Communes hier, le Premier ministre Trudeau a fourni une copie d'une lettre qu'il avait envoyée au

président de l'association, M. Douglas Sheldrick, et dans laquelle il expliquait pourquoi ces deux demandes avaient été rejetées.


M. Trudeau soulignait que, bien que certaines dispositions de la loi en question paraissent peu claires, cette législation semblait généralement ne pas outrepasser la juridiction du Québec. Il se pourrait que certaines de ses dispositions fassent l'objet d'un débat constitutionnel lorsqu'elles seront appliquées, ajoutait-il, mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et diverses décisions de la Cour suprême du Canada accordent aux législatures provinciales le pouvoir de décider de la langue d'enseignement et d'autres questions du genre. De plus, Ottawa souhaite n'utiliser son

pouvoir de rejet que le plus rarement possible, en vertu du principe général selon lequel les législatures fédérale et provinciales sont autonomes dans leur juridiction respective.

Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, s'est fait l'écho de l'organisme québécois en reprochant lui aussi à M. Trudeau de refuser de demander l'avis de la Cour suprême sur cette question.

Dans une déclaration publiée par les services d'information de son gouvernement, M. Hatfield a précisé qu'il avait reçu copie de la lettre de M. Trudeau à l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, et qu'à son avis, le refus du gouvernement est une erreur et les raisons n'en sont aucunement probantes.

APPAREILS AUDITIFS PHILIPS



Pour vous PHILIPS a conçu une nouvelle génération de correcteurs auditifs afin de vous redonner le plaisir d'écouter battre la vie et de vivre à l'écoute du monde.

Les modèles Directionnels HP 8288 et HP 8283 captent les sons avant comme vous aimez les entendre et réduisent les sons arrière de 35 décibels.

Demandez-nous la documentation gratuite et sans obligation.

Paul Taffin, AUDIOPROTHÉSISTE
 Case 354, Tour de la Bourse
 800, place Victoria, Montréal, P.Q.
 Tél.: 866-7422 H4Z 1H9

CARREFOUR SAINT-ARSÈNE INC.
 7321, rue Christophe-Colomb, Montréal

Institution privée reconnue d'intérêt public par le ministère de l'Éducation (COURS GÉNÉRAL)

EXTERNAT POUR GARÇONS ET FILLES
 6e année à Sec. IV incl.
 Bureau d'admission:
274-5523 274-9945
 Residence pour 40 étudiants: 270-3720

MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR MODERNE POUR DÉCOR CONTEMPORAIN
 Éléments vendus séparément



Sieges et dossiers sont rembourrés de caoutchouc mousse d'environ 7" po d'épaisseur, capitonnés et recouverts de velours coté dernier cri. Cadre muni de ressorts à doubles enroulement qui ne s'affaissent pas. Ces meubles sont très pratiques pour la maison de campagne, le sous-sol et tous les types d'appartements.

Chaise longue	\$154 ⁹⁵
Canapé	\$249 ⁹⁵
Causeuse	\$199 ⁹⁵
Fauteuil bas	\$144 ⁹⁵
Fauteuil haut	\$154 ⁹⁵
Tabouret	\$54 ⁹⁵

MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR DE STYLE CONTEMPORAIN, 2 PIÈCES

Ensemble comprenant un canapé 4 places et un fauteuil. Le dossier, incurvé, et les coussins de siège sont rembourrés de mousse synthétique de façon à procurer beaucoup de confort et sont recouverts de velours fleuri 2 tons. Le reste est recouvert de velours uni. Suspension à ressorts doubles, à bord souple. Fabrication de premier choix.

PRIX SPÉCIAL POUR TRAVAILLEURS EN VACANCES \$699

Chez FAUCHER les travailleurs de la construction sont tout spécialement invités à profiter de bas prix pour lesquels il n'y a pas de "vacances"

ÉLÉGANT MOBILIER DE CHAMBRE À DÉCOR BOIS DE PLACAGE CHÊNE, 7 pièces



La commode basse, large de 72 pouces, est surmontée de deux glaces encadrées. Tous les tiroirs sont construits suivant le mode d'assemblage à queue d'aronde et glissent sur un guide central de métal. La commode-armoire a deux portes dissimulant un intérieur en cèdre avec tiroirs et tablettes. La belle tête de lit mesure 108 pouces de largeur. Deux tables de chevet à deux tiroirs chacune complètent cet élégant mobilier.

PRIX SPÉCIAL POUR TRAVAILLEURS EN VACANCES \$529

LIT STYLE BATEAU

En érable, de style colonial canadien, il est muni de trois tiroirs et livré complet avec un matelas de première qualité.

PRIX SPÉCIAL POUR TRAVAILLEURS EN VACANCES \$169⁹⁵

QUANTITÉ LIMITÉE

Roi DES BAS PRIX

48, boul. des LAURENTIDES Pont-Viau, Laval
 Tél.: 384-0590

FAUCHER DÉFIE LA CONCURRENCE

DÉLAI DE LIVRAISON: 24 heures • DÉLAI D'INSTALLATION (sur demande): 48 heures

PISCINES RONDES ET PISCINE "OVALE"

VOGUE

(Fabrication québécoise)

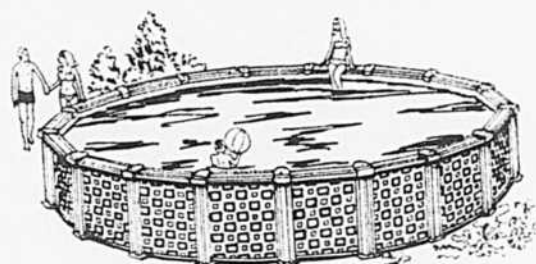
Solide rebord en acier large de 6" po permettant à plusieurs personnes de s'asseoir confortablement autour de la piscine.

RONDES

- Diamètre 15 pi **\$759⁹⁵**
- Diamètre 18 pi **\$859⁹⁵**
- Diamètre 24 pi **\$1 029⁹⁵**
- Diamètre 27 pi **\$1 169⁹⁵**

"OVALE"

- 30 x 15 pi **\$1 389⁹⁵**



- PRESENTATION "ROYALE" OU "TROPICALE"
- GRATIS: BANDES DÉCORATIVES ADHESIVES

EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

1. Filtre à sable JACUZZI
2. Echelle d'accès en aluminium avec dispositif de sécurité
3. Écumoire fixée à l'entourage de la piscine
4. Ramasse-feuilles JACUZZI
5. 2 manches JACUZZI servant de rallonges
6. Aspirateur de fond JACUZZI
7. Distributeur de chlore JACUZZI
8. Un gallon de produit anti-algues (MESURE CANADIENNE)
9. Nécessaire d'analyse d'eau JACUZZI
10. 35 lb de chlore HTH
11. Sable pour le filtre
12. Tuyau d'aspirateur de fond et tuyau de raccordement
13. Garnitures de filtre
14. Brides en acier inoxydable JACUZZI pour tuyaux
15. Bache de protection

Installation (garantie un an) moyennant un supplément modique

PISCINES RONDES ET PISCINE "OVALE"

COLÉCO

Rebord et montants ont une largeur de 6 po

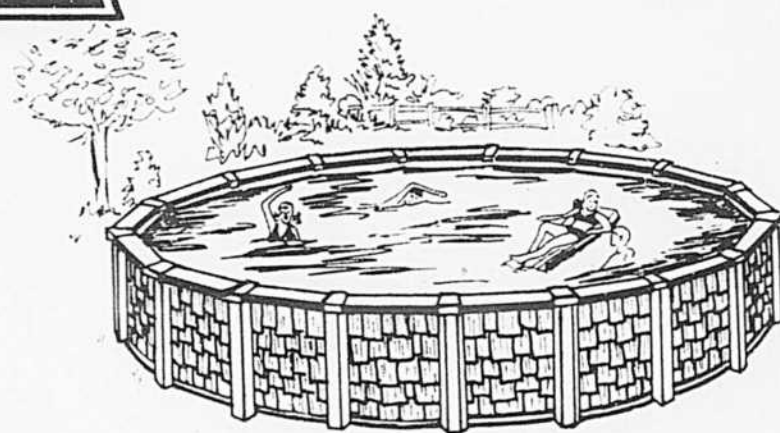
(Même modèle que la "NASSAU" et même qualité que la "NASSAU")

RONDES

- Diamètre 18 pi **\$709⁹⁵**
- Diamètre 24 pi **\$899⁹⁵**

"OVALE"

- 30 x 15 pi **\$1 339⁹⁵**



EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

1. Filtre à sable COLÉCO
2. Echelle d'accès COLÉCO
3. Écumoire COLÉCO modèle HS10
4. Ramasse-feuilles JACUZZI
5. 2 manches JACUZZI servant de rallonges
6. Aspirateur de fond modèle VL440
7. Distributeur de chlore
8. Un gallon de produit anti-algues (MESURE CANADIENNE)
9. Nécessaire d'analyse d'eau JACUZZI
10. 35 lb de chlore HTH
11. Sable pour le filtre
12. Tuyau d'aspirateur de fond et tuyau de raccordement
13. Garnitures de filtre
14. Brides en acier inoxydable JACUZZI pour tuyaux
15. Bache de protection

Installation (garantie un an) moyennant un supplément modique

PISCINES RONDES ET "OVALES" IDÉAL, modèle "COLONIAL"

EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

1. Filtre à sable
2. Echelle d'accès en aluminium
3. Écumoire fixée à l'entourage de la piscine
4. Ramasse-feuille JACUZZI
5. 2 manches JACUZZI servant de rallonges
6. Aspirateur de fond JACUZZI
7. Distributeur de chlore JACUZZI
8. Un gallon de produit anti-algues (MESURE CANADIENNE)
9. Nécessaire d'analyse d'eau JACUZZI
10. 35 lb de chlore HTH
11. Sable pour le filtre
12. Tuyau d'aspirateur de fond et tuyau de raccordement
13. Garniture de filtre
14. Brides en acier inoxydable JACUZZI pour tuyaux
15. Bache de protection

Rebord et montants ont une largeur de 4 po



"OVALES"

- | | | |
|----------------|---------------------------|--------------------------------------|
| RONDES | | |
| Diamètre 21 pi | \$659⁹⁵ | 18 x 12 pi \$699⁹⁵ |
| Diamètre 24 pi | \$739⁹⁵ | 24 x 12 pi \$859⁹⁵ |
| | | 27 x 15 pi \$989⁹⁵ |

Installation (garantie un an) moyennant un supplément modique

PISCINES RONDES ET "OVALES" IDÉAL

(Même modèle que la "BAMBOU" et même qualité que la "BAMBOU")

RONDES

- Diamètre 15 pi **\$729⁹⁵**
- Diamètre 21 pi **\$899⁹⁵**
- Diamètre 24 pi **\$969⁹⁵**
- Diamètre 27 pi **\$1 079⁹⁵**

"OVALES"

- 24 x 15 pi **\$1 119⁹⁵**
- 30 x 15 pi **\$1 279⁹⁵**
- 33 x 18 pi **\$1 389⁹⁵**

REBORD ET MONTANTS ONT UNE LARGEUR DE 6 PO



EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

1. Filtre à sable JACUZZI
2. Echelle d'accès en aluminium avec dispositif de sécurité
3. Écumoire fixée à l'entourage de la piscine
4. Ramasse-feuilles JACUZZI
5. 2 manches JACUZZI servant de rallonges
6. Aspirateur de fond
7. Distributeur de chlore JACUZZI
8. Un gallon de produit anti-algues (MESURE CANADIENNE)
9. Nécessaire d'analyse d'eau JACUZZI
10. 35 lb de chlore HTH
11. Sable pour le filtre
12. Tuyau d'aspirateur de fond et tuyau de raccordement
13. Garnitures de filtre
14. Brides en acier inoxydable JACUZZI pour tuyaux
15. Bache de protection

Installation (garantie un an) moyennant un supplément modique

PISCINES RONDES ET "OVALES" ATRÉO à entourage en ALUMINIUM REFOULÉ avec rebord large de 6 pouces

RONDES

- Diamètre 15 pi **\$899⁹⁵**
- Diamètre 18 pi **\$1 009⁹⁵**
- Diamètre 21 pi **\$1 139⁹⁵**
- Diamètre 24 pi **\$1 229⁹⁵**

"OVALES"

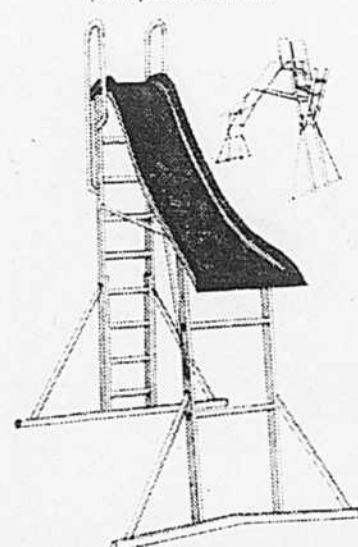
- 24 x 15 pi **\$1 489⁹⁵**
- 30 x 15 pi **\$1 659⁹⁵**
- 33 x 18 pi **\$1 899⁹⁵**



EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

1. Filtre à sable JACUZZI
2. Echelle d'accès en aluminium avec dispositif de sécurité
3. Écumoire fixée à l'entourage de la piscine
4. Ramasse-feuilles JACUZZI
5. 2 manches JACUZZI servant de rallonges
6. Aspirateur de fond JACUZZI
7. Distributeur de chlore
8. Un gallon de produit anti-algues (MESURE CANADIENNE)
9. Nécessaire d'analyse d'eau JACUZZI
10. 35 lb de chlore HTH
11. Sable pour le filtre
12. Tuyau d'aspirateur de fond et tuyau de raccordement
13. Garnitures de filtre
14. Brides en acier inoxydable JACUZZI pour tuyaux
15. Bache de protection

GLISSOIRE pour piscine sur sol



PRIX SPÉCIAL \$109⁹⁵

GLISSOIRE JACUZZI À BAS PRIX DE FAUCHER

CHLORE HTH OLIN

- 5 lb **\$550**
- 35 lb **\$24⁹⁵**
- 75 lb **\$54⁹⁵**
- 100 lb **\$65⁹⁵**



RIVE SUD
5811, boul. Taschereau
à Brossard

tél.: 656-1051
ou 866-0085

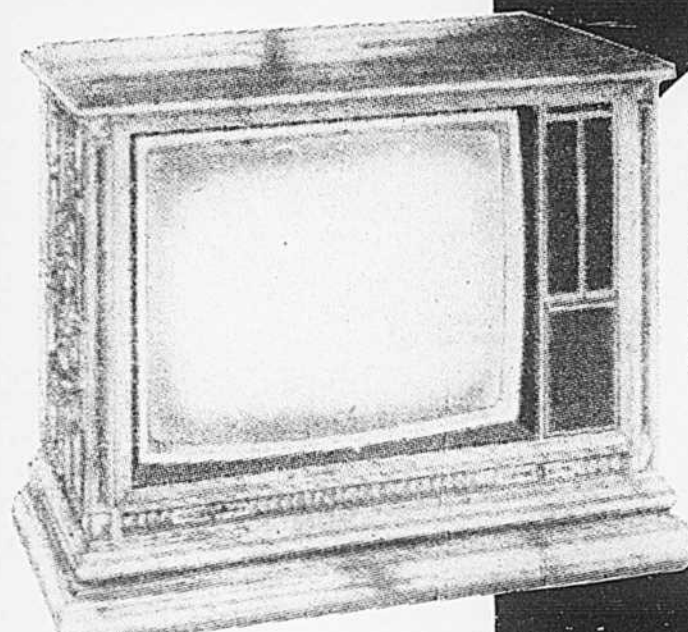


48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval tél.: 384-7340

SUPER-SOLDE DE TÉLÉVISEURS COULEUR

PHILCO-Ford chez FAUCHER

Des occasions à ne pas manquer

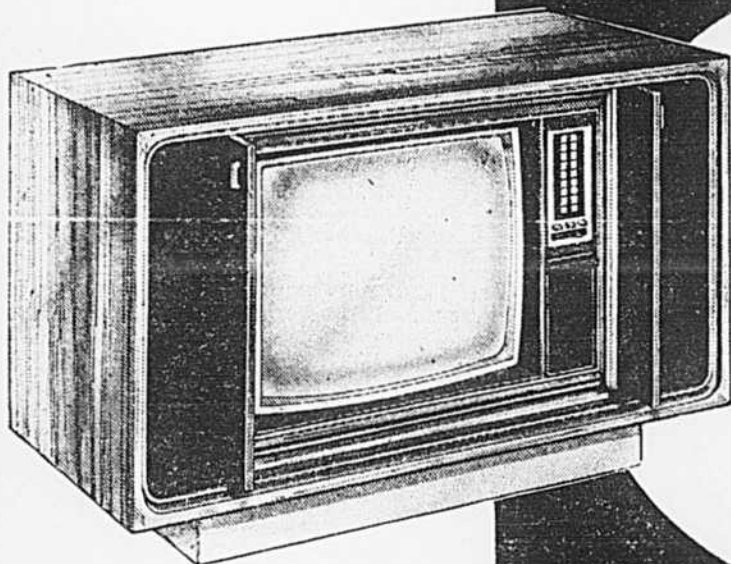


TÉLÉVISEUR COULEUR PHILCO-Ford 1975

à écran 26 po
CASTILLE, modèle 26C436
Chassis à modules Boss ENTIEREMENT transistorisé. Système de réglage automatique: couleurs, teintes, luminosité, contraste, accord fixe pour tous les canaux. Ébénisterie en bois de placage chêne foncé, de style méditerranéen.

Prix marqué \$929.95
PRIX DE SOLDE DE FAUCHER

\$669

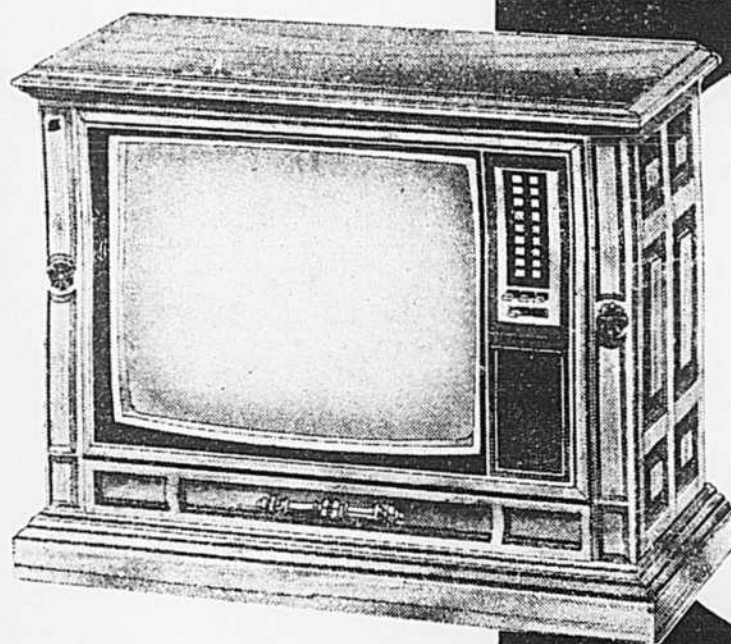


TÉLÉVISEUR COULEUR PHILCO-Ford 1975

à écran 26 po
CONCORDE, modèle 26C553
Chassis à modules Boss ENTIEREMENT transistorisé. Système de réglage automatique des couleurs, des teintes, de la luminosité et du contraste, plus l'accord fixe automatique pour tous les canaux.

Prix marqué \$1 199.95
PRIX DE SOLDE DE FAUCHER

\$849

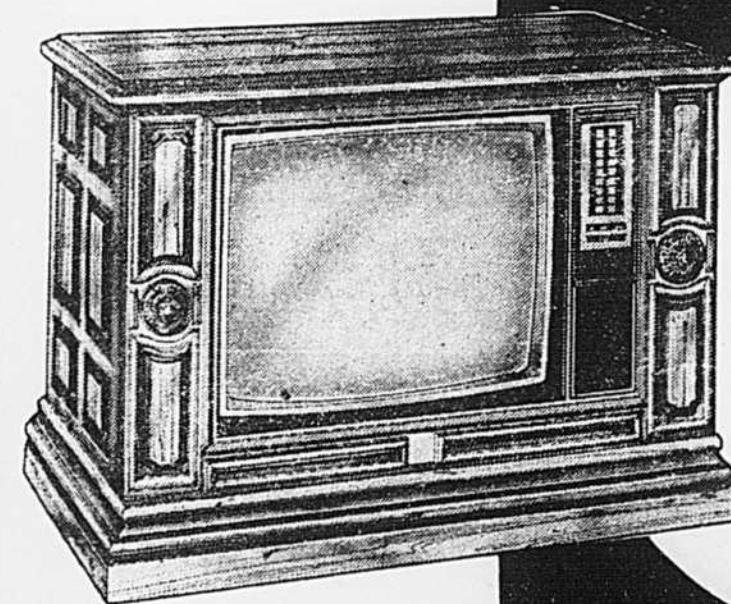


TÉLÉVISEUR COULEUR PHILCO-Ford 1975

à écran 26 po
CASTILLE, modèle 26C549
Chassis à modules Boss ENTIEREMENT transistorisé. Système de réglage par clavier à touches: accord de canal entièrement électronique, réglage automatique des couleurs, des teintes, de la luminosité et du contraste, plus l'accord fixe automatique pour tous les canaux.

Prix marqué \$1009.95
PRIX DE SOLDE DE FAUCHER

\$719

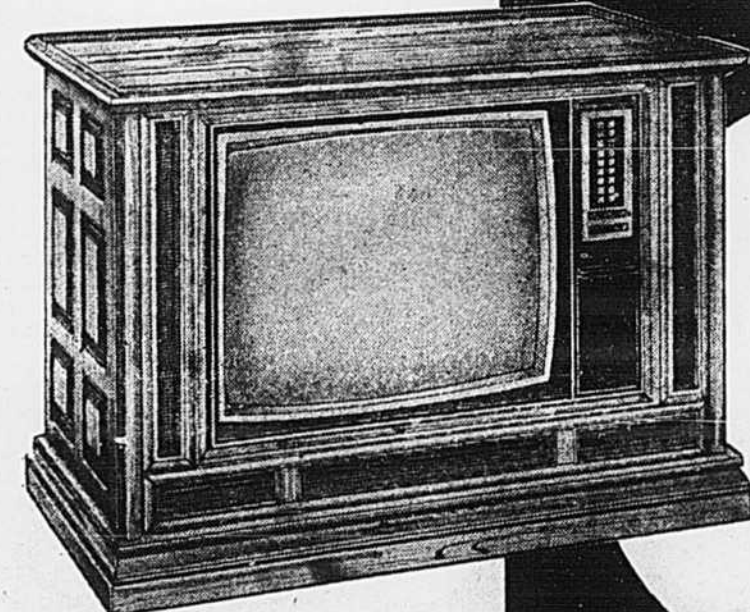


TÉLÉVISEUR COULEUR PHILCO-Ford 1975

à écran 26 po
MADRID, modèle 26C550
Chassis à modules Boss ENTIEREMENT transistorisé. Système de réglage par clavier à touches: accord de canal entièrement électronique, réglage automatique des couleurs, des teintes, de la luminosité et du contraste, plus l'accord fixe automatique pour tous les canaux.

Prix marqué \$1079
PRIX DE SOLDE DE FAUCHER

\$769



TÉLÉVISEUR COULEUR PHILCO-Ford 1975

à écran 26 po
HALLMARK, modèle 26C551
Chassis à modules Boss ENTIEREMENT transistorisé. Système de réglage automatique des couleurs, des teintes, de la luminosité et du contraste, plus l'accord fixe automatique pour tous les canaux.

Prix marqué \$1095.95
PRIX DE SOLDE DE FAUCHER

\$750

NOTA: Tous ces téléviseurs portent la garantie PHILCO-FORD et offrent l'avantage du service après-vente à domicile GRATIS PENDANT UN AN.

48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590



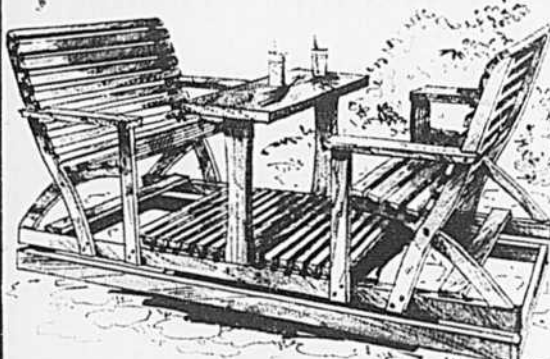
SOLDE DE MEUBLES DE JARDIN ET DE TERRASSE

CHEZ FAUCHER

RABAIS JUSQU'À 50%

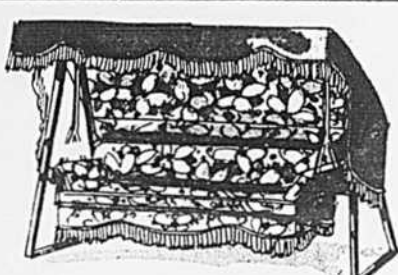
voire DERNIÈRE CHANCE
de profiter d'OCCASIONS UNIQUES
avant le fermeture de ce rayon

ENSEMBLE "VA-ET-VIENT" TOUT EN BOIS



composé de deux
causeuses
en vis-à-vis
et d'une petite table
rectangulaire
Va-et-vient sur billes de bois d'une
robustesse exceptionnelle. Plate-forme
et sièges faits de lamelles de
bois d'une grande résistance. Larges
accotoirs. Table fixe.

Bas prix
de
Faucher **\$159**



LUXUEUSE BALANCELLE modèle 487

Toile imprimée à coloris Pansy, très résistante.

PRIX SPECIAL
DE FAUCHER **\$94.95**

Modèle 488 ... **\$179.95**

HOUSSE POUR BALANCELLE **\$13.95** Model 95
Munie de 2 fermetures à glissière
NOTA: Aucune livraison

MEUBLES DE JARDIN À PRIX DE SOLDE

- Parasol forme pagode, modèle 850, choix de coloris **\$119.95**
- Berceuse, modèle 560 **\$19.95**
- Banc, modèle 1304 **\$24.95**
- Parasol, diamètre 6 pi **\$19.95**
- Parasol, diamètre 8 1/2 pi, modèle 820, coloris vert Barbizon **\$74.95**
- Nappe pour table ronde, coloris Pansy **\$6.99**
- Nappe, modèle 375 **\$9.95**

LIT DE CAMP

Modèle 402—Monture solide, toile résistante. Se plie entièrement et prend très peu de place au rangement.

PRIX SPECIAL **\$8.95**



CHAISE LONGUE PLIANTE

à 5 sangles dans la largeur
Modèle 515 ou 616 — Dossier inclinable plusieurs positions

DERNIÈRE CHANCE de profiter de ces occasions

GRAND CHOIX DE HAMACS

Model	PRIX DE SOLDE
33	\$17.95
72	\$18.95
5784	\$24.95
8304	\$26.95
6404	\$26.95

\$6.99 NOTA: Aucune livraison

SUPER-OCCASIONS

TABLE RONDE
EN MÉTAL
EMAILLÉ BLANC
Diamètre 42 po
\$19.95

CHAISE LONGUE
SUN-LITE
modèle "Jamaica" 965
Livrée avec matelas garni mousse synthétique d'une épaisseur de 4 po.
\$54.95



TABLE
À PIQUE-NIQUE
PLIANTE
munie d'une poignée qui en facilite le transport.

Modèle 4362
Dim.: 24 x 30 po **\$9.95**
Modèle 4330
Dim.: 24 x 60 po **\$16.95**

PETITE TABLE RONDE EN MÉTAL

Diamètre 19 po **\$5.95**
Diamètre 22 po **\$8.95**

LIQUIDATION DE BICYCLETTES 3 VITESSES

POUR JEUNES GARÇONS ET JEUNES FILLES
Choix de modèles: standard et Mustang
BAS PRIX DE FAUCHER de **\$24.95 à \$49.95**



BARBECUES à compter de **\$3.95**

48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

en bref

Ministres inquiets

ST-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Les ministres provinciaux de l'Agriculture, amorçant une réunion de trois jours à Terre-Neuve, ont réclame hier un programme fédéral de stabilisation du revenu des agriculteurs.

Réunis à huis clos pour leur conférence annuelle, les ministres ont publié un communiqué dans lequel ils expriment leurs inquiétudes sur le peu de progrès réalisés dans ce domaine de la stabilisation du revenu des agriculteurs.

Environ 100 délégués, représentant toutes les provinces, ont participé à la première journée de la conférence.

Les ministres ont déclaré que sans programme coordonné au niveau national, plusieurs provinces ont dû adopter des mesures de stabilisation pour contrer certaines crises régionales.

A la suite de telles mesures, disent-ils, les provinces peuvent se concurrencer l'une l'autre en tentant de restreindre certains types spécifiques de production agricole.

Cause commune

VANCOUVER (PC) — Les avocats s'occupant des intérêts des expropriés de Sainte-Scholastique, au Québec, et Pickering, en Ontario, ont fait cause commune avec ceux de Sea Island, près de Richmond en Colombie-Britannique, pour s'opposer à l'appel interjeté par le gouvernement fédéral contre un jugement favorable aux propriétaires de Sea Island.

Pierre-Luc Blain, avocat représentant les propriétaires de Sainte-Scholastique, Karl Jaffary, avocat représentant ceux de Pickering, et Charles Johnstone, ceux de Sea Island, ont joint leurs efforts.

Ottawa a interjeté appel du jugement rendu en janvier par le juge R. G. Décaré, de la Cour fédérale du Canada, qui a critiqué le gouvernement fédéral pour ses tentatives dans le but de s'emparer des propriétés expropriées en vue de l'expansion de l'aéroport international de Vancouver.

Me Blain a affirmé à Vancouver que cette querelle légale à Sea Island représente une véritable cause-type. Il prétend que les représentants fédéraux n'ont pas prouvé le besoin d'expropriation à Sea Island.

Trudeau offre sa piscine

OTTAWA (PC) — Au député conservateur Tom Cossitt, qui a été conduit à l'hôpital au début du mois pour un malaise au coeur, l'offre vient d'être faite d'utiliser, pour son rétablissement, la piscine de \$200,000 du Premier ministre Trudeau.

L'offre a été faite par nul autre que M. Trudeau lui-même.

La suggestion avait été faite plus tôt par le député conservateur Steve Papproski, qui avait précisé qu'on avait recommandé au député Cossitt de faire de la natation.

Excellente suggestion, M. Cossitt sera évidemment le bienvenu chez moi, a dit le Premier ministre.

M. Cossitt, qui est un ancien libéral, est l'un des critiques les plus acerbes de la piscine de M. Trudeau.

Nommé ambassadeur

OTTAWA (PC) — M. Michel de Goumois, de Québec, a été nommé ambassadeur du Canada en Côte-d'Ivoire et est accrédité simultanément auprès du Niger, a annoncé, hier, le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen.

Agé de 40 ans, il a déjà été en poste à Karachi en 1960-61, au Laos et au Vietnam avec la Commission internationale de surveillance du cessez-le-feu en 1961, et à Londres entre 1963 et 1966.

De 1968 à 1971, M. de Goumois a été conseiller auprès des ambassades canadiennes dans les pays francophones d'Afrique, avec résidence à Dakar.

Il assume depuis 1971 la fonction de directeur des institutions francophones au ministère des Affaires extérieures.

M. de Goumois remplace en Côte-d'Ivoire M. Gilles Mathieu qui rentre au Canada où il est nommé au Conseil du Trésor.

M. MacEachen a également procédé à d'autres nominations diplomatiques, dont celle de M. William Jones, de Lafleche, Québec, qui est nommé ambassadeur en Iraq.

Paris se transforme

Démolition et "modernisation" sur un tiers du territoire de la Ville Lumière

PARIS — Paris a vécu pendant 15 ans sous le signe de la grandeur, du modernisme et du profit. Jamais depuis l'époque du célèbre urbaniste de Napoléon III, le baron Haussman, un siècle plus tôt, la capitale française n'avait connu de tels bouleversements ni les affairistes fait de si bonnes affaires dans le secteur immobilier.

Depuis un siècle environ, on n'avait pas touché au "tissu urbain" des vingt arrondissements de PARIS. Un tissu relativement harmonieux, avec son dosage de voies larges et de vieilles rues étroites, ses maisons de six étages construites de plain-pied sur les trottoirs, sa très forte densité d'occupation au centre et ses pavillons à la périphérie.

De 1958 à 1974, tout s'est passé comme si on voulait rattraper le temps perdu pendant un siècle: sur les 5000 hectares de la capitale (voirie et espaces verts exclus), 400 — près de dix p.c. — ont été démolis et sont reconstruits ou en voie de construction. Deux autres immenses projets — autour des gares de Lyon et d'Austerlitz, ainsi que le secteur des abattoirs de la Villette — sont en préparation: ils couvriront 600 hectares de terrain. Enfin, l'actuel schéma directeur de la Ville de Paris prévoit encore la rénovation (démolition-construction) de 500 hectares. Selon que cette dernière tranche des projets de réaménagement sera réalisée ou non, de 20 à 30 p.c. du territoire parisien aura été bouleversé de fond en comble en trois décennies. C'est-à-dire qu'à l'exception du 16^e, du 17^e et du 18^e, tous les arrondissements périphériques (les plus importants en surface) auront été complètement transformés et "modernisés".

Un urbanisme inhumain

A quoi ressemble ce nouvel urbanisme des années 60-70? Il suffit de se promener dans Paris pour se rendre compte que, malheureusement, il n'a guère encore donné de résultats fulgurants.

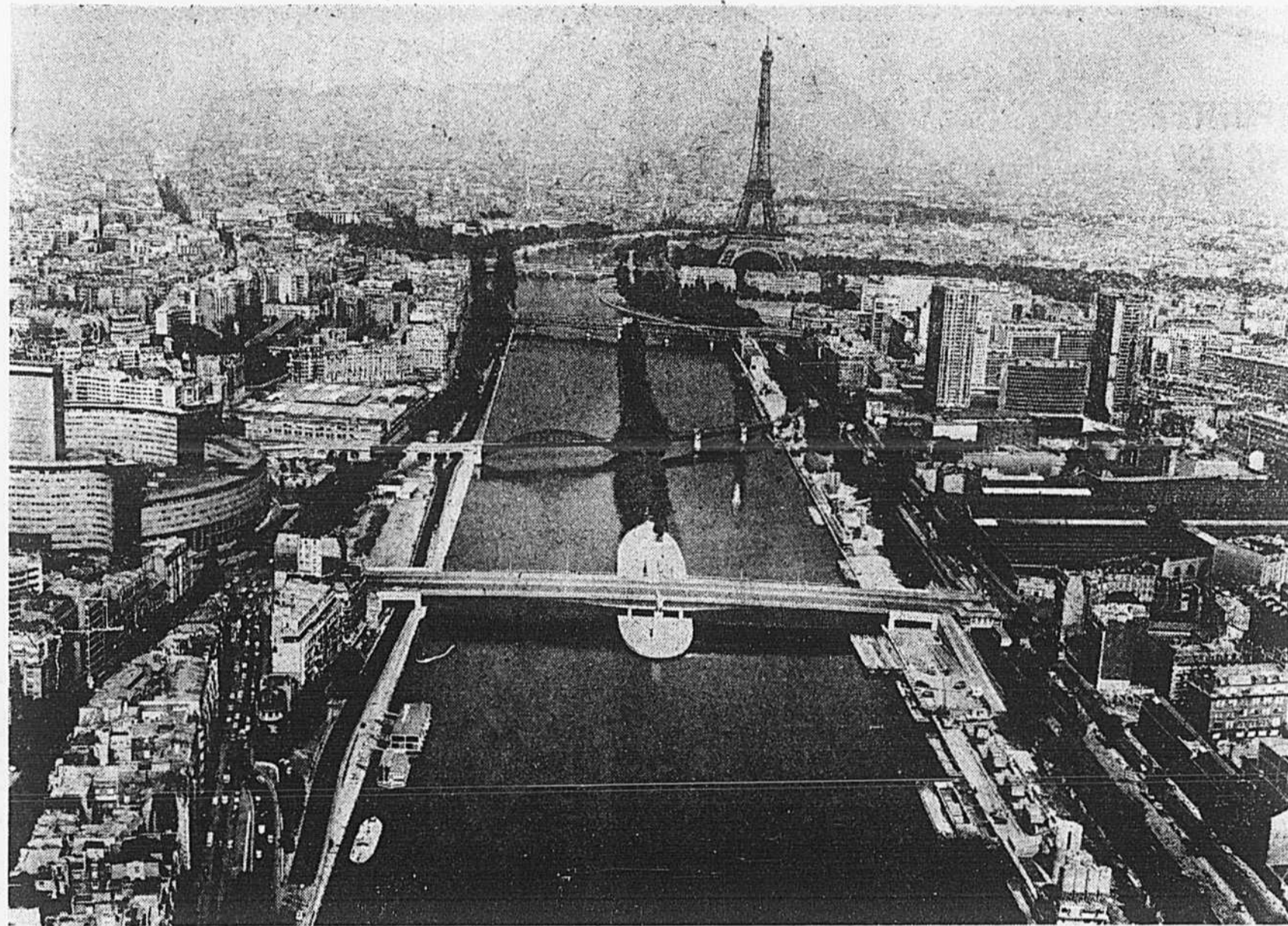
Si on met de côté des opérations de restauration (le Marais, les Halles) qui n'ont d'ailleurs rien de social (les vieux logements sont devenus des logements de luxe après transformation), le nouvel urbanisme a essentiellement consisté à détruire de façon irrémédiable le tissu urbain et le mode de vie des quartiers qu'il a touchés.

Dans certains cas, heureusement, les dégâts ont été limités du fait même de la faible taille des projets de rénovation. On s'est contenté de détruire un îlot. Ce qu'on construisait était rarement esthétique: à la place des vieilles maisons de six étages ou des petits pavillons, on mettait des grands ensembles résidentiels ou de bureaux. Lorsque les nouveaux immeubles ne dépassaient pas une taille moyenne — disons douze étages — le caractère du quartier environnant n'était pas nécessairement détruit. Dans ce cas, on arrivait en quelque sorte à un match nul: l'aspect du quartier n'était certes pas amélioré, mais pas radicalement bouleversé non plus.

Par contre, on réussissait, à tous les coups, à augmenter la densité d'occupation du sol: deux ou trois plus de m² construits par m² au sol. C'est la règle à peu près invariable de tout le nouvel "urbanisme" parisien.

A côté de ces projets "ponctuels" — quelques immeubles ou un îlot — il y a eu les projets d'envergure qui, eux, sont d'une autre nature. Le secteur Italie, dans le 13^e arrondissement, était, il y a vingt ans, un quartier prolétaire, occupé en bonne partie par de petits pavillons vétustes et des immeubles en partie insalubres (c'est ce que disent certains urbanistes, mais, pour d'autres, la notion d'insalubrité est toute relative lorsqu'on a une politique bien arrêtée de restauration). Aujourd'hui, tout ce quartier — au moins la moitié de l'arrondissement — est détruit. Soit que les vieilles maisons aient été rasées, soit qu'elles subsistent, écrasées entre des tours et des ensembles d'habitation gigantesques. Dans l'îlot Tolbiac, par exemple (400 mètres sur 250), on a entassé une dizaine de tours d'une trentaine d'étages et cinq ou six grands ensembles d'habitation. L'îlot Curial dans le 19^e arrondissement: 16 tours de 20 étages collées les unes contre les autres. Une forêt — dense — de béton et d'acier avec au milieu une place neuve fantomatique et oppressante autour de laquelle on a disposé des boutiques.

De cette façon, trois arrondissements au moins — les 13^e, 15^e et



Le Front de Seine, dans le 15^e arrondissement (à droite, sur la photo): la rénovation de "grand standing".

19^e — ont été substantiellement détruits. Ce qui reste des vieux immeubles pourrait tout doucement à l'ombre de 140 tours de plus de 15 étages qui rompent complètement l'équilibre architectural de la ville.

De ces trois grands projets, il faut pourtant, en toute honnêteté, dire que celui du 15^e arrondissement — le "front de Seine" construit à partir des quais — a un aspect un peu moins déplaisant que les deux autres. Vu de l'autre côté de la Seine — des beaux quartiers de Passy — ce "front de Seine" ressemble à s'y méprendre à un quartier moderne et soigné de Manhattan. Mais ce n'est pas un hasard: presque tout ce qui a été construit dans le 15^e est voué à l'habitation de "grand standing" et de vend à des prix astronomiques.

Cette transformation de Paris ne s'est pas faite au hasard.

La rénovation dans le domaine

du logement, à Paris, a commencé en gros en 1954, après les années de reconstruction de l'après-guerre. Cette première génération du logement parisien a été une phase de transition. Jusqu'en 1958, on a construit relativement peu de nouveaux logements. Mais, fait intéressant, le nombre de logements sociaux (180.000 m² en 57) était d'un ordre de grandeur comparable à celui des logements non-sociaux (240.000 m²), et en tout cas largement supérieur à celui des bureaux construits.

De Gaulle

En 1958, c'est le retour de De Gaulle au pouvoir, avec le début de la concentration économique, la constitution d'un capitalisme français modernisé, fort, étroitement lié à l'appareil d'Etat.

Dans le domaine du logement et de la rénovation urbaine, c'est la

rupture. Dès 1959, la construction du logement non-social et l'espaces de bureaux connaît une croissance importante, tandis que le logement social diminue en catastrophe. En 1964, par exemple, année moyenne, on construit 630.000 m² de logements non-sociaux, 240.000 m² de bureaux et seulement 110.000 m² de logements sociaux. C'est le début d'une nouvelle période.

Rien ne saurait mieux symboliser l'esprit qui règne à cette époque que les déclarations de Georges Pompidou, premier ministre à partir de 1962, président en 1969. Pour lui, l'expansion même dans le style capitaliste le plus sauvage, reste l'objectif numéro UN: d'abord la croissance, ensuite la répartition et ses fruits. "Et puis, déclare-t-il, Paris n'est pas un musée, elle doit s'adapter à son temps."

Dans l'esprit des gaullistes, de De Gaulle, de Pompidou, de Mal-

raux lui-même, alors ministre des Affaires culturelles, Paris devait retrouver le rôle de capitale internationale qu'elle avait perdu. Dans son architecture même, elle devait montrer qu'elle était une ville non pas seulement historique et culturelle, mais aussi dynamique, moderne, à l'avant-garde, un grand centre d'affaires et de commerce.

C'est dans cet esprit que se sont élaborés les grands projets de rénovation, Italie, Belleville, le front de Seine, sans oublier le complexe Maine-Montparnasse. Il fut même question, en 1967-68, d'utiliser le quartier des Halles — qu'on allait démolir — pour construire un immense complexe de bureaux (800.000 m²), quatre fois plus considérable que Maine-Montparnasse. Bref, on nageait dans la grandeur, le prestige et le modernisme.

A l'époque où furent conçus tous ces projets ils ne rencontrèrent

d'ailleurs pas d'opposition farouche. A gauche, les communistes par exemple, étaient à cette époque (et le sont demeurés en bonne partie) des partisans du modernisme: le logement est vétuste à Paris, disent-ils, il faut démolir pour construire des habitations confortables et fonctionnelles. "Les tours, bah! je n'ai rien contre, me disait encore récemment un conseiller communiste de Paris. Pourvu que ce soit du logement social!"

Un député anti-social

Le problème, c'est que la rénovation prit dès le départ un tour plutôt anti-social. La seule annonce des projets déclencha une incroyable fièvre de spéculation. En 1960, selon Claude Bourget, un ancien conseiller municipal, le prix du sol à la Défense où on avait annoncé un énorme projet de construction, était passé à 1000 F. par rapport à 10 F le m² dix ans plus tôt: il est aujourd'hui à 2000 ou 3000 F. A l'intérieur de Paris, le prix du m² avait été multiplié par dix en moyenne pendant la même période.

Malgré toutes les réglementations que peuvent exister, la France vit bien en régime de capitalisme libéral. Le gouvernement, par exemple, n'a à peu près aucun contrôle sur le marché foncier. L'annonce des opérations ayant déclenché une hausse vertigineuse du prix du sol au m², la réalisation même des projets atteignait des coûts élevés (le prix du sol compte pour 50 ou 60 p.c. dans le prix d'un logement). D'où des conséquences en chaîne:

— D'abord, il fallait faire appel au capital privé (les grandes banques surtout) et leur laisser le contrôle des opérations; plus question pour l'Office des HLM de construire des logements sociaux, le sol étant devenu beaucoup trop cher pour ses moyens;

— Les intérêts privés ne participaient que dans la mesure où ils pouvaient rentabiliser leurs investissements: cela ne pouvait se faire qu'en construisant un maximum de logements ou de bureaux sur un terrain donné. D'où l'extrême densification de la construction dans les zones de rénovation, au détriment des espaces libres et de l'esthétique;

— Pour obtenir des groupes privés qu'ils construisent quelques logements sociaux (pour reloger une partie des habitants expropriés) des équipements (peu rentables), le gouvernement était amené à accorder des passe-droit ("dérogations") pour la hauteur des édifices. D'où la hauteur des tours, dont chaque étage supplémentaire rentabilisait l'investissement dans le sol.

Ce grand mouvement de construction a connu son temps fort entre 1965 et 1975. Tandis que les grands projets commençaient à sortir de terre, d'autres travaux étaient mis en chantier. Et surtout, la spéculation sur le sol continuait. Les quartiers chic de l'ouest avaient depuis longtemps déjà atteint des prix astronomiques. Les spéculateurs se jetèrent donc sur les terrains proches des zones de rénovation, dont la valeur ne pouvait qu'augmenter, mais dont les prix partaient de beaucoup plus bas.

De proche en proche, la spéculation s'étendit à tout l'est parisien, même à des quartiers pas encore touchés par la rénovation. C'est ainsi que le m² dans le 11^e arrondissement — le quartier où se trouve la plus grande concentration de logements insalubres à Paris — est passé de 1973 à 1974, de 2000 F à 3500 F, selon une enquête faite par "Les Informations".

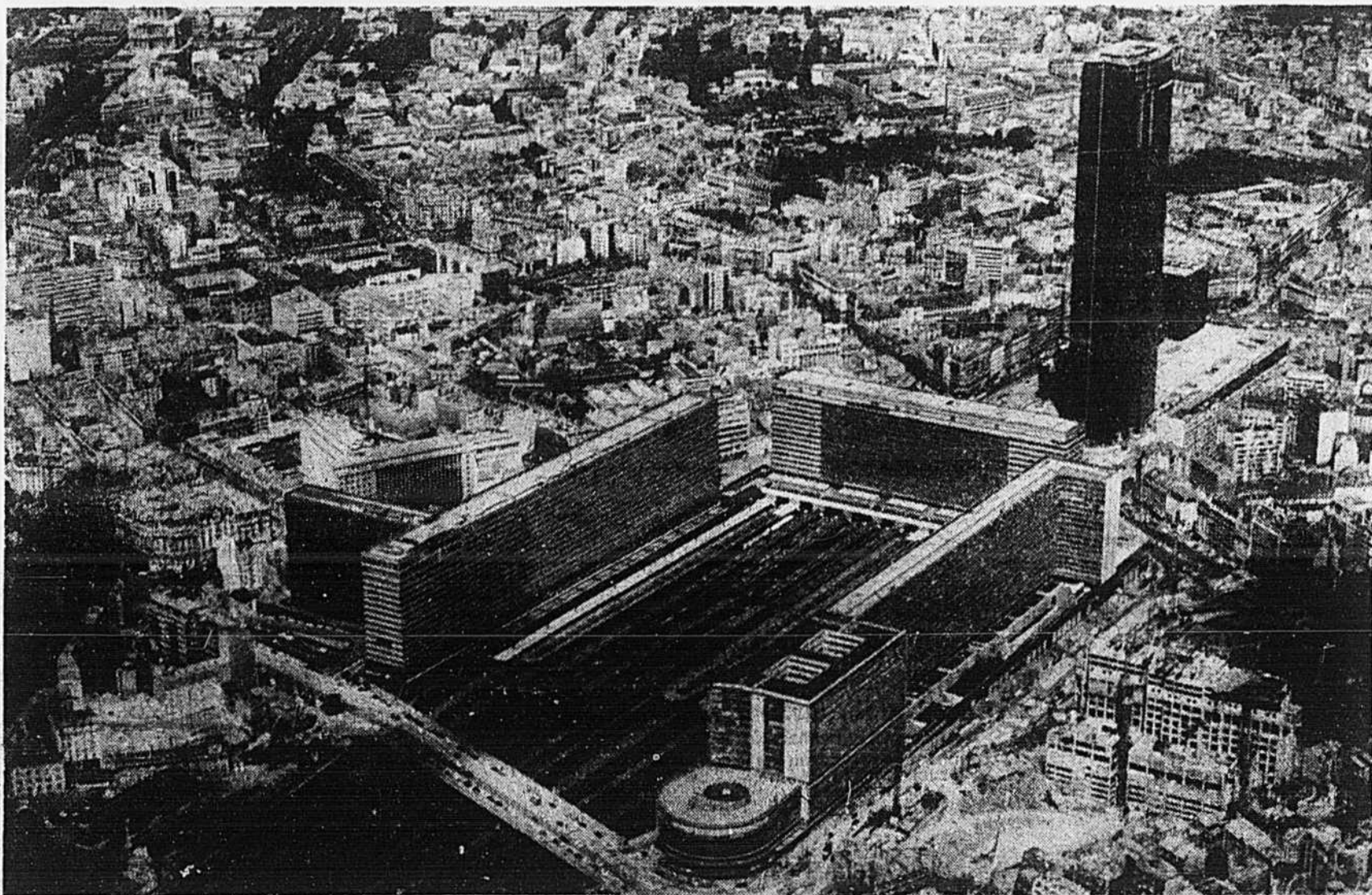
Même dans les constructions en cours, les prix de vente des appartements ont été révisés à la hausse. Dans telle tour du 15^e arrondissement, le m² carré annoncé à 3500 F passait à 5000 F deux ans plus tard (ce qui fait 120.000 pour un quatre pièces environ), et on disait que la moitié des appartements étaient achetés par des investisseurs — qui prévoyaient donc de nouvelles hausses.

Telles ont été les années fastes de la "rénovation" à Paris, qui a atteint son point culminant vers 1972, à l'époque des grands scandales dans l'immobilier. A l'heure actuelle, pour diverses raisons — dont la crise — le mouvement de construction a sérieusement ralenti.

Certains projets ont vu leur taille diminuer en cours de route. Mais les tours et les grands ensembles construits sont là pour rester. Quant à la spéculation, elle a fait son oeuvre: le sol "nu" ou "construit" dans tous les arrondissements à Paris est maintenant hors de prix, et il faut être riche pour s'acheter un appartement de dimension moyenne dans cette ville.

DEMAIN:

une nouvelle politique?



Sous de Gaulle et Pompidou, c'est le règne de la grandeur et du modernisme. Un exemple: le complexe Maine-Montparnasse.

Festivités du 10e anniversaire

Des agents spéciaux pour maintenir l'ordre à Laval

Ceux qui se promettent un déroulement trop bruyant ou violent aux festivités qui marqueront le dixième anniversaire de Laval auront à faire face à des adversaires

de taille qui ne seront pas des policiers, mais un contingent d'agents spéciaux comprenant des experts karaté, judo et kung fu. C'est ce qu'a annoncé hier

le maire, le Dr Lucien Paiement, après une assemblée spéciale du conseil pour adopter un règlement autorisant la Ville à recruter ces 110 agents spéciaux qui assu-

reront la sécurité lors des fêtes. M. Paiement a tenu à préciser qu'il ne s'agit pas d'une "force parallèle", comme le prétend la Fraternité des po-

liciers de Laval, mais un appui complémentaire aux policiers. La Fraternité qualifie de "provocation" cette décision "irréfléchie" qui risque d'en-

venimer le conflit entre les policiers et la Ville qui dure depuis 18 mois. Les policiers, qui se plaignent depuis longtemps de l'insuffisance de leur service

à Laval, voient là une confirmation de cette insuffisance. Une décision arbitrale pour régler le conflit doit être rendue cette semaine par trois juges du Tribunal du travail.

Les agents spéciaux, qui seront sous la juridiction du directeur de police, M. Léo Lequin, dépisteront les problèmes possibles lors des festivités qui se dérouleront entre le 1er et le 10 août.

M. Paiement a précisé qu'en cas de besoin les agents spéciaux seraient disponibles sur tout le territoire.

Recrutement
M. Lequin fera le recrutement des agents, tout vraisemblablement par rmi le grand public, les associations sportives à Laval et les agences de sécurité, et ensuite soumettra une liste de candidats au comité exécutif.

Ce recrutement est prévu par la Loi de police dans le cas d'événements spéciaux.

Les agents seront recrutés pour une première période de sept jours, tel que prévu par la loi, et leur mandat sera prolongé d'une semaine par la suite.

"Il n'est pas invraisemblable qu'il y en ait qui soient des adeptes des arts martiaux," de dire le maire aux journalistes. "Pas tous, mais qu'il y en ait, c'est une possibilité."

Il y aura également une équipe de bénévoles pour aider aux agents spéciaux lors de ces fêtes pendant lesquelles la Ville s'attend à recevoir entre 50,000 et 100,000 personnes par jour.

Le salaire des agents spéciaux n'a pas encore été déterminé mais le maire pense qu'il devrait être environ le même qu'un policier.

Dépenses de \$1 million

M. Paiement a précisé que le recrutement de ces agents n'était pas prévu au début et que ceci augmentera sensiblement le coût des fêtes qui atteindra, selon lui, entre \$600,000 et \$700,000. Le coût prévu était de \$500,000 et il n'est invraisemblable que ce coût grimpe jusqu'à près de \$1 million.

C'est à la suite d'une recommandation de M. Lequin que la Ville a décidé de recruter ces constables spéciaux.

"Les policiers peuvent donner l'interprétation qu'ils veulent à notre décision," de dire le maire. "mais avec ou sans conflit, il aurait quand même fallu avoir un appui supplémentaire pour assurer la sécurité lors des fêtes."

Il a laissé entendre que si les policiers s'avaient de manifester leur mécontentement lors des fêtes, ils pourraient être arrêtés par les agents spéciaux.

"Tous ceux qui troublent l'ordre," a déclaré M. Paiement, "se mettent en position d'illégalité."

M. Paiement a ajouté que lorsque le conflit sera réglé, il "va falloir revaloriser les policiers aux yeux des citoyens."

Suite à une enquête maison, il semblerait que les policiers ont présentement une image fort négative.

M. Paiement se dit convaincu qu'il faut réorganiser le service de police à tous les échelons "mais je ne peux pas faire ça à l'intérieur d'un conflit."

Quant à augmenter l'effectif policier tout dépendra des conclusions d'une enquête de la Commission de police sur la police de Laval, attendues à la fin d'octobre ou au début de novembre prochain.

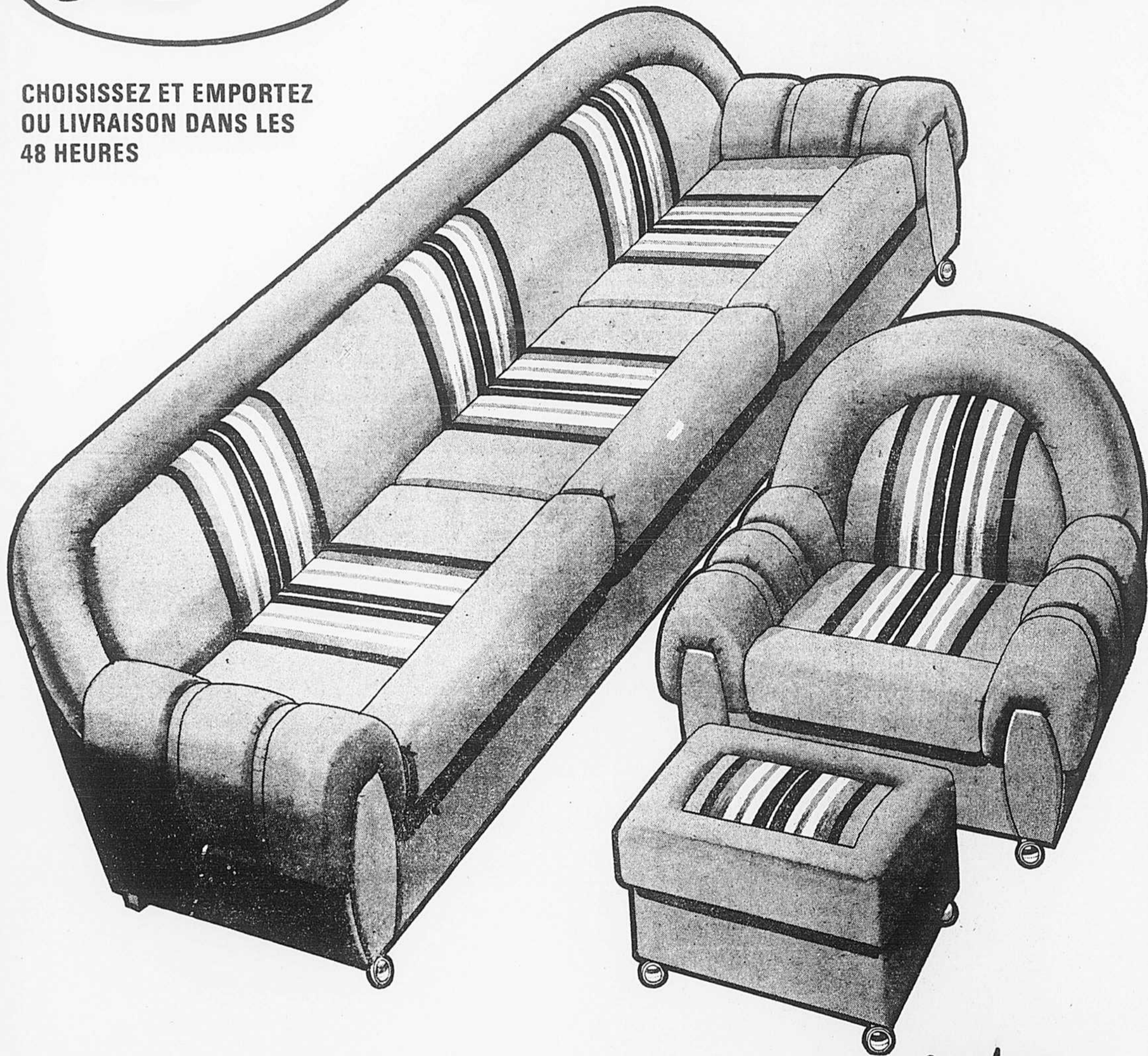
"S'il faut augmenter, on augmentera" de dire M. Paiement. "En 18 mois, on a augmenté la force de 35 policiers."

Il y a maintenant 285 policiers à Laval pour une population de 240,000 âmes.



VOUS OFFRE PLUS D'ÉPARGNES

CHOISISSEZ ET EMPORTEZ OU LIVRAISON DANS LES 48 HEURES



ENSEMBLE DIVAN, FAUTEUIL ET TABOURET appuis-bras genre sellier

Un confortable mobilier avec coussins du genre "baquet", et intérieur de mousse épaisse. Le dossier est surmonté d'un confortable appui-tête. L'ensemble est recouvert d'Herculon 100% antitache qui garantit un long usage. Tweed beige rehaussé de rayures contrastantes. Pieds montés sur roulettes qui facilitent le déplacement du mobilier. Ressorts en acier renforcé et cadre en bois dur goujonné.

Ce mobilier n'est qu'une sélection de la vaste gamme d'articles d'ameublement que vous offre Leon's; en magasin des mobiliers Kroehler, Sklar, Serta, Sealy, House of Braemore, Standard et autres marques réputées.



On en revient chargé d'épargne
Centre 2000 boulevard St-Martin,
à l'ouest de l'autoroute
des Laurentides, sortie 6, Laval
Adjacent à Hypermarché
LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9h à 18h.
JEUDI, VENDREDI: 9h à 21h.
SAMEDI: 9h à 17h.



3 1/2 millions pi. cu. d'entrepôt et salle d'exposition

LA FRATERNITÉ ROSICRUCIENNE de Max Heindel invite le public à une conférence présentée par Monsieur J. C. Roy, de France Le thème sera "POURQUOI ÊTRE ROSICRUCIENNE?" Rendez-vous 24 juillet à 19h30 à (Librairie Atwater) 1200, rue Atwater Entrée libre

MONNAIES DEMANDÉES 1966 ET MOINS

10¢	18¢
25¢	45¢
50¢	90¢
10 et 25¢ en argent	1967-1968 15%

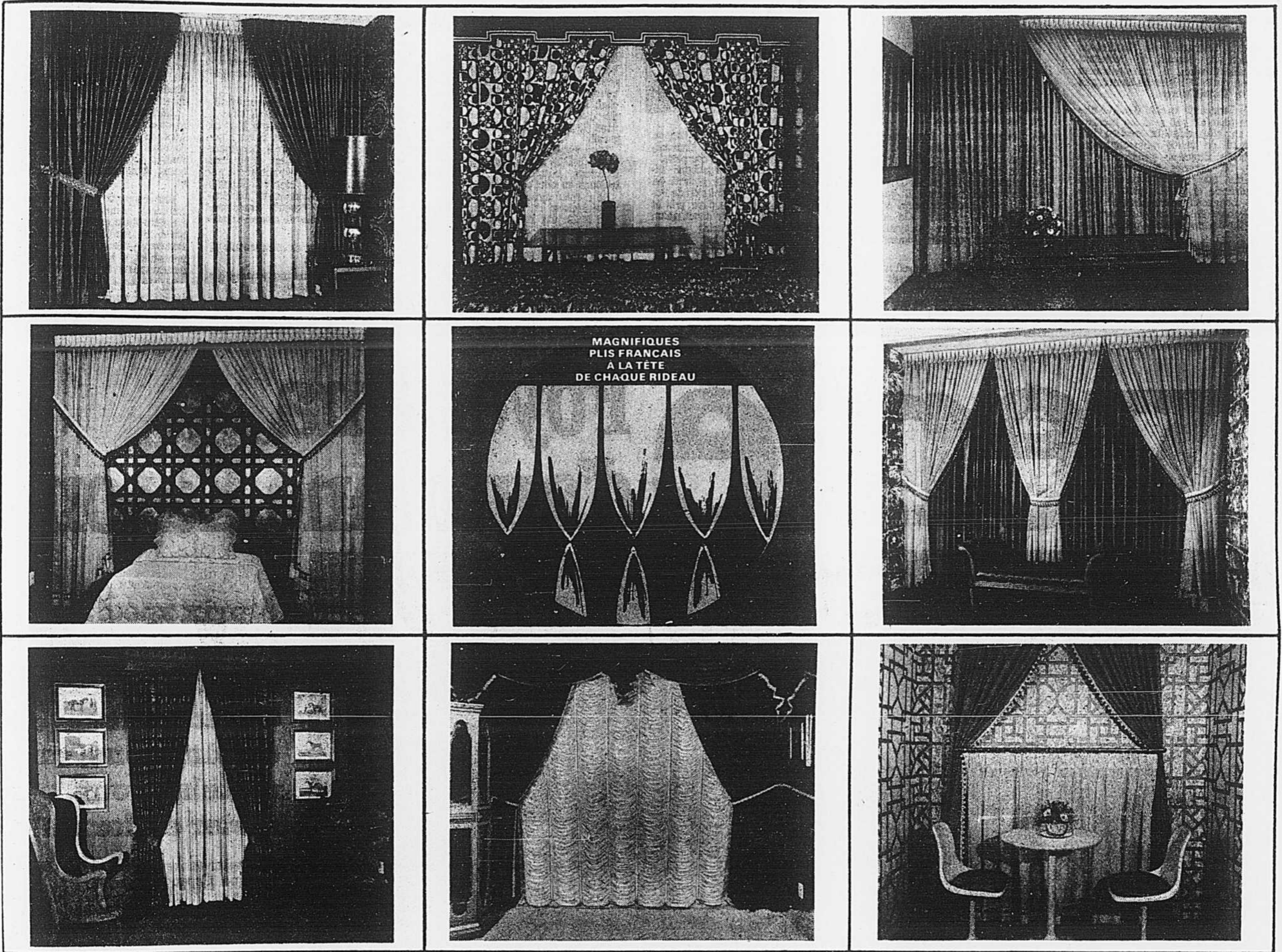
DOLLAR ARGENT

1935-38-37-43	\$10.00
1938-44	\$15.00
1944-47	\$18.00
1947-49	\$20.00
1949-50-54-55-56-58	\$25.00
1951-52-57	\$4.00
1953-58 à 67	\$2.00

CANADIENNE 1966 et moins AMERICAIN 1964 et moins DOLLAR ARGENT \$4.00

ACHETONS MONNAIES OR ET ARGENT DE TOUTS LES PAYS
BOUTIQUE D'ARGENT
7237 ST-HUBERT, MTL
276-2953
APRÈS 10 H 30 AM.

National Drapery vous offre la livraison dans les 10 jours et le choix de 1400 tissus exclusifs. 16 pièces témoins aménagées pour vous.



Les rideaux de ces pièces témoins coûtent moins cher que vous ne le croyez.

NOTRE POLITIQUE

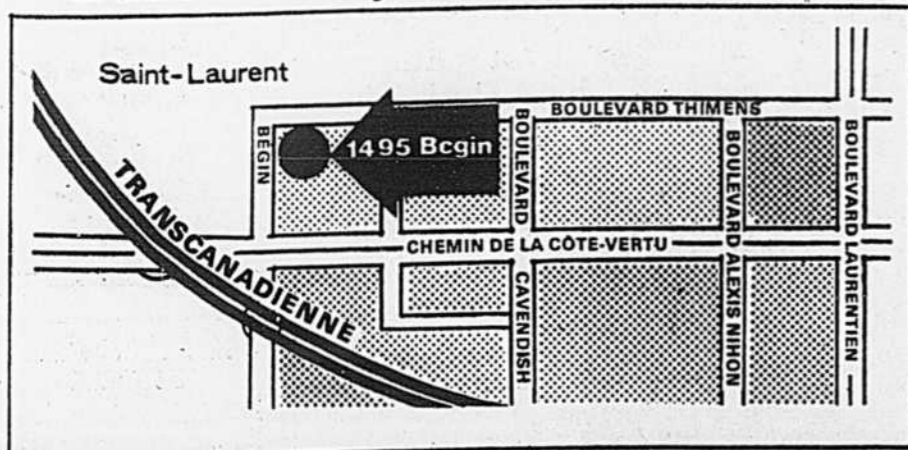
- Faire une publicité basée sur les faits
- Dire la vérité au sujet des rideaux sur mesure
- Vendre une marchandise de première qualité seulement

- Vendre directement de notre manufacture
- Acheter directement des moulinés et faire bénéficier le client de nos bas prix
- Offrir haute qualité et bas prix

NOS PRIX COMPRENNENT

- Service d'achat à domicile
- Mesures précises sur les lieux
- Pleine confection sur mesure
- Livraison et pose

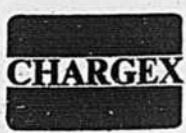
Dans les 10 jours suivant la réception de votre commande, nous aurons fait et livré vos rideaux.



Draperie Nationale

Une division de Reed Ltd.
1495 rue Bégin, St-Laurent
Au nord de Côte-Vertu
À l'ouest de Cavendish

Horaire de la salle d'exposition:
Lundi au mercredi 9h à 17h Jeudi et vendredi 9h à 21h Samedi 9h à 17h



Service d'achats à domicile, Montréal 332-3750

Appels de l'extérieur, à frais virés



Visitez notre salle d'exposition pour y admirer de splendides rideaux sur mesure!

Choquette nomme un nouveau chef de police à Longueuil

par Florian BERNARD

Longueuil a un nouveau chef de police depuis hier soir. Il s'agit du lieutenant André Gendron de la Sûreté du Québec, nommé à ce poste par le ministre de la Justice lui-même, pour remplacer le chef Pierre Messier, congédié en 1972.

Depuis trois ans sans chef de police, Longueuil avait réclamé à plusieurs reprises l'aide du ministre Jérôme Choquette. La dernière intervention date de la semaine dernière alors que le maire Marcel Robidas avait lancé un ultime appel au gouvernement, lui demandant de régler le problème une fois pour toutes.

Membre de la SQ depuis 1961 et ancien instructeur de l'Institut de police de Nicolet, le lieutenant André Gendron a principalement servi dans la région de Shawinigan et de Trois-Rivières.

A Longueuil le chef Gendron n'agira toutefois pas seul. Le ministre a en effet exigé la création d'un comité de police qui comprendra l'ancien directeur général de la SQ, M. Maurice Saint-Pierre, de même que le capitaine Bernard André de la SQ. De plus, la ville de Longueuil devra désigner deux membres de son conseil pour faire partie de ce comité de police.

L'histoire du chef Messier

C'est en février 1972 que la Commission de Police du Québec avait demandé le renvoi pur et simple du chef Pierre Messier de la police



M. André GENDRON

de Longueuil pour incompetence. Cette recommandation avait fait suite à une longue enquête sur l'ensemble du service de police. Dans un rapport de 136 pages, la commission avait consacré 17 pages, soit 10 p. cent du mémoire, à blâmer le chef Messier. On avait même mis en doute sa loyauté à répondre aux questions devant la commission.

Le 18 février 1972 le conseil municipal de Longueuil destituait son chef de police, mais ce dernier déclarait qu'il allait en appeler de la décision. Ce fut alors une longue



M. Pierre MESSIER

série de procédures. L'audition de l'appel débuta en juillet suivant, dans la confusion la plus complète.

En effet, le seul organisme auquel le chef con'dié pouvait en appeler était la Commission de Police. De là à crier au parti pris et à la partialité, il n'y avait qu'un pas... qui fut vite franchi!

Entre-temps, le chef Messier avait entrepris des poursuites contre Longueuil, réclamant une somme de plus de \$85,000 en dommages et en salaires.

Une véritable bombe éclata le 14 juin 1973 lorsque le juge Ignace

Deslauriers de la Cour Supérieure déclara que la Commission de police avait agi illégalement dans l'affaire Messier.

Les procureurs de M. Messier avaient aussi réussi à obtenir l'émission d'un bref d'évocation pour que tout le dossier soit transféré à la Cour Supérieure.

Entre-temps, le conseil de Longueuil avait procédé à la nomination d'un nouveau chef de police, M. J. E. M. Barrette, ex-commissaire de la GRC à Ottawa. La ville risquait de se trouver bientôt avec deux chefs de police...

De nouveau chassé...

Le 29 janvier 1974, toutefois, le chef Messier était débouté en Cour d'Appel et voyait tous ses recours épuisés. La décision du juge Gérard Boisvert était extrêmement sévère: non seulement le chef Messier ne pouvait réintégrer ses fonctions de chef, mais il lui était de plus interdit d'occuper un quelconque poste dans le service de police de Longueuil.

Pour comble de malheur, le nouveau chef de police avait quitté ses fonctions. Longueuil se cherchait toujours un chef de police...

Le dernier épisode de la malheureuse histoire du chef Messier s'est joué le 29 juin 1974 lorsque le juge Jacques Dugas de la Cour Supérieure a écarté l'ultime tentative de l'ex-chef pour reprendre son poste de directeur. Le juge a refusé d'émettre le bref d'évocation que réclamait M. Pierre Messier contre le jugement de première instance.

Un centre d'accueil pour ex-détenus au bord de la fermeture

par Mario FONTAINE

Parce que sa caisse est à sec, le Centre de réadaptation sociale, chargé de faciliter le retour dans la société des détenus et des ex-détenus, risque de fermer ses portes, ou, tout au moins, de mettre ses activités en veilleuse pour plusieurs mois.

Le Centre, issu d'un Projet d'Initiative Locales, n'a en effet pas vu ses subventions renouvelées, à l'instar d'une foule d'autres projets PIL. De onze permanents, l'équipe n'en compte plus qu'un seul, bénévole, assisté, à temps partiel, par cinq autres volontaires.

Et pourtant, sur les 62 détenus assistés par le centre, seulement un seul a récidivé. Trente travaillent pour l'employeur qui les a accueillis à la sortie, une quinzaine ont trouvé un travail plus lucratif, et les autres attendent toujours l'assistance des organismes.

Dirigé par un ancien prisonnier, M. Jean-Pierre Lepage, le local, situé à Montréal, ne possède même plus de ligne téléphonique, et les dettes s'accumulent depuis la fin de la subvention de \$29,345 du fédéral. C'est donc un véritable appel à la générosité publique que lançait hier M. Lepage, dans l'espoir de conserver un embryon de centre jusqu'à l'automne, date où l'on octroie de nouvelles subventions.

"Nous ne recevons rien depuis la fin mai, précise-t-il.

Et pourtant, nous ne voulons pas laisser tomber les gars dont nous avons ouvert les dossiers. Certains ont des problèmes psychologiques énormes, et les abandonner pourrait signi-

fier la prison pour eux à plus ou moins longue échéance."

En fait, l'organisme est un centre de référence pour détenus et ex-détenus qui ont à cœur de s'en sortir. Ceux-ci sont généralement assez âgés, peu scolarisés, non spécialisés. De plus, ils ont souvent purgé de très longues peines, parfois dix ans et plus.

Le centre prend charge des détenus avant même leur libération. Il travaille en collaboration avec les officiers de classement, de libération conditionnelle, de bien-être et des centres de main-d'oeuvre. Il a aussi établi des contacts avec deux cent entreprises et organismes, afin de trouver des débouchés pour les nouveaux libérés.

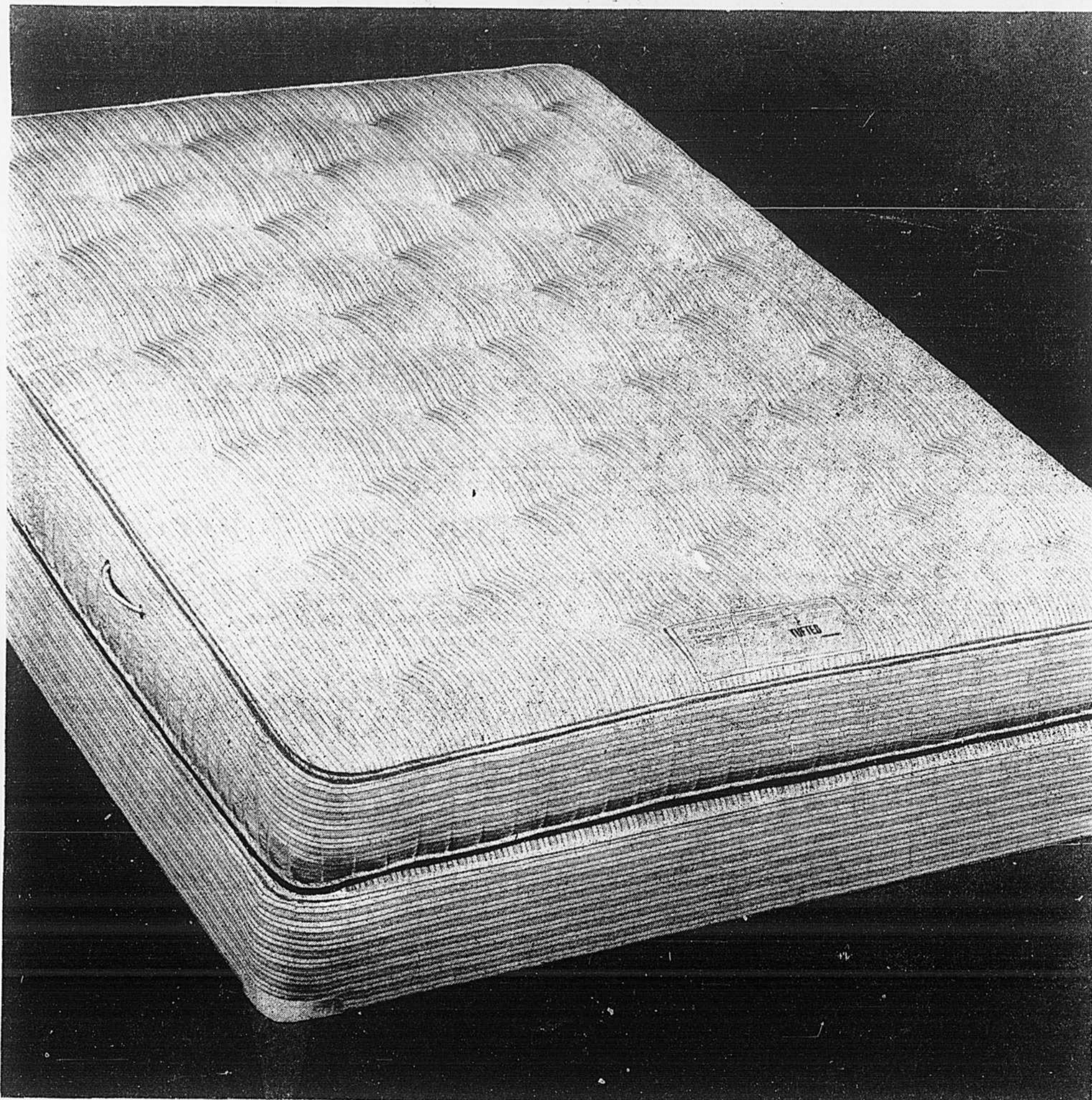
Bien que dans une situation financière critique, les animateurs du groupe n'hésitent pas à échauffer une foule de projets plus ambitieux les uns que les autres, et qui nécessiteraient cinq années pour se réaliser complètement.

Ainsi parlent-ils d'une maison de repos dans les Cantons de l'Est, d'ateliers de réadaptation au travail, de comptoir d'échange de meubles, de maison d'accueil pour épouses de détenus, d'un service de 24 heures sur 24.

Les occupants du 3206 est rue Jarry comptent beaucoup sur une aide financière du bureau du Solliciteur général. Un représentant du bureau, M. Boucher, rencontrait l'équipe hier après-midi, et soumettra leur demande incessamment à M. Allmand.

\$12,000 pourraient ainsi leur permettre de traverser les mois d'été, avant de réclamer une subvention de \$70,000 pour toute l'année 1976.

vente Foyerama d'automne Eaton



À prix spécial!
Lit continental
«Tufted Orthopedic»
de Simmons: un matelas pour rester en forme!

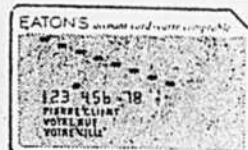
Pour rester en forme, rien ne bat l'exercice physique. Cependant, si vous tenez à dormir sur un matelas mou, vous réduisez de beaucoup vos efforts. Simmons a conçu un matelas qui soutient votre dos et repose votre colonne vertébrale pendant le sommeil: le matelas «Tufted Orthopedic». Ce matelas est doté d'une nappe de soutien «Auto-Loc» composée de 312 ressorts hélicoïdaux (dans le 4'6") spécialement traités. La matelassure, une combinaison de sisal et de plusieurs couches de feutre blanc, assure votre confort. Les bordures ne s'affaisseront pas: elles sont préfabriquées. Le tout est recouvert de viscosse et capitonné en 50 points stratégiques. L'ensemble comprend le matelas, le sommier assorti et 6 pieds en bois. Profitez de cette offre spéciale de la vente Foyerama d'automne Eaton dès aujourd'hui!

Prix Eaton

Lit continental 3'3"	139⁹⁹
Lit continental 4'6"	169⁹⁹
Lit "Queen" (Grand format) 60" x 80" env.	229⁹⁹

Eaton Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et Ottawa, Bayshore, Rayon 271.

Venez ou téléphonez 842-9211



La Carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner.

EATON

Il ne reste que 151 jours avant l'hiver

Nous sommes désolés de vous y faire penser maintenant, mais nous croyons vous rendre service. C'est un fait reconnu que les vêtements achetés hors saison coûtent moins chers. Alors, faites une bonne affaire, venez choisir votre fourrure maintenant chez Eaton.

vente de fourrures en août



Eh oui, l'hiver est plus près qu'on ne le pense! Lorsqu'il tapera à la porte, vous serez heureuse sinon de le voir arriver du moins d'être prête à l'affronter, chaudement emmitouflée dans une magnifique fourrure. Eaton a composé une très belle collection de manteaux pour toutes les goûts et toutes les occasions. Quelle que soit la fourrure choisie, vous êtes assurées d'obtenir qualité, style et prix avantageux. Voici quatre modèles de la collection.

1. Manteaux de rat musqué naturel retouche

chauds, durables et pratiques en toutes occasions. Modèles pour les jeunes et les moins jeunes. Tailles 8 à 20.

Prix Eaton **637⁰⁰**

2. Manteaux de chat sauvage

naturel ou teint, peaux allongées ou pleines peaux. Nouvelle longueur, col crante, modèles ajustés ou droits, certains avec martingale. Un bon investissement du point de vue chaleur, durabilité et prix. Tailles 8 à 20 dans le lot.

Prix Eaton **887⁰⁰**

3. Manteau de pattes de renard bleu

naturel avec bordures devant et manches garnies de somptueux renard bleu "Tuxedo". Un modèle d'un grand chic, chaud et durable. Tailles 12-14-16.

Prix Eaton **1087⁰⁰**

4. Manteau de vison "Canada Majestic"

à peaux allongées. Peaux choisies, lustrées et soyeuses, coupe et confection expertes. Modèle nouvelle longueur à jupe évasée et détails-modé au col et aux manches. Couleurs naturelles. "Canada Majestic": pastel, aube, foncé d'élevage, demi-sang et perle. Tailles 8 à 44 dans le lot.

Prix Eaton **1297⁰⁰**

Eaton Centre-ville (Salon de la fourrure, troisième étage). Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et Ottawa Bayshore, Rayon 248.

Achats en personne seulement

Les fourrures achetées durant cet événement sont entreposées sans frais jusqu'à octobre. Facilités spéciales de paiement pour cette vente seulement.

Aucun acompte ni frais d'administration jusqu'à octobre en utilisant votre carte-comptable Eaton.

MONTREAL
677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPOT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

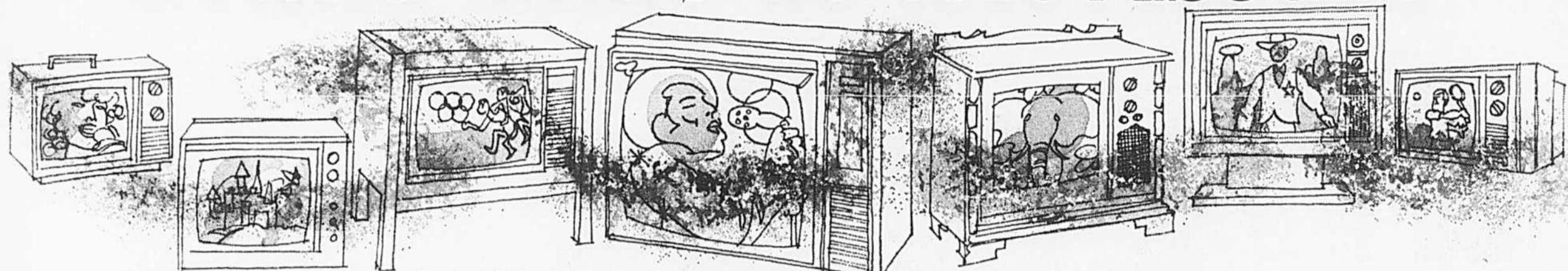
LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h 00
Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h 00
Samedi de 9 h 00 à 17 h 00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30, 842-9211

EATON

Grand solde de téléviseurs



Il y en a pour tous les goûts et pour tous les budgets! Des télécouleurs, portatifs ou meubles! Quelles que soient vos exigences, quels que soient vos besoins, passez chez Eaton, vous y trouverez le télécouleur qui vous convient.

Tous sont de marques reconnues, et, bien que quelques-uns peuvent être légèrement endommagés ou égratignés, leur usage et leur apparence n'en sont pas affectés et ils sont tous garantis. **Achats en personne seulement. Quantités limitées.**

Eaton Centre-ville (cinquième étage) et à ou par tous les magasins Eaton. Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et Ottawa Bayshore (460).

Centre-ville Télécouleurs portatifs

Viking Eaton

742-13C 1 seulement	279 ⁹⁴
788-18C 2 seulement	349 ⁹⁴
18" presque tout transistorisé	
769-18C 1 seulement	389 ⁹⁴
18" tout transistorisé	
770-20C 5 seulement	359 ⁹⁴
20" presque tout transistorisé	
771-20C 1 seulement	449 ⁹⁴
20" en bois tout transistorisé	
693-20C 3 seulement	449 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
683-20CR 2 seulement	479 ⁹⁴
20" contrôle à distance	
684-20C	499 ⁹⁴
20" tout transistorisé, piedestal, 2 seulement	
6021-20C 2 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6001-20C 3 seulement	459 ⁹⁴
tout transistorisé	
6002-20C 4 seulement	469 ⁹⁴
20" tout transistorisé avec antenne bipôle	
6003-20C 4 seulement	529 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	
6004-20CR 2 seulement	539 ⁹⁴
20" contrôle à distance	

Zenith

T-2840 1 seulement	499 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

Electrohome

Atlas 1 seulement	489 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
Kenton 1 seulement	559 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	

RCA

CTG-560 2 seulement 20" modèle "Super-90"	449 ⁹⁴
CTG-561 1 seulement	469 ⁹⁴
20" modèle "Super-90" AFT	
CTG-571 1 seulement	599 ⁹⁴
20" modèle "XL-100"	
CTU-526 1 seulement	549 ⁹⁴
20" modèle "XL-100", 31.200 volts	
CTU-504 1 seulement	649 ⁹⁴
20" modèle "XL-100", 31.200 volts	

Télécouleurs meubles Viking Eaton

772-26C 2 seulement	549 ⁹⁴
26" style contemporain, tout transistorisé	
773-26C 3 seulement	599 ⁹⁴
26" tout transistorisé, style "Lowboy"	
755-26C 1 seulement	529 ⁹⁴
26" style "Lowboy"	
6006-26C 1 seulement	699 ⁹⁴
26" tout transistorisé, style contemporain	
6007-26C 2 seulement	629 ⁹⁴
26" style méditerranéen, tout transistorisé	
6008-26C 2 seulement	649 ⁹⁴
26" tout transistorisé, convenant à tout style	
779-26C 3 seulement	649 ⁹⁴
26" style méditerranéen	
774-26C 1 seulement	579 ⁹⁴
26" style "Credenza"	
776-26C 1 seulement	649 ⁹⁴
26" style colonial	
778-26C 1 seulement	589 ⁹⁴
26" style moderne, tout transistorisé	
6009-26C 2 seulement	729 ⁹⁴
style méditerranéen	
6012-26CR 1 seulement	899 ⁹⁴
26" contrôle à distance	

Cavendish

Télécouleurs portatifs Viking Eaton

770-20C 2 seulement	359 ⁹⁴
20" presque tout transistorisé	
693-20C 1 seulement	449 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
771-20C 1 seulement	449 ⁹⁴
20" tout transistorisé en bois	
6021-20C 1 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6001-20C 1 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6002-20C 1 seulement	469 ⁹⁴
20" tout transistorisé, antenne bipôle	
6003-20C 2 seulement	529 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	
6004-20CR 1 seulement	539 ⁹⁴
20" contrôle à distance	

Electrohome

Atlas 1 seulement 20" tout transistorisé	489 ⁹⁴
--	-------------------

RCA

CTU-526 2 seulement	549 ⁹⁴
20" modèle "XL-100"	

Télécouleurs meubles Viking Eaton

772-26C 2 seulement	549 ⁹⁴
26" style contemporain	
773-26C 1 seulement	599 ⁹⁴
26" tout transistorisé, style "Lowboy"	
779-26C 1 seulement	649 ⁹⁴
26" style méditerranéen	
6007-26C 1 seulement	629 ⁹⁴
26" style méditerranéen	
778-26C 1 seulement	589 ⁹⁴
26" style moderne	

Pointe-Claire

Télécouleurs portatifs Viking Eaton

770-20C 1 seulement	359 ⁹⁴
20" presque tout transistorisé	
6001-20C 1 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6002-20C 1 seulement	469 ⁹⁴
20" tout transistorisé, antenne bipôle	
6021-20C 1 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé, antenne bipôle	
6003-20C 1 seulement	529 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	
683-20CR 1 seulement	479 ⁹⁴
20" contrôle à distance	
6004-20CR 1 seulement	539 ⁹⁴
20" contrôle à distance	

Zenith

T-2840 3 seulement	499 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

RCA

CTG-526 1 seulement	549 ⁹⁴
20" modèle "XL-100"	
CTG-571 1 seulement	599 ⁹⁴
20" modèle "XL-100", 31.200 volts	

Electrohome

Preston 3 seulement	489 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

Télécouleurs meubles Viking Eaton

6007-26C 1 seulement	629 ⁹⁴
26" style méditerranéen	
6006-26C 1 seulement	699 ⁹⁴
26" style contemporain	
773-26C 1 seulement	599 ⁹⁴
26" tout transistorisé, style "Lowboy"	
776-26C 1 seulement	649 ⁹⁴
26" style colonial	
779-26C 1 seulement	649 ⁹⁴
26" style méditerranéennes	

Anjou

Télécouleurs portatifs Viking Eaton

808-14C 1 seulement	369 ⁹⁴
14" tout transistorisé	
6000-16C 1 seulement	399 ⁹⁴
16" tout transistorisé	
788-18C 1 seulement	349 ⁹⁴
18" presque tout transistorisé	
693-20C 2 seulement	449 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6021-20C 2 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
770-20C 2 seulement	359 ⁹⁴
20" presque tout transistorisé	
6002-20C 7 seulement	469 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6003-20C 4 seulement	529 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	
683-20 CR 1 seulement	479 ⁹⁴
20" contrôle à distance	
6004-20CR 4 seulement	539 ⁹⁴
20" contrôle à distance	
684-20CR 1 seulement	499 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

Zenith

T-2834 1 seulement	469 ⁹⁴
18" tout transistorisé	

Electrohome

Tempo 2 seulement	279 ⁹⁴
10" tout transistorisé	
Atlas 1 seulement	489 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

Preston 4 seulement	489 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

Kenton 4 seulement	559 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	

RCA

CTG-561 1 seulement	469 ⁹⁴
20" modèle "Super-90"	

Télécouleurs meubles Viking Eaton

6006-26C 2 seulement	699 ⁹⁴
26" style contemporain	
6008-26C 2 seulement	649 ⁹⁴
26" tout transistorisé	
6009-26C 1 seulement	729 ⁹⁴
26" style méditerranéen	

Laval

Téléviseurs noirs et blancs portatifs

Viking Eaton

900-12 1 seulement	99 ⁹⁴
12" tout transistorisé	
734-19 1 seulement	139 ⁹⁴
19"	

Electrohome

Signet 1 seulement	119 ⁹⁴
12" tout transistorisé	
Gemini 2 seulement	169 ⁹⁴
20"	

Zenith

T-2670 1 seulement	209 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

RCA

BPE-1911 1 seulement	139 ⁹⁴
19"	

Télécouleurs portatifs Viking Eaton

6000-16C 2 seulement	399 ⁹⁴
16" tout transistorisé	
788-18C 1 seulement	349 ⁹⁴
18" tout transistorisé	
770-20C 1 seulement	359 ⁹⁴
20" presque tout transistorisé	
693-20C 2 seulement	449 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6001-20C 1 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
6003-20C 1 seulement	529 ⁹⁴
20" tout transistorisé, 30.000 volts	
683-20CR 1 seulement	479 ⁹⁴
20" contrôle à distance	

Electrohome

Bedford 2 seulement	459 ⁹⁴
20" tout transistorisé	
Preston 1 seulement	489 ⁹⁴
20" tout transistorisé	

Zenith

T-2834 1 seulement	469 ⁹⁴
18" tout transistorisé	

RCA

ET-396 1 seulement	449 ⁹⁴
17" modèle "XL-100"	
CTE-555 2 seulement	479 ⁹⁴
20" modèle "XL-100"	
CTG-561 1 seulement	469 ⁹⁴
20" modèle "Super-90"	

Télécouleurs meubles Viking Eaton

755-26C 1 seulement	529 ⁹⁴
26" style "Lowboy"	
694-26C 1 seulement	629 ⁹⁴
26" style méditerranéen	
772-26C 1 seulement	549 ⁹⁴
26" tout transistorisé, style contemporain	
6011-26C 26" 1 seulement	799 ⁹⁴
style espagnol	

Zenith

T-2867 1 seulement	679 ⁹⁴
26" modèle "Super-90"	
T-2877 1 seulement	849 ⁹⁴
26" tout transistorisé, style méditerranéen	

Electrohome

Castille 1 seulement	649 ⁹⁴
26" style méditerranéen	

RCA

CCE-999 1 seulement	649 ⁹⁴
26" "XL-100" méditerranéen	
CTE 555, 1 seulement	649 ⁹⁴
"XL 100" méditerranéen	

Erratum Catalogue Foyerama, page couverture arrière: Le prix corrigé 279.95 de la chaîne stéréophonique comprend la table illustrée avec celle-ci. Cette table peut être achetée séparément au prix indiqué soit: 59.99

EATON

MONTREAL
77, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPÔT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h 00
Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h 00
Samedi de 9 h 00 à 17 h 00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30, 842-9211